


BIBLIOTECA NAZ
142
G
3
NA
BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
G
3
NAPOLI



HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

Par M. GAILLARD, de l'Académie Françoise, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME TROISIEME.



A PARIS,
Chez SAILLANT & NYON, rue Saint Jean de Beauvais.

M. DCC. LXXI.
Avec Approbation & Privilege du Roi.



HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

SUITE

DU

CHAPITRE XII.

Encore Louis IX. en France.
Et Henri III. en Angleterre.

Depuis l'an 1259 jusqu'à l'an 1273.



E traité d'Abbeville avoit été préparé depuis longtems par les procédés de Louis IX. Quelques années auparavant, Henri pouvant en-

core ſe regarder comme l'ennemi de la France, étoit venu viſiter ſes états de Guyenne. Au retour il voulut éviter le long trajet de mer qu'il avoit à faire pour repaſſer de la Gironde dans ſon île, & fit demander à Louis la permiſſion de traverſer la France pour s'embarquer à Boulogne, comme dans la ſuite Charles-Quint paſſa par la France pour aller dans les Pays-Bas. Louis, non-ſeulement le lui permit; mais flatté de cette confiance d'un rival, il ne négligea rien pour s'en montrer digne: il alla au-devant de lui juſqu'à Chartres, l'accueillit en frere, lui donna des fêtes, lui rendit des honneurs. Dans un banquet royal qu'il lui donnoit à Paris, il voulut le faire aſſeoir entre lui & le roi de Navarre, de maniere que Henri eût le roi de France à ſa droite, & le roi de Navarre à ſa gauche. Le roi d'Angleterre n'y voulut jamais conſentir. « *C'eſt à vous ſeul*, dit-il, *d'occuper* » *une place qui regle les rangs parmi*

» *les rois ; car vous êtes mon seigneur,*
» *& vous le serez toujours* ».

Le roi d'Angleterre étoit beau-frere de Louis IX, comme Charles-Quint l'a été de François I. & comme Charles-Quint, il avoit projetté bien des mariages avant celui auquel il se fixa. Son inconstance naturelle s'exerça sur cet objet important comme sur tous les autres. Il voulut d'abord épouser Iolande, fille de Pierre, dit *Mauclerc*, comte de Bretagne, la même que Pierre avoit voulu donner au comte de Champagne, & qu'il fut obligé de fiancer au prince Jean, le plus jeune des freres de Louis IX. Henri demanda ensuite la fille du duc d'Autriche, puis une princesse de Bohême, puis la seconde fille de Guillaume, roi d'Ecosse. Hubert de Burgh, son justicier & son favori, avoit épousé l'aînée ; on fit sentir à Henri qu'il étoit peu convenable que les droits qu'un tel mariage pouvoit lui donner un jour au trône d'Ecosse, ne

marchassent qu'après ceux d'un de ses sujets. Il demanda donc la fille du comte de Ponthieu, fit dresser le contrat, envoya des ambassadeurs demander des dispenses, & les contremanda. Enfin il épousa une des quatre filles de Raimond Berenger, comte de Provence. On remarqua que ces quatre filles furent mariées à des rois; l'aînée (Marguerite) avoit épousé S. Louis, roi de France; la seconde (Eléonore), Henri III. roi d'Angleterre; la troisieme (Sancie), Richard, frere du roi d'Angleterre, élu roi des Romains; la quatrieme (Béatrix), épousa Charles, comte d'Anjou, frere de Saint Louis, qu'elle força d'accepter le royaume de Sicile, afin d'être reine, aussi-bien que ses sœurs. Ces quatre princesses se trouverent ensemble à la cour du roi de France, quand le roi d'Angleterre y passa, circonstance favorable à l'éclat des fêtes & à l'agrément de l'entrevue. Après le traité d'Abbeville, Henri III. se trou-

vant en France, lorſque Louis, fils aîné du roi de France, mourut, il aſſiſta comme pair, ou comme un des grands officiers de la couronne, à ſa pompe funebre, & porta, ainſi que les autres ſeigneurs, le corps ſur ſes épaules dans le chemin de Paris à Saint-Denys.

La modération généreuſe de Louis IX. dans ce traité d'Abbeville, & ſa réputation d'équité, lui mériterent l'honneur d'être pris pour arbitre par cette nation, dont il venoit d'éteindre la haine. Le roi d'Angleterre & les barons ſoulevés contre lui porterent leurs différends au tribunal de Louis. L'Angleterre étoit depuis long-tems le théatre des plus ſingulieres révolutions. La foibleſſe & l'inconſtance de Henri III. y faiſoient plus de mal que n'en avoit fait l'inflexible tyrannie des Guillaumes & de Richard. La néceſſité d'expoſer les principes de la conſtitution Angloiſe, de montrer par quels degrés elle s'eſt formée, & de la com-

parer avec le gouvernement François, doit nous permettre ici quelques détails ſur ces troubles intérieurs de l'Angleterre, dont S. Louis fut l'arbitre. Nous l'avons dit ; il s'agit moins dans cet ouvrage de raconter les guerres d'entre les deux nations, que de les comparer l'une à l'autre dans leur gouvernement, dans leurs mœurs, dans tous les objets de parallele & de rivalité, de peindre de part & d'autre le caractere national en remontant aux cauſes qui l'ont formé, nourri & entretenu; de faire connoître, en un mot, ces deux peuples l'un par l'autre, en obſervant & en développant leurs reſſemblances, leurs contraſtes, & les divers caracteres des princes qui les ont gouvernés.

Les regnes de S. Louis & de Henri III. ſont préciſément l'époque où la différence de gouvernement & de caractere devient ſenſible entre les deux nations. C'eſt alors qu'en France l'autorité monarchique s'af-

fermit pour jamais, par la justice plus que par les armes, & qu'en Angleterre l'abus de cette même autorité tourne les esprits vers la démocratie, ou du moins vers la division & le balancement des pouvoirs. Voici les évenemens qui préparerent cette révolution. Henri III. ou plutôt Hubert de Burgh avoit révoqué la charte des forêts, & violoit l'autre en toute rencontre. Pour récompense d'un tel service rendu à la monarchie, de Burgh s'étoit donné le comté de Kent. Les grands s'assemblerent; ils demanderent la confirmation des deux chartes, & l'expulsion de Hubert de Burgh. Richard, comte de Cornouaille, frere du roi, avoit saisi les terres d'un de ses vassaux. Le roi prit la défense de ce vassal, & voulut le remettre en possession. Il en parla au comte de Cornouaille, qui lui répondit froidement: « *c'est une* » *affaire qu'on peut remettre au jugement des pairs* ». Henri jugeant que

Matt. Paris.

c'étoit attaquer la prérogative royale, s'emporta, & dit à son frere : « *ou rendez les terres, ou sortez tout-» à-l'heure du royaume. — Je ne ferai » ni l'un ni l'autre*, répliqua Richard avec une fermeté toujours froide, » *que quand j'y serai condamné par un » jugement des pairs* ». De Burgh vouloit le faire arrêter. Henri hésita; Richard n'hésita point : il se mit à la tête des rebelles, & il fallut que son frere le comblât de bienfaits pour le ramener. Un de ces bienfaits fut de lui vendre les Juifs, pour en faire tout ce qu'il voudroit pendant l'espace d'une année : *ut quos rex excoriaverat, comes evisceraret* (1), dit Matthieu Paris. De Burgh cependant poursuivoit le cours de ses violences ; il prenoit un château à l'archevêque de Cantorbery, & l'archevêque l'excommunioit. Un des

(1) *Déjà écorchés par le roi, ils alloient avoir les entrailles arrachées par le comte de Cornouailles.*

quatre fils de ce comte de Pembrock, à qui Henri devoit ſa couronne, mourut. Henri s'empara de ſa ſucceſſion, au préjudice des freres que laiſſoit ce fils du comte de Pembrock. L'aîné de ces freres, qui lui-même étoit beau-frere de Henri, outré d'une telle injuſtice, ſe jetta dans la révolte, & en ravageant les terres du roi, ſe fit rendre les ſiennes. Telle étoit l'adminiſtration de de Burgh: des entrepriſes, des violences, de la foibleſſe, de la baſſeſſe; le gouvernement outrageoit tout le monde, & demandoit pardon à tout le monde, parce qu'il n'avoit pas aſſez de vigueur pour ſoutenir ſes injuſtices. De Burgh tentoit tout, dans l'eſpérance que quelque choſe réuſſiroit, que quelque uſurpation reſteroit impunie, & l'enrichiroit, ainſi que ſon maître, toujours avide & toujours pauvre. Au reſte il entouroit le roi de voluptés, de peur qu'une inquiétude qui lui étoit naturelle, ne l'arrachât à l'indolence.

Henri avoit presque toutes les foiblesses du roi Jean son pere, il en avoit sur-tout l'inconstance. On lui conseilla d'éloigner de Burgh, & de rappeller l'évêque de Winchester; il le fit. L'évêque donna au roi quelques fêtes, lui fit quelques présens; il n'en fallut pas davantage pour lui rendre toute son ancienne faveur; mais l'évêque n'étoit pas content de la disgrace de de Burgh, il vouloit sa mort; il fit rechercher son administration, & s'empressa de lui trouver des accusateurs. On chargea le malheureux de Burgh de tous les crimes possibles & impossibles; il étoit sorcier, il avoit pris dans le trésor de la couronne une pierre qui avoit la vertu de rendre invisible & invulnérable, & il l'avoit envoyée au prince de Galles, ennemi de l'état.

Matth. Paris, p. 259. D'Orl. Révolut. d'Anglet. L. 3.

De Burgh se retira dans un prieuré, espece d'asyle où il s'attendoit pourtant d'être forcé ou tué; l'ordre étoit donné. Un ennemi de de

Burgh, le comte de Chester, eut seul la générosité de représenter au roi qu'il se manquoit à lui-même, en privant son ministre du droit acquis à tout citoyen d'être jugé selon les loix. De Burgh eut donc la liberté de se défendre; mais à peine étoit-il sorti de sa retraite pour préparer sa justification, qu'au mépris du droit d'asyle & de la charte des libertés, on l'arrêta dans une chapelle, où il fut trouvé armé d'une croix dans une main, & du Saint Sacrement dans l'autre. On le chargea de fers. Le peuple qui le détestoit dans sa gloire, prit pitié de lui dans son abaissement; un forgeron, à qui on ordonna de ferrer ses fers, refusa son ministere. De Burgh ayant révoqué la grande charte des libertés, avoit perdu le droit de la réclamer; mais c'étoit toujours avec peine que le peuple la voyoit violer si ouvertement. Les évêques firent bien plus de bruit encore sur la violation du droit d'asyle; on parla

d'excommunication. Le roi & l'évêque de Winchester trouverent un expédient admirable pour appaiser ces clameurs, ce fut de remettre de Burgh dans sa chapelle, & de l'y bloquer. Quand il fut près de mourir de faim, il sortit; on l'arrêta, & on l'enferma. Le roi lui prit une partie de son bien, & déclara qu'il lui laissoit l'autre avec la vie; mais l'évêque de Winchester, qui s'obstinoit à vouloir sa mort, sollicita le gouvernement du château où son ennemi étoit renfermé. De Burgh le fut, & se jugea perdu; il fit part de ses alarmes à ses gardes, qui, touchés de son sort, le laisserent échapper. On le reprit encore dans une église; les évêques crierent encore, & le gouvernement trouva si ingénieux l'expédient dont il s'étoit déja servi, qu'il s'en servit encore. On remena de Burgh dans son église, & on l'y bloqua de nouveau; mais le succès ne fut pas le même. On vint au secours de de Burgh; on le déli-

vra, & il alla dans le pays de Galles ſe joindre au comte de Pembrock, qu'il avoit perſécuté autrefois, mais qui le voyant malheureux & opprimé à ſon tour, lui pardonna tout.

De Burgh du moins ne s'étoit permis dans ſa faveur que des violences ſourdes; l'évêque de Winchester en exerçoit d'éclatantes : il renverſoit avec mépris toute la conſtitution. Ses principes, oppoſés à ceux de de Burgh, tendoient à pouſſer la nation à bout; il vouloit que le roi entreprît tout & ſoutînt tout. Il lui repréſenta ſans détour tous les barons Anglois comme des ennemis qu'il falloit écraſer. Il étoit étranger, né dans les états que le roi d'Angleterre poſſédoit en France; il ſe mit à peupler l'Angleterre, de chevaliers Gaſcons, & la cour, de ſes parens & de ſes amis. Le comte de Pembrock, qui étoit revenu à la cour, fut chargé par la nobleſſe de faire au roi ſon beau-frere, des remontrances ſur l'admiſſion de tant d'é-

trangers. « *Si vous ne trouvez pas » qu'il y en ait assez*, répondit l'évêque de Winchester avec la dérision la plus insultante, *on en fera venir » davantage* ». En effet, on en vit bientôt arriver de nouveaux essaims, tous en équipage de guerre. Les seigneurs se retirerent de la cour, s'assemblerent sous la conduite du comte de Pembrock, & firent prier le roi de renvoyer en Guyenne l'évêque de Winchester & tous ses chevaliers Gascons. Le roi eut peur : c'étoit l'usage de son pere en pareil cas. « *Laissez-moi*, lui dit l'évêque de Winchester, *laissez-moi châtier ces » insolens !* » L'évêque étoit guerrier, le roi le laissa faire. L'évêque sembla craindre de n'avoir pas assez d'ennemis ; il prit un fief à un seigneur qui n'étoit point encore entré dans la confédération ; quand ce seigneur redemanda son fief, on le menaça de le faire pendre. On en mit un autre en prison pour s'être marié sans la permission du roi. On

demanda des ôtages à tous, & tous en refuserent.

La guerre se fit, & en même tems le parlement s'assembla. Ceux qui se rendirent à Westminster pour ce parlement, s'y rendirent bien armés. « *Pensez-vous donc*, dit l'évêque de Winchester aux seigneurs, *avoir les » mêmes privileges que les pairs de » France ?* » Ils prétendoient sans doute en avoir de bien plus grands. A ce mot, tous les évêques se levent & menacent l'évêque de Winchester de l'excommunication. « *J'en appelle » au pape*, répond l'évêque, *c'est lui » qui m'a sacré; je ne vous dois rien, » & ne vous connois point* ». Les évêques se contenterent d'excommunier en général les ennemis publics qui enlevoient au peuple l'affection du roi. « *Soyez donc justes*, leur dit le roi, *excommuniez aussi le comte de » Pembrock, qui actuellement porte les » armes contre moi. — Pourquoi l'ex- » communier ?* répliquerent les évê-

ques, *Pembrock défend la liberté.* Il fallut combattre.

L'évêque de Winchester traîna le roi dans le pays de Galles, où Pembrock étoit à la tête du parti des seigneurs. Pembrock tomba dans une embuscade, fut pris par les royalistes, & repris à l'instant par les seigneurs; il resta maître de la campagne. On conseilloit au roi de s'accommoder avec lui, & le roi le vouloit. « *Point » d'accommodement*, s'écria l'évêque de Winchester, *à moins qu'il ne » vienne demander pardon la corde au » col* ». En même tems il fait ravager en Irlande des terres que Pembrock y possédoit. Pembrock y court pour défendre son bien. Un assassin aposté par l'évêque de Winchester le perce par derriere d'un coup de poignard dans une conférence, & un chirurgien, gagné de même, l'acheve par des remedes meurtriers. Pembrock mourut regretté de tous les partisans des chartes, pleuré du roi lui-

Matth. Paris. Brady.

même, qui sentit avec amertume de quel prix il avoit payé au fils les services du pere, & qui se souvint alors que ce fils étoit son beau-frere. Ses regrets, son repentir, le disposerent à écouter les plaintes de la nation contre l'évêque de Winchester. Ce fut du côté des évêques ses confreres que l'orage enfin éclata. A son instigation, le roi en avoit accusé trois d'intelligence avec les rebelles. Ceux-ci excommunierent les ministres traîtres à l'état & calomniateurs des évêques. Saint Edmond, archevêque de Cantorbery, vint trouver le roi, & plaider la cause publique contre ce ministre odieux. Le roi lui-même, en comparant la vie agitée que son nouveau tyran lui faisoit mener avec la vie molle, oisive, qu'il avoit menée sous la domination de de Burgh, se déclara enfin contre l'évêque de Winchester; il fut renvoyé; sa dignité lui épargna les traitemens que de Burgh avoit essuyés. Il alla por-

ter à Rome, où le pape l'appella, sa turbulence & ses hauteurs; toutes ses créatures furent chassées de la cour d'Angleterre; les barons se réconcilierent avec le roi; les deux chartes furent rétablies; on y ajouta le fameux statut de Merton, qui régloit divers points & du droit public & du droit civil; on mit des bornes aux writs ou ordres particuliers du prince. De Burgh rentra en grace, même en faveur, & en abusa moins; mais aussi son crédit fut bientôt éclipsé par celui de Guillaume de Savoie, évêque de Valence, oncle de la reine. C'étoit encore un évêque, & sur-tout un étranger. La nation murmura; le roi résista, rappella même les créatures de l'évêque de Winchester, fit venir ses propres freres uterins, les quatre fils de la comtesse de la Marche, & leur prodigua les graces avec sa profusion ordinaire; mais bientôt il promit d'abandonner, pour de l'argent, tous ces étrangers; on lui donna l'ar-

gent qu'il demandoit, & il garda les étrangers. La fermentation continua; Henri avoit acquis un illuſtre & inutile allié, par le mariage d'Iſabelle ſa ſœur avec l'empereur Frédéric II. Il en acquit un bien dangereux & bien funeſte par le mariage d'Eléonore ſa ſeconde ſœur avec Simon de Montfort, comte de Leiceſter, le plus jeune des fils du fameux chef de la croiſade contre les Albigeois. Ce jeune ſeigneur, qui du chef d'une aïeule, poſſédoit de grands biens en Angleterre, s'y étoit fixé; il plut au roi, & bientôt il ſurpaſſa dans la faveur & de Burgh, & les évêques de Wincheſter & de Valence; le roi lui donna ſa ſœur, malgré elle & malgré toute ſa cour. D'autres diſent que le comte de Leiceſter la ſéduiſit, & qu'il força le roi de la lui donner. Elle étoit veuve du comte de Pembrock tué en Irlande, & la douleur de cette perte lui avoit fait prendre le voile.

Et faveur & diſgrace, tout étoit

caprice de la part de Henri; ces caprices alloient même quelquefois jusqu'à la folie. Pour expier la mort du comte de Pembrock, il avoit honoré Gilbert, frere du comte, de quelques bienfaits très-mérités ; Gilbert venant un jour lui faire sa cour, le roi lui ordonne de sortir de sa présence ; Gilbert demande humblement la cause d'un tel accueil. « *Votre frere fut un traître*, lui dit le » roi, *& vous, vous m'êtes odieux* ».

De Burgh retomba dans la disgrace ; le roi voulut renouveller l'ancien procès, de Burgh se justifia aux yeux des pairs, & appaisa le roi par le don de quatre châteaux.

Matth. Paris. Brady. Tyrrel.

Le comte de Leicester fut disgracié à son tour. Le roi lui reprocha un jour d'avoir séduit sa femme avant son mariage, & de l'avoir obtenue malgré lui. Cette femme étoit présente, on se rappelle que c'étoit la propre sœur du roi. Tous deux se retirerent de la cour.

Tantôt Henri envoyoit à l'empe-

reur Frédéric II, son beau-frere, des secours contre le pape, tantôt il faisoit publier dans ses états, la sentence d'excommunication lancée par le pape contre l'empereur, & lorsque Fréderic s'en plaignoit, Henri répondoit qu'ayant l'honneur d'être vassal du pape, il ne pouvoit faire autrement.

Un insensé attenta aux jours de ce roi insensé, en lui redemandant la couronne que Henri lui avoit, disoit-il, enlevée. Le roi s'amusa de sa folie, & défendit qu'on lui fit aucun mal. A la faveur de cette indulgence, cet homme se cache dans la chambre du roi pour l'assassiner pendant la nuit. Henri passa cette nuit dans la chambre de la reine, ce fut ce qui le sauva; on trouva l'assassin désespéré d'avoir manqué son crime, parcourant les appartemens un grand couteau à la main, & poussant des cris affreux. Il fut pendu, il nomma des complices, on n'eut point d'égard à sa déposition. Il est

Matth. de Westm.

triste que les foux tournent leur phrénésie du côté du crime. On pouvoit croire qu'au moins le mécontentement public avoit pu guider celui-ci.

On dit que le vieux de la Montagne voulut faire assassiner S. Louis, soit pour se venger de quelque prétendue insulte, soit seulement pour assassiner un roi; mais que touché du récit de ses vertus, il contremanda les assassins, & fit avertir Louis de son danger. Cette histoire ou cette fable prouve au moins le respect qu'inspiroit S. Louis.

Le mépris qu'inspiroit Henri III. étoit égal, la nation lasse enfin de ses disparates, de ses fureurs & de ses rapines, se souleva contre lui, & ce fut le comte de Leicester qui se mit à la tête du parti national. Ce seigneur, depuis sa sortie de la cour, gouvernoit & opprimoit la Guyenne au nom du roi; la province porta ses plaintes à Londres; Leicester y passa pour se défendre, l'éclairciffe-

ment fut vif entre les deux beaux-freres. Leicester s'indigna de ce que le roi daignoit seulement écouter ses accusateurs; Henri s'indigna de l'orgueil de Leicester : celui-ci appella le roi *ingrat;* le roi l'appella *traître.* Leicester eut l'insolence de donner au roi un démenti, & le roi se contenta de se plaindre de sa brutalité. Leicester aussi dévot qu'insolent, lui dit : *il faut que vous n'alliez jamais à confesse ?* Le roi daigna lui avouer qu'il y alloit souvent. — *On ne le croiroit point en voyant votre conduite*, reprit Leicester; *que sert la confession sans le repentir ? Je ne me suis jamais tant repenti de rien*, dit le roi, *que d'avoir comblé de biens un homme tel que vous.*

Tout le monde manquoit impunément à Henri III, parce qu'il avoit manqué à tout le monde. Un autre grand seigneur, qu'il traita un peu légerement de *traître* lui donna encore un démenti, & le roi l'ayant menacé de confisquer ses biens, &

de les faire vendre publiquement par des huissiers, ce seigneur lui répliqua qu'il lui enverroit les têtes des huissiers; on les sépara, & cette insolence que le roi s'étoit attirée, resta impunie comme celle de Leicester.

Le roi vouloit faire arrêter ce Leicester qu'il haïssoit alors plus que tous ses autres ennemis; mais il vit tous les barons prêts à se déclarer en faveur du comte, non qu'ils approuvassent ou son administration en Guyenne, ou sa maniere de la défendre à Londres, mais parce qu'ils ne cherchoient qu'un chef contre la tyrannie, toujours réprimée & toujours renaissante. Le clergé non moins mécontent que les barons, avoit chargé trois évêques, le primat à leur tête, de faire au roi des remontrances sur le désordre des affaires ecclésiastiques de son royaume. « Il est vrai, répondit le roi, » j'ai quelques remords à cet égard, » j'ai employé des voies iniques » pour

» pour vous inſtaller tous les quatre » dans vos ſiéges, commençons la » réforme par votre abdication ». Les prélats déconcertés par cette ſanglante ironie, répliquerent avec embarras, qu'il s'agiſſoit moins de réparer le mal qui étoit fait que de l'éviter à l'avenir. Il ne répara & n'évita rien.

Ce que la religion du ſerment a de plus ſaint & de plus terrible, avoit été pluſieurs fois employé pour obliger le roi à l'exécution des deux chartes. A chaque ſubſide qu'on lui accordoit, on exigeoit un ſerment nouveau; on imaginoit quelque précaution, quelque ſûreté, mais vainement; la tyrannie briſoit tous ces nœuds, on voulut l'enchaîner. Un parlement s'aſſemble à Oxford (1), on y forme un conſeil perpétuel de vingt-quatre barons, dont douze nommés par le

(1) On l'appella depuis le *parlement inſenſé.*

roi, douze par le parlement, pour veiller au rétabliſſement de la liberté publique, à l'exécution des deux chartes, à la correction de tous les abus. Le parlement mèt le comte de Leiceſter à la tête des douze barons qu'il nomme; il leve des troupes pour aſſurer l'exécution des réglemens. Les barons parlementaires entrent un jour tout armés dans la ſalle de l'aſſemblée. « *Suis-je priſonnier?* demanda le roi en tremblant; » *non, vous êtes libre*, répond un » d'entre eux, *mais il faut que la nation le ſoit auſſi, & que ces inſtrumens de tyrannie, que la mer nous amene tous les jours ou de Rome ou de la Guyenne, ſortent pour jamais de notre iſle* ». On dreſſa les fameux ſtatuts d'Oxford, qui font époque dans la conſtitution Angloiſe, comme les deux chartes, dont ils ſont la confirmation & l'extenſion. Ces ſtatuts, après avoir ordonné plus que jamais l'exécution des chartes, attribuerent au conſeil

T. 1. de Rymer, p. 655. Matth. Paris.

des vingt-quatre le droit exclusif de nommer annuellement le chancelier, le trésorier, les juges & autres ministres publics ; on convint aussi que le parlement s'assembleroit au moins une fois en trois ans pour faire les loix convenables ; on jura l'observation de ces statuts comme celle des chartes ; le roi & le prince Edouard son fils aîné les approuverent, ne croyant pas pouvoir s'en dispenser ; mais un des douze conseillers nommés par le roi, refusa de les signer, les jugeant trop contraires à la prérogative royale ; Richard, comte de Cornouaille, frere du roi, étoit absent ; Henri, fils de Richard, protesta contre les statuts d'Oxford, déclarant que son pere ne les approuveroit jamais. « *Il ne conservera donc pas un pouce de terre dans le royaume*, répondit insolemment Leicester ». Il dit à un autre opposant, frere uterin du roi : « *votre tête répondra de votre obéissance* ». Ce tyran, ennemi d'un ty-

ran, agiſſoit & parloit en roi, ſous prétexte de borner l'autorité royale. On chaſſa tous les étrangers qui avoient eu part aux affaires ; on abuſa de la liberté comme le roi avoit abuſé du pouvoir.

Quand Richard eut reçu les ſtatuts, il approuva la proteſtation de ſon fils, & jura qu'il ne les ſigneroit jamais ; ſur cela les députés du parlement lui déclarerent qu'on s'oppoſeroit à ſon retour dans le royaume ; il fut obligé de céder & de faire tous les ſermens qu'on voulut.

Henri III, dépouillé de ſa puiſſance, eût encore donné ſa couronne pour ſe venger du comte de Leiceſter, auquel ſeul il attribuoit ſes diſgraces, & dont les nouveaux outrages lui rappelloient tous les anciens. Sa haine pour Leiceſter étoit devenue de l'horreur ; il frémiſſoit à ſon nom. Un jour le roi alloit par la Tamiſe à la tour de Londres ; un violent orage l'obligea de gagner promptement la terre. On le deſ-

cendit près du château de Durham ; il y trouva le comte de Leicefter ; il parut fe troubler à fa vûe : « *crai-* » *gnez-vous le tonnerre ?* lui dit le comte ; oui, répondit le roi ; mais » je crains encore plus ta préfence ».

Les papes Alexandre IV. & Urbain IV. cafferent les ftatuts d'Oxford comme Innocent III. avoit caffé les deux chartes ; le roi encouragé par leur appui, défavoua hautement les ftatuts ; Edouard fon fils, le blâma de cette palinodie, qui n'étoit qu'un témoignage de fa foibleffe ; Richard fon frere, tâcha d'appaifer les troubles que cette réclamation contre les ftatuts d'Oxford, ne pouvoit manquer de faire naître ; fes efforts furent inutiles, la confiance étoit entiérement perdue, il falloit que la force décidât ; les barons s'affemblerent à Oxford, où ils élurent le comte de Leicefter pour général ; Londres fe déclara pour eux ; la reine qui s'y trouvoit, voulant paffer fous le pont de Lon-

dres, pour se sauver de la tour à Windsor, fut insultée par la populace qui crioit : *il faut noyer cette sorciere*, & qui poussa en effet l'insolence jusqu'à jetter de grosses pierres dans la barque pour la faire enfoncer. Le prince Edouard, qui commandoit les troupes du roi son pere contre les parlementaires, fut obligé de leur remettre le château de Windsor, qu'il reprit quelque tems après.

Ce fut au milieu de ces horreurs de la guerre civile que le roi & les barons remirent leurs différends à l'arbitrage de S. Louis. Si l'on pouvoit douter que S. Louis ait eu sur la politique les vûes que nous lui avons attribuées, qu'il ait voulu la réduire à la justice & à la bienfaisance, il suffiroit de comparer sa conduite dans cette affaire avec celle de tous les souverains. Jamais, dans le tems même où il faisoit la guerre au roi d'Angleterre, il ne se permit de fomenter les troubles de cet état; il

Matth. Paris.

considéroit l'intérêt commun des rois, l'intérêt éternel des hommes, & non ces petits intérêts locaux & momentanés qui se tournent toujours contre ceux qui les ont trop consultés. Il faisoit la guerre quand il y étoit forcé; il la faisoit pour rétablir l'ordre & la paix chez lui, non pour les troubler chez les autres; aussi lorsque Henri vint le sommer impérieusement de sortir des terres du comte de la Marche, se crut-il autorisé à lui répondre, qu'il ne reconnoissoit point de souverain sur la terre entre lui & ses sujets. C'étoit pour être juste, que jamais il n'excitoit de troubles chez ses voisins & ses rivaux; que jamais il ne cherchoit même à profiter de leur embarras; mais il étoit plus que juste, il étoit bienfaisant; ou plutôt pour être entiérement juste, il faut être bien-faisant: il ne cessa d'employer ses soins à réconcilier le roi d'Angleterre avec les barons; il offrit sa médiation; tous les efforts que les petits politi-

ques font en pareil cas pour divifer, il les fit pour réunir; il jugea la querelle de Henri III. & des Anglois, comme il jugeoit fous le chêne de Vincennes les conteftations de fes fujets. Il ne chercha dans fa fentence que les moyens d'établir une paix folide; il n'appliqua point à l'Angleterre les loix de la France; il ne careffa ni la révolte ni la tyrannie, il ménagea la prérogative royale, mais il refpecta les droits de l'homme & du citoyen; il confidéra que les deux chartes étoient devenues le droit commun de la nation, la loi conftitutive du gouvernement: que les rois d'Agleterre ne devoient imputer qu'à eux ce que l'exécution de ces chartes pouvoit avoir de gênant pour la prérogative royale; il vit qu'il n'y avoit point de paix à efpérer, fi l'on ne donnoit ce fondement à la liberté publique. Ces chartes après tout, ne contenoient rien que de jufte, & n'avoient rien dont Henri III. dût être bleffé

personnellement. Ce n'étoit point contre lui qu'elles avoient été faites, il étoit né avec elles, il en avoit mille fois juré l'obſervation; mais c'étoit contre lui directement que les ſtatuts d'Oxford avoient été faits; l'eſprit de révolte y avoit eu part, & s'y faiſoit ſentir; la nomination de tous les officiers publics, donnée au conſeil des vingt-quatre, ne laiſſoit plus rien de réel à la prérogative royale. Louis crut donc que la nation devoit en faire le ſacrifice, comme le roi devoit faire celui de quelques objets de ſa prérogative, en faveur des deux chartes. Ce jugement étoit une eſpece de tranſaction, & ſur ces matieres de gouvernement, qui ne ſont point ſoumiſes à des loix conſtantes & univerſellement reconnues, tout jugement ne peut être qu'une tranſaction. Les barons avoient eſpéré un gain de cauſe abſolu; ils prétendirent que les ſtatuts d'Oxford étoient indiſpenſablement néceſſaires pour l'exécution

des chartes ; ils refuserent de se soumettre au jugement de Louis, & dès ce moment toute l'Europe les jugea rebelles.

La guerre continua, le royaume d'Angleterre rentra dans la confusion, le bienfait de la paix disparut. Le comte de Leicester fit prisonniers, dans une bataille, le roi Henri, Edouard son fils, & Richard son frere, mais qu'y gagnerent les barons ? Leicester fut un tyran vigoureux, au lieu que Henri avoit été un tyran foible. Leicester fit tout plier sous un joug de fer, & préluda aux fureurs de Cromwel ; il est tué lui-même à la bataille d'Evesham, où il traînoit à sa suite le roi prisonnier, qu'il forçoit de combattre pour les barons, & qui, blessé par ceux qui combattoient pour lui, fut obligé de se nommer pour échapper à la mort. Ce fut le prince Edouard, fils de Henri, qui s'étant sauvé des fers de Leicester, lui arracha la vie avec l'autorité qu'il avoit usurpée.

Le comte de Leicester vit sa perte écrite dans les dispositions de cette journée : « *Que Dieu ait pitié de nos* » *ames !* » s'écria-t-il, en jettant ses regards sur les deux armées avant le combat, » *nos corps sont condam-* » *nés à périr* ». Son parti le déclara martyr, & publia qu'il avoit fait des miracles ; car ce rebelle, (nous l'avons dit) étoit très-devot ; il avoit pour directeur Robert Grosse-tête, évêque de Lincoln, que quelques historiens appellent *bienheureux*, & qui avoit donné au comte de Leicester la guerre civile pour pénitence, en lui prédisant qu'il y gagneroit la couronne du martyre. Henri remonta sur le trône ; mais tout le reste de son malheureux regne se passa au milieu de ces horreurs. Simon de Montfort, fils du comte de Leicester, voulut venger son pere comme le prince Edouard vengeoit le sien : selon que le roi ou les barons étoient vainqueurs ou vaincus, la tyrannie royale ou la tyrannie

M. Paris, p. 672. Hemingford. Knighton. D'Orléans, révolutions d'Anglet.

parlementaire prenoit le dessus ; mais plus de liberté, il n'en est point sans la paix.

A travers cette anarchie, & pendant la prison du roi, les représentans des bourgs, nommés par les conservateurs des privileges du peuple dans chaque comté, eurent séance pour la premiere fois au Parlement, où ils furent appellés par le comte de Leicester en 1265. Telle est, selon la plûpart des auteurs, l'origine de la chambre basse ou chambre des communes, époque mémorable dans la constitution Angloise. Cet établissement né du sein des troubles, semble se présenter sous un aspect peu favorable ; mais c'est souvent du sein des troubles que naissent les révolutions les plus heureuses ; l'admission des représentans du peuple dans le parlement, étoit un dernier pas vers cette réunion des trois pouvoirs, admirable dans la théorie, orageuse dans la pratique, & qui seroit sans doute la

forme de gouvernement la plus parfaite, si l'autorité pouvoit souffrir le partage.

Les barons, en jugeant de Louis IX. par les autres souverains, avoient craint d'abord qu'il ne se fît un point d'honneur de soutenir sa sentence arbitrale, & qu'il ne se joignît à Henri pour les accabler; ils crurent devoir l'amuser par des négociations; mais ils reconnurent bientôt la candeur sublime & la bienfaisance sincere de ce grand roi; ils virent qu'il n'avoit voulu qu'assurer leur bonheur, qu'il les plaignoit de s'y refuser, sans vouloir leur nuire; ils furent jaloux d'un peuple qui n'avoit pas besoin de chartes & de statuts pour être heureux; ils se plaignirent au ciel de n'avoir pas aussi un maître, à qui le respect public tînt lieu de prérogative royale, & sous lequel on fût libre, sans parler de liberté.

Louis IX. étoit l'arbitre de l'Europe; ce fut moins encore son droit de souveraineté que sa réputation

d'équité qui fit porter à ſon tribunal les conteſtations (1) de la Flandre, autrefois l'alliée de l'Angleterre contre la France. La comteſſe Jeanne étoit morte ſans enfans ; Marguerite ſa ſœur lui avoit ſuccédé : il s'agiſſoit de ſavoir qui ſuccéderoit un jour à Marguerite ; elle avoit eu deux maris, Bouchard d'Aveſnes, & Guillaume de Dampierre. Elle avoit des enfans des deux lits ; ceux du ſecond prétendoient exclure ceux du premier ; ils avoient, diſoient-ils, découvert que Bouchard d'Aveſnes étoit engagé dans les ordres avant ſon mariage, que par conſéquent ce mariage étoit nul, & les d'Aveſnes, ſinon bâtards, du-moins inhabiles à ſuccéder. Les d'Aveſnes croyoient voir Marguerite incliner pour les Dampierre ; ils chercherent un juge plus juſte que leur mere, & s'adreſſerent à Louis.

---

(1) *Auctoritate ſuadendi magis quàm jubendi poteſtate*, dit Tacite.

Mezerai rapporte que toutes les parties ayant comparu devant le roi, Louis demanda d'abord à la mere, qui elle désiroit avoir pour héritiers, ou des d'Avesnes ou des Dampierre. « *Les enfans légitimes*, répondit-elle, » *doivent avoir la préférence* ». Sur ce mot, l'aîné des d'Avesnes s'écria tout en colere : *Eh quoi ! serois-je tenu pour bâtard de la plus riche P.... qui vive ?* Louis, le plus respectueux de tous les fils, scandalisé d'un tel outrage fait à une mere, punit d'Avesnes d'une peine, qui aujourd'hui sembleroit légere, mais que les idées du tems rendoient plus grave ; il ordonna, que du lion de sable en champ d'or que portoit d'Avesnes, il retrancheroit la langue & les griffes, pour *marque*, dit Mézeray, *qu'il ne devoit avoir ni paroles ni armes contre sa mere.*

Mézeray, grande hist.

Quant au fond de la querelle, Louis fit encore une transaction ; il donna le Haynault aux d'Avesnes, & la Flandre aux Dampierre.

Les hommes ne ſont pas dignes d'en croire un ſage : il faut toutes les horreurs de la guerre pour les ramener à la paix ; les d'Aveſnes vouloient un partage plus conſidérable, les Dampierre perſiſtoient à ne vouloir aucun partage : ils chaſſerent les d'Aveſnes ; ceux-ci implorerent l'appui du comte de Hollande. Louis n'avoit voulu ſe mêler de leurs querelles que pour les pacifier ; les Dampierre furent vaincus & faits priſonniers. Marguerite à ſon tour oppoſa au comte de Hollande Charles, comte d'Anjou, frere de S. Louis, à qui elle abandonna l'uſufruit du Haynault ; celui-ci repouſſa le comte de Hollande & les d'Aveſnes ; les Dampierre furent mis en liberté, moyennant une rançon : il fut démontré que la guerre n'avoit produit que du mal, on eut recours à Louis & à ſa ſentence ; le Roi engagea ſon frere à rendre le Haynault, & les concurrens furent trop heureux de ſe ſoumettre enfin

au jugement que Louis avoit prononçé dix ans auparavant.

Louis portoit dans toutes les affaires de l'Europe cet esprit de conciliation & de paix; il tâcha d'éteindre la querelle du sacerdoce & de l'empire, plus vive encore sous Frédéric II. que sous ses prédécesseurs; le refus qu'il fit de la couronne Impériale offerte à son frere par le pape, est un de ces traits qui caractérisent Louis IX. Frédéric reconnut bien mal un tel service. Pendant que Louis travailloit à le réconcilier avec le Saint-Siége, & résistoit à toutes les instances que le pape lui faisoit, pour qu'il s'unît avec lui contre Frédéric; cet empereur demande au roi de France une entrevûe à Vaucouleurs, & le roi fut averti que l'intention de Frédéric étoit de l'enlever, soit par zele pour les intérêts de Henri III. son beau-frere, alors ennemi de la France, soit par une crainte injurieuse du mal que

Louis auroit pû faire à Frédéric lui-même, s'il eût voulu entrer dans les vûes des papes. Cet avis n'empêcha pas le roi d'aller au rendez-vous, mais il prit des précautions qui firent avorter le dessein de Fréderic.

Cet empereur qui avoit tant signalé sa haine contre les papes, & qui en avoit reçu tant d'outrages, mourut en se disposant encore à les combattre. Il avoit continué la dynastie impériale de Suabe, & il étoit héritier, par Constance sa mere, de ce royaume de Sicile fondé par les chevaliers Normands. Il avoit eu trois fils légitimes (1), Henri, Conrad & un autre Henri. Le premier Henri étoit mort du vivant de Frédéric, laissant un fils, nommé Frédéric, comme son aïeul. Conrad voulut, selon le testament de son pere, succéder à la fois à l'Empire & au

(1) Nous ne parlons point des enfans morts en bas âge.

royaume de Sicile. Quant à l'Empire, les papes y avoient encore introduit le schisme dès le vivant de Frédéric II. Ils avoient déposé ce prince, & par leurs intrigues auprès des électeurs, ils avoient fait nommer à sa place, d'abord un landgrave de Hesse, ensuite le comte de Hollande. A la mort de celui-ci, les électeurs vendirent leurs suffrages, les uns à Richard, comte de Cornouaille, frere de Henri III. roi d'Angleterre; les autres au roi de Castille Alphonse X. Richard passa en Allemagne, & s'y fit couronner; Alphonse se contenta d'y envoyer de l'argent. Naturellement Louis IX. devoit être indifférent pour Conrad, & contraire à Richard, qui lui eût fait retrouver encore du côté de l'Allemagne cette même puissance Angloise, dont il n'étoit déja que trop incommodé du côté de l'Angleterre & au midi de la France. Il devoit, à cause de Blanche de Castille sa mere, faire des vœux pour Al-

phonſe (1). Cet intérêt d'empêcher l'aggrandiſſement de la puiſſance Angloiſe eût ſuffi à un roi vulgaire pour troubler l'Europe ; mais chez Louis IX. l'intérêt de nuire étoit toujours ſubordonné à l'intérêt d'être juſte & modéré ; il préféra la paix à l'honneur dangereux de donner la couronne impériale ; il laiſſa l'Empire ſe choiſir des maîtres, & ſe partager entre eux.

Quant à la Sicile, Conrad s'en étoit emparé, en faiſant, dit-on, étrangler ou empoiſonner Henri ſon frere, & Frédéric ſon neveu. Il fut, à ce qu'on croit, empoiſonné lui-mê-

(1) Alphonſe X. étoit parent de Blanche, mais éloigné. Alphonſe VII. eut deux fils qui régnerent ; ſavoir, Sanche II. & Ferdinand II. Sanche II. eut pour fils Alphonſe VIII. pere de Blanche & de Henri I. Celui-ci mourut ſans enfans, & la couronne paſſa par ſa mort à Ferdinand II. ſon grand-oncle, & grand-oncle de Blanche, biſaïeul d'Alphonſe X. par Alphonſe IX. & Ferdinand III.

me par Mainfroy son frere, bâtard de Frédéric II. Mainfroy fut soupçonné aussi d'avoir accéléré la mort de son pere, & il sembla autoriser ces soupçons, en usurpant la Sicile sur Conradin son neveu, fils de Conrad, & petit-fils de Frédéric II.

Le pape Alexandre IV. dont Mainfroy ravageoit les terres, voyant qu'il n'avoit à combattre qu'un usurpateur décrié pour ses crimes, entreprit de le détrôner ; il proposa la couronne de Sicile, d'abord à Richard, roi des Romains, qui eut la prudence ou la générosité de la refuser ; ensuite à Edmond, second fils du roi d'Angleterre. Henri III. accepta cette offre pour son fils. Le prétexte du pape pour offrir cette couronne à la maison d'Angleterre, fut que le royaume de Sicile avoit été fondé par des Normands, & que les princes Anglois descendoient des anciens ducs de Normandie ; mais le véritable motif étoit que les rois d'Angleterre, humbles

vaſſaux du Saint Siége, ne porteroient point d'atteinte à la ſuzeraineté des papes ſur la Sicile. D'ailleurs cette conquête à faire du royaume de Sicile ſur la maiſon de Suabe, étoit une belle occaſion de rapine en Angleterre. Le pape par ſes légats, le roi par ſes miniſtres, ſe mirent à piller ce malheureux pays. L'excès de leurs extorſions ne fut pas une des moindres cauſes du grand orage qu'on a vu éclater contre Henri III. Ce roi étoit toujours dupe dans l'indigne partage qu'il faiſoit avec le pape des dépouilles de ſon peuple; il ſe conſtitua débiteur envers le Saint Siége d'une ſomme de 135541 marcs portant intérêt. Il perdit l'affection de ſes ſujets, ſans gagner le royaume de Sicile; cette expédition ne fut pas même tentée, & l'Angleterre fut ruinée.

Urbain IV. ſucceſſeur d'Alexandre, voyant que le ſoulevement de la nation Angloiſe ne permettoit

point à Henri III. d'exécuter ſon projet, offrit la couronne à Charles, comte d'Anjou, frere de S. Louis. Le prétexte étoit toujours le même; la maiſon de France deſcendoit auſſi des ducs de Normandie, mais par les femmes ſeulement.

Béatrix, femme du comte d'Anjou, ne voulant pas être la ſeule des quatre filles du comte de Provence, qui n'eût point le titre de reine, obligea ſon mari d'accepter la couronne de Sicile; elle vendit ſes pierreries pour lever des troupes. Charles paſſa en Italie, vainquit & tua Mainfroy à la bataille de Bénévent; mais il ſouilla ſa victoire, en laiſſant mourir la femme & les enfans de ſon ennemi en priſon, & ſur-tout en faiſant couler à Naples ſur un échaffaud le ſang du jeune Conradin, légitime héritier du royaume de Sicile, héros naiſſant qu'un courage digne de ſon nom avoit engagé à défendre ſes droits, & que le malheur attaché aux reſtes de la maiſon de Suabe, Guill. de Nangis.

fit tomber entre les mains du vainqueur. Conradin étant sur l'échaffaud, jetta son gand dans la place, gage d'investiture pour qui oseroit le venger. Ce gand fut relevé & porté à Pierre, roi d'Arragon, gendre de Mainfroy, qui crut par ce moyen avoir réuni les droits de Conradin à ceux de Mainfroy son beau-pere.

Il n'est pas certain que Louis IX. ait approuvé l'expédition de son frere en Italie; mais il est sûr qu'il la permit, & qu'il la seconda. Son frere tira de lui quelques secours, & il faut avouer qu'on a peine à reconnoître ici la politique toujours juste & modérée de ce grand prince. Le sage qui avoit refusé l'Empire pour Robert, & qui avoit engagé Charles lui-même à restituer le Haynault, devoit, ce semble, refuser pour le même Charles le royaume de Sicile. Ne nous pressons point cependant de l'accuser d'inconséquence, & considérons les circon-

stances

ſtances particulieres qui le firent agir diverſement dans ces occurrences qui ſemblent les mêmes.

Premierement, quant à la juſtice, le droit de ſuzeraineté du pape ſur le royaume de Sicile, droit juſte ou injuſte dans ſon origine, mais reconnu, rendoit la conceſſion que le pape faiſoit de ce royaume, beaucoup moins odieuſe que celle qu'il avoit voulu faire de l'Empire; ce n'étoit plus uniquement par l'abus de la puiſſance ſpirituelle qu'il conféroit cette couronne, le droit féodal lui fourniſſoit des raiſons ou des prétextes, & les raiſons féodales avoient alors une grande force.

De plus, qui s'agiſſoit-il de détrôner en Sicile? Mainfroy, un uſurpateur, un empoiſonneur, bourreau de toute ſa famille, contre qui la juſtice & l'eſprit de chevalerie invitoient à prendre les armes. Conradin à la vérité étoit l'héritier légitime; mais il étoit détrôné: c'étoit l'ouvrage de Mainfroy, non celui du comte d'An-

jou. Il eſt vrai encore que lorſque Conradin voulut dans la ſuite réclamer ſon trône, il fut opprimé par le comte d'Anjou; mais on peut aſſurer que S. Louis déteſta cet acte de tyrannie.

Secondement, quant à la politique, il faut conſidérer que quand Urbain IV. & Clément IV. offrirent la couronne de Sicile au comte d'Anjou, Richard, prince d'Angleterre, étoit roi des Romains; que cette couronne de Sicile avoit déja été offerte à Edmond, autre prince d'Angleterre, Louis jugea que ſi le comte d'Anjou rejettoit cette offre, le pape feroit de nouvelles inſtances auprès de Henri III. & d'Edmond; il jugea enfin que dans l'état où il voyoit l'Europe, il falloit preſque néceſſairement que le royaume de Sicile fût la conquête d'un prince Anglois ou d'un prince François. Dans cette alternative, il crut devoir préférer ſa maiſon, la politique l'exigeoit; la puiſſance Angloiſe feroit devenue

trop redoutable, si elle eût régné à la fois dans une partie de la France, en Angleterre, en Allemagne & en Italie.

D'autres considérations purent encore entraîner Louis; il connoissoit son frere; il lui voyoit une ambition & une activité auxquelles il falloit donner de l'aliment au dehors, de peur qu'au-dedans la paix n'en fût troublée; il l'avoit déja desobligé, en exigeant de lui la restitution du Haynault. La comtesse d'Anjou, plus ambitieuse que son mari, brûloit d'obtenir ce titre de reine de Sicile. On peut présumer que Louis céda, malgré lui, à leurs instances & à tant de motifs réunis. Nous avouerons qu'il eût été plus grand, & plus utile peut-être, de contenir l'ambition du comte & de la comtesse d'Anjou, & de refuser la couronne de Sicile, comme l'Empire. Par-là S. Louis eût épargné à sa maison trois ou quatre siecles de guerre.

Nous trouvons encore une autre faute de politique à lui reprocher. Nous avons eu occasion d'observer que le moyen le plus doux & par conséquent le plus légitime de réunir les grands fiefs à la couronne, étoit la voie des alliances, & Saint Louis sembloit être entré dans ces vues par son mariage avec Marguerite, l'aînée des filles du comte de Provence; mais ce fut la plus jeune qu'il plut à Raimond Bérenger, comte de Provence, d'instituer son héritiere. Le droit Romain, qui régit cette province, sembloit l'y autoriser par la faculté indéfinie de tester qu'il accorde aux citoyens; mais il semble que le droit de succéder à des états ne puisse point être soumis à cette faculté indéfinie de tester, & qu'un pareil droit mérite bien d'être fixé par la nature. Nous ne blâmons pas Louis IX. d'avoir respecté le testament de son beau-pere; mais il semble que des négociations auroient pu prévenir ce tes-

Mézeray, gr. hist. & Abr. chronol.

tament, ou le rendre plus conforme au vœu de la nature & de la loi générale. Loüis fit un coup de vigueur néceſſaire en bonne politique, lorſqu'à la mort du comte, il chaſſa de la provence les troupes que le roi d'Arragon y avoit envoyées pour enlever Béatrix, héritiere inſtituée, que ce roi vouloit faire épouſer à ſon fils, & que Louis obtint pour le comte d'Anjou ſon frere; mais il ſemble que les droits de l'aînée pouvoient donner lieu à quelques arrangemens, à quelque partage de la Provence, ſur-tout dans le moment où le comte d'Anjou & ſa femme avoient beſoin du conſentement & des ſecours du roi pour leur expédition d'Italie. Marguerite les regarda toujours comme des uſurpateurs, & fit beaucoup d'inſtances à ſon mari pour qu'il défendît ſes droits. C'eſt le ſeul article ſur lequel elle ne fut pas écoutée.

Il paroît au reſte que l'exemple de Louis ſervit de loi au roi d'An-

gleterre & à Richard fon frere, qui avoient époufé, l'un, la feconde des filles du comte de Provence, & l'autre la troifieme; ils ne contefterent rien non plus à Béatrix ni au comte d'Anjou. Quelques raifons que S. Louis ait eues pour négliger fes droits à cet égard, il fit d'ailleurs, par des moyens toujours doux & toujours juftes, plus de réunions à fon domaine, & des réunions beaucoup plus fûres qu'il n'eût pu en faire par les armes. Il acquit les comtés de Mâcon, de Blois, de Chartres, de Sancerre, de Beaumont-fur-Oife, du Perche; les vicomtés d'Avranches, de Châteaudun; les villes de Bray, de Montereau, de Bellefme, de Mortagne, &c.

Quant à l'article des croifades, il eft jugé depuis long-tems. Des auteurs ont fait autrefois, contre leur propre fentiment, des efforts fuperflus pour juftifier, foit les croifades en général, foit les croifades de S. Louis en particulier. S. Louis n'eft-

il donc pas aſſez grand pour qu'on oſe avouer en lui quelque foibleſſe? Ne s'eſt-il pas aſſez élevé au-deſſus des erreurs politiques de ſon ſiecle, pour qu'on puiſſe convenir qu'il paya un tribut aux erreurs religieuſes? Pourquoi vouloir que tout ſoit ſaint dans les ſaints, & que tout ſoit grand dans les grands rois? Pourquoi faire des portraits vagues & maladroitement embellis, quand l'original eſt ſi beau? Sachons reconnoître que Blanche, qui, malgré ſon goût pour la domination, vit partir ſon fils avec tant de regret, & le rappelloit ſans ceſſe avec tant d'inſtances, ſe montroit plus inſtruite que lui des devoirs de la royauté; ſachons reconnoître qu'après le mauvais ſuccès de ſa premiere croiſade, il eſt inexcuſable d'avoir entrepris la ſeconde. Plaignons ce pacificateur de l'Europe d'avoir été chercher des ennemis & des fers en Afrique; plaignons-le d'avoir été mourir ſi loin des peuples qu'il ren-

doit heureux. Malgré quelques légers défauts, ou plutôt malgré des fautes ou des erreurs dont le principe même étoit vertueux, quel roi peut-on lui comparer ? quel nom plus respectable la religion peut-elle opposer à ceux qui voudroient la croire peu compatible, soit avec la grandeur royale, soit avec la grandeur personnelle ? quels droits ou quels soins du trône les soins de la piété lui ont-ils fait négliger ? où trouve-t-on ailleurs ce mélange de justice & de clémence, de tendresse & de vertu, d'indulgence & de fermeté, cet amour pour la paix, & ces talens pour la guerre ; ce désintéressement politique, cette sensibilité courageuse, cette bienfaisance éclairée, cette majesté si douce & si paternelle, ces grandes vues de bien public, & ces détails de charité particuliere, ce calme de la raison & cette chaleur du sentiment ? Sage, heureux, quoique sensible, son ame fut exercée & remplie par des atta-

chemens toujours légitimes, & tous ſes penchans furent des devoirs. Quel fils! quel frere! quel mari! quel pere! quel roi! Combien il aima! combien il fut aimé! Pere du peuple, ami des hommes, il remplit dans toute leur étendue ces deux grands caracteres; il ſatisfit pleinement à la nature & à la gloire. Sa vie publique nous offre d'illuſtres victoires remportées malgré lui, ſur des ennemis qu'il plaignoit; la paix donnée aux nations, de grandes haines aſſoupies, de grandes rivalités ſuſpendues, des établiſſemens qui font époque dans l'hiſtoire de la légiſlation. Sa vie privée eſt pleine de détails aimables & attendriſſans. Son mariage avec Marguerite de Provence fut l'union de deux ames céleſtes; mêmes inclinations, mêmes vertus, tendreſſe égale, épanchemens réciproques; elle le ſuivit au-delà des mers & chez les infideles; elle fut ſa conſolatrice dans la captivité: il la conſul-

toit ſur les affaires les plus importantes, ſans qu'elle prétendît à cet honneur: *Je le dois*, dit-il à des gens aſſez injuſtes pour s'en étonner, *elle eſt ma dame & ma compagne.* Des princes étrangers ſuivirent ſon exemple; le roi d'Angleterre Henri III, prit Marguerite pour arbitre de quelques démêlés particuliers; l'empereur Rodolphe en fit autant dans la ſuite.

La mere & la femme de S. Louis ne s'aimoient point, parce qu'elles l'aimoient trop; l'une auroit voulu le dominer ſeule, l'autre auroit voulu n'être dominée que par lui. Louis ménagea ſur ce point leur délicateſſe, par des moyens qui annoncent une grande ſimplicité de mœurs, & des égards recherchés. Blanche étoit jalouſe de la confiance qu'il témoignoit à Marguerite, & toutes les fois qu'elle le trouvoit chez cette princeſſe, une froideur marquée, une aigreur involontaire atteſtoit l'altération de ſon ame. Louis &

Marguerite avoient dressé un petit chien à les avertir de l'arrivée de Blanche, & dès que cet animal avoit donné de loin le signal convenu, le roi sortoit par une porte de derriere. Un jour Marguerite étoit mourante d'une fausse couche ; Blanche en entrant dans la chambre de la malade, y trouve Louis qui s'empressoit à la secourir ; elle craignit pour lui le spectacle de douleur qui paroissoit s'apprêter, & le prenant par la main pour l'emmener : *vous n'avez que faire ici*, lui dit-elle d'un ton funeste; *Eh quoi*, s'écria tristement Marguerite, *ne me laisserez-vous jamais voir mon cher seigneur ni en la vie ni à la mort ?* Le roi sortit, & Marguerite s'évanouit; il rentra, elle se ranima & revint à la vie. C'est ainsi que Louis méritoit d'être aimé; c'est ainsi qu'il le fut de son peuple. Le moment de sa mort fut un de ces grands tableaux de douleur & d'effroi, dont l'univers ne perd jamais le souvenir. On connoît ses avis à son fils, c'est

Joinville.

le dernier ſoupir d'un ſaint, c'eſt un monument de cette piété affectueuſe, tendre, agréable à Dieu, parce qu'elle eſt utile aux hommes, de cette piété qui l'inſpira toujours, & qui fut dans ſon ame un principe immuable de bienfaiſance. Un prince de la maiſon de France a dit que ces *avis étoient le plus bel héritage que S. Louis eût laiſſé à ſa maiſon.*

On peut croire que S. Louis aima les lettres. Il protégea toujours l'Univerſité; mais il ſentit que pour être plus utile, il falloit qu'elle fût moins néceſſaire; il jugea qu'elle avoit beſoin d'émulation, il lui donna une rivale, en faiſant ériger l'univerſité de Toulouſe, non ſans quelques oppoſitions de la part de celle de Paris, qui auroit mieux aimé être la fille unique des rois que leur fille aînée; il fonda le college des pauvres maîtres ſi magnifiquement réédifié par le cardinal de Richelieu; il avoit établi au tréſor de la ſainte-chapelle une bibliotheque

publique, qui contenoit quelques exemplaires de la bible & des peres: il y venoit souvent seul & sans être connu; il se faisoit un plaisir d'expliquer à ceux qu'il y trouvoit, les endroits difficiles des livres qu'on leur fournissoit

Deux ans après la mort de S. Louis, mourut son foible rival, Henri III, roi d'Angleterre, prince plus léger & plus capricieux que méchant, moins cruel que son pere, aussi inconsidéré; né pour la dépendance comme d'autres sont nés pour le commandement, il avoit besoin d'obéir, & la crainte étoit le grand ressort de son ame. Pour l'arracher à l'irrésolution, il lui falloit des ministres insolens & des peuples rebelles. Il eut pourtant le mérite de sentir la supériorité de son rival, qui dédaigna de le faire trembler, & qui osa être son bienfaiteur. Il étoit quelquefois dévot, & sa dévotion consistoit à entendre plusieurs messes par jour. S. Louis qui apparem-

ment ne le jugeoit pas fort inſtruit de ſa religion, lui dit : *ne feriez-vous pas mieux d'entendre quelques ſermons? non*, répondit Henri : *il vaut mieux voir ce qu'on aime, que d'en entendre ſeulement parler.* Les écrivains Anglois & proteſtans lui ſont fort contraires, les écrivains François & catholiques lui ſont plus favorables ; il faiſoit du bien aux pauvres, & S. Louis lui rendoit ce témoignage, *qu'il étoit redoutable à ſes ennemis par ſes aumônes.*

D'Orléans, révolutions d'Anglet. L. 3.

Si le caractere perſonnel de Henri III. eſt à quelques égards ſuſceptible d'apologie, ſon adminiſtration ne peut l'être. Nous en avons vu les principaux déſordres : voici un dernier trait qui achevera le tableau, & qui marquera le contraſte des deux regnes correſpondans. Longtemps avant la révolte des barons & la guerre civile, le défaut de police avoit tellement multiplié les voleurs en Angleterre, que toute propriété étoit devenue incertaine, &

tout voyage dangereux ; les campagnes étoient abandonnées, & dans les villes mêmes, les maiſons n'étoient pas toujours un ſûr aſyle contre la violence. Deux marchands du Brabant vinrent ſe plaindre au roi d'un vol public qui leur avoit été fait. « Connoiſſez-vous les voleurs ? » dit le roi ; oui, ſire, & vous les » connoiſſez auſſi ; nous les voyons » tous les jours à votre cour ; ſi les » loix ſont impuiſſantes contre eux, » nous venons leur offrir le duel ; » ils nous ont attaqués avec avan- » tage, nous demandons que l'éga- » lité ſoit rétablie ». Le roi nomma douze jurés pour faire le procès aux voleurs. Ces juges choiſis parmi les plus riches bourgeois d'Hampshire, étoient d'intelligence avec les coupables, & les renvoyerent abſous. Le roi irrité, fit mettre les jurés en priſon, & en nomma d'autres. Ceux-ci informerent de bonne foi, & il fut prouvé que pluſieurs officiers de la maiſon du roi étoient ou les au-

teurs ou les complices du vol. Leur excuse fut que n'étant pas payés de leurs gages (1), il falloit bien qu'ils volassent pour vivre. Cette excuse légitime ou non, ne sauva point les foibles, il y en eut plusieurs de pendus : ils firent dire au roi qu'il étoit seul la cause de leur mort ; le roi gémit & les laissa exécuter. N'eût-il pas dû au-moins leur accorder leur grace, & se charger seul de tout réparer ? Les coupables plus puissans perdirent la moitié de leur mobilier, & ils donnerent caution de ne plus troubler la paix du royaume.

La mort de Henri III. avoit été

(1) Chronique de Dunstable, vol. I. p. 155. Hume Plantag. Henri III. « *Dicatis » domino nostro regi quòd ipse nostra mors est & » causa mortis præcipua, qui nobis stipendia » debita per longum tempus retinuit indigenti» bus : oportuit igitur nos furari.... Rex hæc » audiens, confusus doluit, & ab imo longa » traxit suspiria* ». Matth. Paris, *hist. Angl. Henric. III. ann. 1249, p. 761, edit. Lond. 1640.*

précédée d'infortunes domestiques; Henri son neveu, qu'on nommoit Henri d'Allemagne, parce qu'il étoit fils de Richard, roi des Romains, fut assassiné à Viterbe dans l'église des cordeliers, par les fils du comte de Leicester ses cousins. C'étoit un prince aimable & vaillant: S. Louis l'estimoit; Philippe le Hardi le regretta; Richard mourut de douleur de sa mort: Henri III. succomba sous le poids de ces pertes, redoublé encore par l'absence de son fils Edouard qui, à l'exemple du roi Richard son grand oncle, étoit allé cueillir des lauriers en Palestine. Edouard perdit aussi un fils âgé de six ans; il reçut à la fois la nouvelle de la mort de son pere & de son fils. Ses regrets les plus vifs furent pour son pere; on s'en étonna: *la perte d'un fils se répare*, dit-il, *celle d'un pere se répare-t-elle?*

Trivet p. 240. Walsingh. p. 44.

CHAPITRE XIII.

Philippe le Hardi en France. Edouard I. (1) *en Angleterre.*

Depuis l'an 1270 ou 1273, jusqu'à l'an 1285.

Les désastres de la maison de France égaloient ceux de la maison d'Angleterre. La mort seule de S. Louis en étoit un pour l'Europe entiere. Philippe son fils, qui l'avoit accompagné en Afrique, revenant en France, après avoir recueilli ses derniers soupirs, perdit encore Isabelle d'Arragon sa femme, qui mou-

(1) On recommence ici à compter Edouard I. parce que c'est le premier de ce nom dans la race des *Plantagenets*, & que, dans la liste de leurs rois les Anglois ne confondent point par le *numero* les rois Normands & Angevins avec les rois Saxons, comme nous confondons les Capétiens avec les Carlovingiens.

rut à Cozence en Italie, d'une chûte de cheval qu'elle fit étant grosse. Une fievre maligne emporta dans Sienne, Alphonse, frere de S. Louis & sa femme, Isabelle de Toulouse. Le roi de Navarre étoit mort aussi en Sicile; de sorte qu'après tant de dépenses & de travaux qu'avoit coûté cette derniere croisade, Philippe, dit Mézeray, ne rapporta en France que des coffres vuides & des cercueils pleins d'ossemens. Celui de S. Louis porté par Philippe, fut honoré en France du même accueil que les habitans de l'Italie avoient fait autrefois à l'urne de Germanicus, présentée par Agrippine. Les peuples couroient en foule au-devant de ce triste spectacle; ils révéroient à genoux & en pleurant les restes inanimés de leur meilleur roi. Cette perte porta le dernier coup aux croisades; on la regarda comme un arrêt du ciel qui réprouvoit ces funestes expéditions.

S. Louis, en partant pour l'Afri-

que, avoit engagé dans la croiſade le jeune Edouard, fils de Henri III. Il eſtimoit avec juſtice ſa valeur & ſes talens. Edouard avoit été le plus ferme appui de ſon pere dans la guerre contre les barons; c'étoit lui qui avoit vaincu Leiceſter & diſſipé les rebelles. Des traits de chevalerie diſtingués avoient donné à ſa gloire tout l'éclat de l'héroïſme; il avoit rencontré dans un combat un Adam Gourdon, peut-être parent de celui qui avoit tué le roi Richard. Ce Gourdon étoit célebre en Angleterre par ſa force & ſon courage, comme l'avoit été autrefois Courcy. Auſſi-tôt que le prince l'apperçut, il renvoya ſes troupes, & ſaiſit l'occaſion qui s'offroit de ſe meſurer ſeul avec un tel adverſaire. Leur combat fut long & opiniatre; toutes les reſſources de la valeur & de l'adreſſe y furent miſes en œuvre; enfin Gourdon fit un faux pas, il tomba; Edouard ſe vit le maître de ſa vie, la lui accorda, le prit à ſon ser-

vice, & jamais il n'eut de ſujet plus fidele, ni de prôneur plus zélé de ſa victoire.

Edouard, retenu quelque tems en Europe par les troubles de l'Angleterre & par les préparatifs néceſſaires pour ſon voyage, n'avoit pu arriver en Afrique qu'après la mort de S. Louis, & qu'après un traité conclu avec les Sarraſins par Philippe le Hardi & par le roi de Sicile. Edouard ne trouvant plus rien à faire en Afrique, paſſa ſeul en Paleſtine, où les Sarraſins, qu'il battit en diverſes rencontres, crurent voir revivre en lui Richard, *Cœur de Lion*, ſon grand-oncle. Sa réputation s'étendit juſqu'aux extrémités de l'Aſie, dont les plus grands princes l'admiroient, le félicitoient, & recherchoient ſon alliance.

Un de ces aſſaſſins aux ordres du vieux de la Montagne entreprit d'arrêter ce jeune héros (1) au milieu

(1) On ne dit point qu'Edouard eût donné

de sa course; de fausses négociations dans lesquelles il s'étoit fait employer, lui avoient procuré un accès facile auprès du prince. S'étant un jour introduit dans sa chambre en plein midi, & l'ayant trouvé dormant tout habillé sur son lit, il tira sa dague pour le percer; le prince s'éveille, veut parer le coup, reçoit dans le bras une blessure profonde, renverse son assassin d'un grand coup de pied, s'élance sur lui, arrache sa dague, & lui en perce le cœur; les domestiques du prince, accourus au bruit, se jettent aussi sur l'assassin, & d'un coup d'escabeau on lui fait voler la cervelle. Cependant la da-

Chron. de T. Wikes, p. 90.

né le moindre sujet de plainte au prince des assassins. Il paroît que les sujets de ce prince étoient devenus semblables aux compagnons de Catilina : *Si caussa peccandi in præsens minùs suppetebat, nihilominùs insontes, sicuti sontes, circumvenire, jugulare, scilicet ne per otium torpescerent manus, aut animus gratuitò potiùs malus atque crudelis erat. Sallust. Catilin.*

gue étoit empoisonnée; la cangrene qui parut à la plaie du prince, fit craindre pour sa vie. La pureté de son sang, & l'habileté de son chirurgien le sauverent.

Ainsi, par une fatalité assez étrange, lorsque les deux nouveaux rois parvinrent au trône, l'un étoit en Afrique, l'autre en Asie. La mort de Henri III. rappella Edouard en Angleterre, comme la mort de saint Louis avoit ramené en France Philippe le Hardi; tous deux cependant hésiterent sur leur retour. Edouard quittoit avec peine ses conquêtes de la Palestine; & Philippe, par les instructions qu'il envoya d'abord à la régente, parut avoir formé le dessein de continuer la croisade en Afrique. Il chargea les administrateurs du royaume, Simon de Nesle & Matthieu, abbé de Saint Denys, de régler diverses affaires qui auroient pu attendre son retour, &, « *ce qui est* » *fort remarquable*, dit Mézeray, il » leur enjoignit de payer comptant

» les dettes du roi son pere & les » siennes ». Il seroit bien honteux pour la royauté que cela fût si remarquable.

Philippe pouvoit s'absenter sans courir aucun risque d'être privé de ses droits au trône; mais Edouard devoit se souvenir qu'en Angleterre les princes présens avoient toujours exclu les absens. Cependant à mesure que la constitution se formoit, elle affermissoit les droits du prince légitime, en même tems qu'elle les bornoit; le droit héréditaire commençoit à se régler, selon le vœu de la nature, par l'aînesse & la masculinité. Les princes Anglois qui se trouvoient en Europe, Edmond, frere puîné d'Edouard, & un autre Edmond, fils de Richard, roi des Romains, ou ne voulurent ou n'oserent rien entreprendre. Edouard, quoiqu'absent, fut proclamé sans obstacle. A son retour, il passa par la France; le comte de Châlons lui proposa un tournoi, où Edouard fut vainqueur,

vainqueur, & où ses chevaliers eurent tout l'avantage. Le dépit du vaincu ensanglantoit souvent ces fêtes, & faisoit naître des combats plus sérieux. Le comte de Châlons insulta les Anglois, qui vainquirent au combat, comme au tournoi.

Le premier soin d'Edouard fut de rendre hommage à Philippe le Hardi pour la Guyenne & les autres provinces cédées à l'Angleterre en 1259 par le traité d'Abbeville. Les droits respectifs ayant été réglés à la satisfaction de toutes les parties par ce fameux traité, les rois d'Angleterre se plurent à remplir les devoirs de vassaux & de pairs de France, dont ils se dispensoient auparavant, parce qu'ils réclamoient les autres provinces confisquées sur eux, & l'on souffroit qu'ils s'en dispensassent, parce qu'on vouloit confisquer encore la Guyenne; mais la politique généreuse de S. Louis avoit fait succéder un état de paix solide à cet état de guerre qui suf-

pendoit ou confondoit tous les droits. On recueillit encore les fruits de cette politique ſous le regne de Philippe. La bonne intelligence des deux rois fit le bonheur des deux nations.

Elle éclata ſenſiblement dans une affaire qui autrefois eût allumé la guerre entre les deux puiſſances. Gaſton, vicomte de Béarn, vaſſal de la Guyenne, s'étoit révolté contre Edouard, qui l'ayant fait condamner dans ſa cour de Guyenne, entra ſur ſes terres pour exécuter la ſentence; Gaſton, pour éviter ſa ruine, appella au roi de France, comme au ſeigneur ſuzerain de la Guyenne. On crut qu'il alloit mettre aux mains ces deux rivaux. Edouard auſſi-tôt ſe retira des terres du vicomte, & ceſſa toute hoſtilité, juſqu'à ce que la cauſe eût été jugée dans la cour de Philippe. Elle le fut, & à l'avantage d'Edouard; on décida que Gaſton iroit ſe jetter à ſes pieds, & lui demander pardon de ſa ré-

Geſta Philip. III.

volte. Cette ſentence lui parut dure; pour l'éluder, il voulut oppoſer la chevalerie à la féodalité; il demanda qu'il lui fût permis d'appeller en duel judiciaire le roi Edouard. La cour du roi de France répondit que cette inſolence étoit un nouveau tort dont il falloit encore que Gaſton demandât pardon au roi d'Angleterre. Il fut forcé de ſe ſoumettre, & tout fut tranquille. Avant S. Louis, une pareille aventure eût mis l'Europe en feu.

Malgré la féodalité, un ton d'égalité fraternelle annonçoit l'union des deux rois. L'étiquette même de la féodalité avoit diſparu dans les lettres. Autrefois la ſuſcription des lettres d'un roi d'Angleterre à un roi de France annonçoit la vaſſalité du premier, & la ſuzeraineté du ſecond. *Magnifico & kariſſimo domino ſuo.* Dans les traités de paix ou de trêve, ce vaſſal qui impoſoit quelquefois à ſon ſeigneur des conditions aſſez dures, avoit toujours ſoin d'employer

la formule polie : *si placet* ou *quando voluerit*. Tout ce cérémonial changea ; la formule des lettres devint plus franche & plus familiere ; *regi Franciæ rex Angliæ, salutem.*

Manuscr. de la tour de Londres.

Edouard I. se piquoit d'avoir égard à toutes les demandes, à toutes les plaintes, à toutes les recommandations de Philippe le Hardi, qui, de son côté, accordoit à Edouard I. tout ce qui étoit juste. On trouve à chaque page des preuves de cette déférence mutuelle dans les manuscrits de la tour de Londres recueillis par M. de Bréquigny. Ce sont des monumens précieux de l'amitié de deux souverains.

Si les deux rois avoient des intérêts contraires à ménager dans les diverses cours de l'Europe, ils trouvoient très-bon que la négociation seule en décidât, & celui dont la politique avoit été moins heureuse, n'appelloit point la guerre à son secours. Henri I. roi de Navarre, comte de Champagne & de Brie, alloit

laisser Jeanne sa fille, héritiere de ses états. Le desir naturel de s'assurer une pareille succession n'eût pas manqué autrefois d'armer l'une contre l'autre les deux nations rivales. Il est certain que l'intérêt de Philippe étoit d'enlever, à quelque prix que ce fût, aux Anglois cette nouvelle occasion de s'aggrandir en France. Edouard, par la même raison, ne pouvoit négliger une occasion pareille de reprendre en France l'ascendant qu'y avoient eu ses aïeux; il avoit des fils, il se hâta d'en proposer un pour la princesse Jeanne, & la proposition fut agréée. On régla les conventions par un traité; mais les parties étoient encore dans l'enfance. Le roi de Navarre changea de vue dans la suite, & préféra l'alliance de la France; il recommanda, par son testament, à sa femme d'amener sa fille à Paris, où Jeanne épousa depuis Philippe le Bel, fils de Philippe le Hardi. Edouard vit

faire ce mariage, & la paix ne fut point troublée.

Les intérêts du commerce commençoient à influer sur la paix & sur la guerre. Il étoit survenu quelques mésintelligences entre l'Angleterre & la Flandre au sujet de certaines pensions que les rois d'Angleterre s'étoient accoutumés à payer aux comtes de Flandre pour qu'ils troublassent la France, & que les comtes de Flandre s'étoient encore mieux accoutumés à recevoir & à mériter. Le roi d'Angleterre ne voulant plus troubler la France, ces pensions devenoient inutiles, & il les supprima. Marguerite, comtesse de Flandre, pour s'en venger, fit saisir les effets des marchands Anglois & Gascons qui se trouvoient dans ses états. Ces violences sont toujours injustes; mais ce qui devroit sur-tout en dégoûter, c'est qu'elles sont trop aisées à rendre. Les Anglois en userent de même à l'égard des marchands

Flamands, & de plus le roi défendit tout transport des laines d'Angleterre en Flandre, défense qui ruina les manufactures Flamandes, & obligea la comtesse à demander la paix. Elle l'obtint à condition de réparer le dommage causé aux marchands Anglois par ses ordres imprudens.

Si Édouard étoit un vassal soumis, Philippe n'étoit pas un suzerain incommode. S'il survenoit quelque affaire qui intéressât la pairie, il en donnoit avis à Edouard, non pour exiger de lui à la rigueur les devoirs de vassal & de pair, mais pour le mettre à portée d'en exercer les droits, & pour remplir les formalités d'usage. C'est ainsi qu'il crut devoir l'inviter à venir prendre place parmi les pairs au jugement d'un grand procès qui s'étoit élevé pour la succession de Bourgogne entre le duc Robert & le comte de Nevers. Edouard, qui avoit d'autres affaires, se dispensa de passer la mer pour

celle-là, & Philippe reçut ſes excuſes.

La paix ſe maintenoit parmi toutes les occaſions de guerre. Il échut à Edouard, du chef d'Eléonore de Caſtille ſa femme, une ſucceſſion en France : c'étoit le comté de Ponthieu. Guillaume, comte de Ponthieu, avoit eu pour héritiere Marie ſa fille, qui avoit épouſé Simon, comte de Dammartin; de ce mariage étoit née Jeanne, femme de Ferdinand III. roi de Caſtille, & cette Jeanne fut mere d'Eléonore de Caſtille, femme d'Edouard I. roi d'Angleterre. Eléonore eut le Ponthieu, ſans doute par des arrangemens de famille; car elle avoit trois freres du même lit qu'elle, dont l'aîné (Ferdinand, infant de Caſtille, comte d'Aumale) a laiſſé une poſtérité, diſtinguée par le nom de Ponthieu, & à laquelle il ſemble que ce comté auroit dû appartenir. Obſervons cependant que Ferdinand, ainſi que

ses freres, étoit mort du vivant de sa mere, & qu'Eléonore put fort bien exclure les enfans de son frere aîné, en vertu des usages du pays, contraires à la représentation, même en ligne directe.

Le Ponthieu, par sa situation voisine de l'Angleterre, redonnoit aux Anglois une nouvelle clef de la France, plus commode que les autres. Ce pays étoit d'ailleurs trop voisin de ceux qui avoient autrefois appartenu à l'Angleterre. Il étoit éloigné à la vérité des autres possessions qui restoient en France aux Anglois; mais on pouvoit craindre qu'ils ne trouvassent de la facilité à reconquérir les provinces qu'ils avoient perdues, & à former par-là une chaîne entre le Ponthieu & la Guyenne, ce qui leur auroit donné en France la côte entiere de l'Océan. Tout étoit à craindre de la part d'une telle puissance; mais on ne crut pas devoir sacrifier à ces allarmes sur un avenir incertain l'avantage certain

& présent de la paix. On avoit d'ailleurs d'autres embarras. Quelques démêlés avec la Castille pour les intérêts de Blanche, sœur de Philippe, & des la Cerda, enfans de cette Blanche, injustement privés de cette couronne, comme nous l'expliquerons tout-à-l'heure ; la rivalité des maisons d'Arragon & de France en Italie, rivalité très-animée dès-lors, & qui bientôt s'irrita par les plus sanglans outrages & par l'atrocité des vêpres Siciliennes, tournoient du côté de l'Espagne & de l'Italie l'attention & les armes des François. Edouard fut donc investi sans difficulté du comté de Ponthieu. Ce fut une occasion pour les deux rois de resserrer les nœuds de la paix, en confirmant dans Amiens le traité d'Abbeville. La mere d'Eléonore avoit accordé à la commune d'Abbeville un privilege utile & glorieux pour le peuple. Tous les comtes de Ponthieu devoient prêter serment de fidélité, nue tête, aux maire-

Gesta Philippi III.

En 1279.

échevins, dans la salle de leur hôtel-de-ville, & prononcer en personne une protestation de conserver les droits de la ville & du comté, sans jamais y rien innover que du consentement de la commune. On exigea qu'Edouard fît le serment; on lui permit seulement de faire lire la protestation par un procureur en sa présence. Edouard II. en fit autant. Edouard III. se dispensa même du serment; il en chargea son sénéchal.

Cette possession du Ponthieu produisit dans la suite une partie des maux que la France avoit pu prévoir; ce fut de ce côté-là qu'Edouard III. entama le royaume, lorsqu'il prétendit le réclamer; mais si la possession du Ponthieu facilita son entreprise, elle ne la fit pas naître : en retenant le Ponthieu, on n'eût point évité la guerre avec Edouard III. & on l'eût eue avec Edouard I; on auroit perdu ce précieux intervalle de paix. Edouard, de son côté, content de la France, ne fit aucune

de ces démarches ennemies que la politique malfaisante se permet au milieu même de la paix. Il ne donna point de secours aux Castillans contre la France & les la Cerda; il fit plus, il ménagea un accommodement entre les rois de France & de Castille. Il ne se mêla de la querelle de la Sicile entre Pierre, roi d'Arragon, fils de Jacques, & Charles, comte d'Anjou, que pour tâcher de l'appaiser, mais n'ayant pu d'abord y réussir, il assura le champ aux compétiteurs dans sa ville de Bordeaux, pour un duel que Pierre avoit proposé, mais qu'il ne jugea pas à propos d'exécuter. Charles se présenta au jour marqué; il resta sous les armes depuis le lever du soleil jusqu'au coucher. La nuit, Pierre arrive en poste, court chez le sénéchal de Bordeaux, prend acte de sa venue, proteste contre Charles & contre le roi de France, qui lui ont, dit-il, dressé des embûches sur son chemin, & il s'enfuit. Le pape

l'ayant excommunié & dégradé de la royauté, Pierre, par dérision, ne prenoit plus le titre de roi, mais seulement de *chevalier d'Arragon, seigneur de la mer, & pere de trois rois* (1). C'est le ton qu'on auroit toujours dû prendre avec des papes qui déposoient des rois. On ne le prit pas en France, & l'on se disposa très-sérieusement à profiter contre le roi d'Arragon des censures peu ecclésiastiques de Martin IV. Il avoit publié une croisade contre Pierre, & offert la couronne d'Arragon à Philippe le Hardi pour Charles de Valois son second fils. En effet, au défaut de Pierre & de sa postérité, les enfans de Philippe le Hardi & d'Isabelle, sœur de Pierre, auroient eu droit au royaume d'Arragon. Philippe oublia le refus que S. Louis avoit fait de l'Empire, & ne se sou-

(1) Il avoit quatre fils, & au moins trois royaumes à partager entr'eux: Arragon, Valence & Sicile.

vint que de l'acceptation qu'il avoit paru faire du royaume de Sicile. La couronne d'Arragon fut acceptée. On fit les plus grands armemens pour cette expédition. Philippe sollicita Edouard comme son ami, & le somma, comme pair de France, de se joindre à lui contre le roi d'Arragon. Edouard resista aux sollicitations, & laissa tomber les sommations; occupé dans ses états à réprimer les entreprises de l'autorité spirituelle, à fixer les limites des deux puissances, à défendre par une loi expresse, mais mal exécutée dans la suite, les acquisitions des gens de main-morte, loi sage que nous avons prise de lui bien tard, il ne pouvoit regarder comme légitime le droit que le pape venoit de donner à la France sur l'Arragon; il avoit d'ailleurs avec le roi d'Arragon quelques liaisons d'amitié. Sa fille aînée étoit promise au fils aîné de Pierre; mais une raison beaucoup plus puissante que ces considérations, étoit l'inté-

rêt évident de l'Angleterre, ſur lequel Edouard ne pouvoit s'aveugler. La France, par la conquête de l'Arragon, eût enveloppé de tous côtés les provinces Françoiſes d'Edouard, de qui la poſſeſſion ſeroit devenue preſque précaire, au lieu qu'il avoit dans le roi d'Arragon un ennemi à oppoſer à la France, en cas de guerre. Philippe obligé de renoncer aux ſecours d'Edouard, s'engagea ſeul dans cette malheureuſe expédition, au milieu de laquelle il mourut à Perpignan, le 5 Octobre 1285.

Ce fut le ſeul roi de France depuis Philippe I. qui n'eût point fait la guerre aux Anglois; ce fut d'ailleurs un prince juſte, ſage & pacifique, mais éclipſé par Edouard, ſon rival dans l'art de gouverner, comme leurs prédéceſſeurs avoient été rivaux dans l'art de détruire. On ne ſait pas plus pourquoi Philippe fut ſurnommé *le Hardi*, que pourquoi Louis VIII. ſon aïeul fut ſurnommé *le Lion;* ces ſurnoms annoncent de

la valeur, & l'on ſait que l'un & l'autre en avoit; mais Philippe laiſſa paſſer à ſon rival ce noble perſonnage, ce beau titre d'arbitre de l'Europe que S. Louis avoit ſi dignement rempli.

Geſta Philippi III.

Il n'entreprit que deux guerres: l'une juſte, celle de Caſtille qu'il ne ſuivit pas; l'autre injuſte, celle d'Arragon, qui cauſa ſa mort, toutes les deux ſtériles pour la France. Edouard, pendant ce tems, n'en fit qu'une, mais plus utile à l'Angleterre que toutes celles qu'on avoit faites précédemment: il réduiſit entierement la principauté de Galles, il l'incorpora pour jamais à l'Angleterre, & les fils aînés d'Angleterre en prirent le nom, conquête plus avantageuſe que celle de l'Irlande même, & qui ſembloit préparer la réunion de l'Ecoſſe. Edouard punit trop rigoureuſement les malheureux Gallois d'avoir défendu leur liberté; il outragea indignement le cadavre de Léolyn, prince de Galles, n'ayant

pu avoir vivant en ſa puiſſance ce vaillant ennemi ; il fit écarteler David, frere de Léolyn. Ses cruautés flétrirent ſon triomphe ; il avoit d'ailleurs irrité ces peuples pour trouver dans leurs ſoulevemens un prétexte de les ſubjuguer. Ainſi cette conquête ne fut pas moins injuſte qu'utile & brillante.

Edouard rendit en cette occaſion un ſingulier & exécrable hommage au pouvoir de la poéſie. Il jugea que les Gallois auroient beaucoup moins réſiſté, s'ils n'euſſent été animés par les chants patriotiques de leurs poëtes. Il fit chercher par-tout ces poëtes Gallois, & les condamna tous à mort. Politique barbare, mais non abſurde, dit M. Hume.

A la ſuite de toutes ces violences, Edouard, dit-on, ſe permit d'inſulter, par une équivoque puérile & cruelle, au malheur du peuple vaincu. Il aſſembla les Gallois ; & comme s'il eût voulu réparer leurs maux & leur rendre une partie de leur li-

berté : je vais, dit-il, vous donner un prince *né parmi vous*, un prince *qui ne parle point d'autre langue que la vôtre*, un prince *de mœurs irréprochables*, & après avoir laissé un libre cours aux acclamations de la joie & aux transports de la reconnoissance, il investit de la principauté de Galles le prince Edouard son fils, qui venoit de naître à Caernarvon dans cette principauté, pendant le cours de la derniere expédition.

La France n'auroit pas dû laisser opprimer les Gallois, ses alliés naturels contre l'Angleterre, ainsi que l'Ecosse & l'Irlande. Elle avoit eu avec eux quelques liaisons, apparemment foibles & peu suivies; car à peine en apperçoit-on des traces dans l'histoire. On sait pourtant qu'en 1225, un seigneur Breton, nommé Renaud de Bréhan, avoit épousé la fille de Léolyn, prince de Galles, aïeul du dernier Léolyn, & que ce Bréhan vint à Paris pour quelque négociation secrette contre l'Angleterre;

c'étoit dans le commencement du regne de S. Louis. La France étoit en paix ou en trêve avec l'Angleterre, & Paris étoit plein d'Anglois. Cinq de ces Anglois, peut-être instruits de la négociation de Bréhan, entrerent dans son jardin la nuit du vendredi au samedi saint de l'an 1228, & l'insulterent dans sa maison. Bréhan n'avoit avec lui qu'un chapelain & un domestique. Il se défendit; trois de ces Anglois furent tués; les deux autres s'enfuirent. Le chapelain mourut le lendemain des blessures qu'il avoit reçues dans le combat. Bréhan, pour récompenser le domestique qui lui restoit, & qui l'avoit vaillamment défendu, acheta la maison & le jardin qu'il occupoit, & les lui donna. Ce domestique se nommoit Galleran. Le nom de *champ aux Bretons* que ce combat fit donner au jardin, devint le nom de la rue. C'est la rue *Sainte Croix de la Bretonnerie*, nom où l'on reconnoît encore l'ancienne déno-

mination, & qui rappelle la mémoire de cet évenement.

Philippe III. eut deux femmes: Isabelle d'Arragon & Marie de Brabant; de la premiere, il laissa deux fils: Philippe IV. dit *le Bel*, qui lui succéda, & Charles, qui fut comte de Valois, & pere du roi Philippe de Valois; de la seconde, il laissa Louis, comte d'Evreux, tige de la branche de ce nom; & deux filles, Marguerite & Blanche.

Si un fait qu'on lit dans le *Fleta*, étoit vrai, ce seroit l'évenement le plus intéressant, non-seulement des regnes de Philippe le Hardi & d'Edouard I. mais encore de toute l'histoire moderne. Le *Fleta* est une espece de *pratique du droit Anglois* sur laquelle Selden a fait un savant commentaire. Or dans cet ouvrage, qui, selon l'opinion de Selden & selon l'opinion commune, a été composé sous Edouard I. & qui est un monument mémorable de la jurisprudence Angloise, il est dit que la quatrieme

année du regne d'Edouard I. il y eut à Montpellier une aſſemblée ſolemnelle de tous les princes chrétiens, où ils convinrent que le domaine de leur couronne ſeroit inaliénable, & que les choſes qui en auroient été démembrées, y ſeroient réunies. Selden a réfuté ce récit. Il obſerve 1°. qu'un fait ſi éclatant n'a pu être ignoré de perſonne, & que cependant l'auteur du *Fleta* eſt le ſeul qui le rapporte; 2°. que jamais cette déciſion d'une aſſemblée de rois n'a été citée par aucun des juriſconſultes, qui depuis le tems de cette prétendue aſſemblée de Montpellier, ont écrit ſur les matieres domaniales, & recueilli les loix portées ſur l'inaliénabilité du domaine; 3°. que dans des tems poſtérieurs à cette aſſemblée & voiſins du tems où l'on veut qu'elle ſe ſoit tenue, on voit divers ſouverains, ſur-tout des rois d'Angleterre, faire ou confirmer des aliénations de leurs domaines. Ces raiſons adoptées par Lauriere dans la

préface du recueil des ordonnances, & par dom Vaissette dans son histoire du Languedoc, n'ont point entraîné M. le président Hénault; il soupçonne que Selden peut avoir eu des raisons politiques pour nier ce fait, comme il en a eu pour écrire son *Mare clausum*, où il attribue l'empire de la mer à l'Angleterre. M. le président Hénault observe que vers le tems dont il s'agit, « plusieurs princes de l'Europe s'étoient » comme donné le mot pour reconnoître que leur domaine étoit inaliénable ». Pour nous, nous trouvons une égale difficulté à rejetter ce fait & à l'admettre. D'un côté, le silence universel des historiens & des jurisconsultes forme une preuve négative du plus grand poids. De l'autre, voilà un auteur contemporain qui dépose d'un fait éclatant sur lequel il n'a pu ni se tromper ni espérer de tromper. Il l'indique en passant, comme une chose publique & notoire, sans faire d'efforts pour

l'établir, comme auroit fait l'auteur d'un paradoxe historique. Borné dans son ouvrage au soin d'être utile, son ton simple & vrai inspire autant de confiance pour les faits qu'il rapporte, que pour les principes qu'il expose. Quoi qu'il en soit, si l'assemblée de Montpellier a réellement eu lieu, c'est un des plus heureux effets de la paix solide que la modération de S. Louis avoit su établir entre la France & l'Angleterre. Sans cette paix, le projet seul d'une telle assemblée eût été impossible. Si la réunion des vœux de tant de souverains n'est qu'une belle chimere, si les princes ne sont pas assez sages, ni les peuples assez heureux pour que l'Europe entiere se soit une fois occupée du bonheur public, arrêtons-nous du moins à considérer ce qu'on n'a point fait & ce qu'on auroit dû faire.

L'inaliénabilité du domaine est, ou du prince aux sujets, ou de couronne à couronne. Dans le premier cas, ce n'est qu'un point de droit pu-

blic pour chaque nation; dans le second, c'est un article du droit des gens, d'où dépend le droit de la guerre & de la paix. Il y a peu d'apparence que tous les potentats de l'Europe se soient assemblés pour décider si le domaine de chaque couronne seroit aliénable ou non du prince aux sujets; c'est un point que chacun d'eux pouvoit aisément régler chez soi par des loix particulieres, suivant le besoin de chaque état. Le point important seroit que tous les princes eussent réglé par une loi générale l'inaliénabilité & l'imprescriptibilité du domaine de couronne à couronne; qu'ils eussent décidé que tel droit, tel hommage, telle contrée appartiendroient irrévocablement à tel état, sans pouvoir jamais en être séparés; qu'en un mot, ils eussent tellement fixé la consistance, les droits & les bornes de chaque état, que toute usurpation fût devenue impossible. C'eût été un grand pas vers l'établissement de

de la paix univerſelle ; & pour en rendre les fondemens éternels, il ne reſtoit plus qu'une démarche à faire : c'étoit de régler d'une maniere invariable dans chaque état l'ordre ſucceſſif, ſoit par une même loi, commune à toutes les couronnes, dont notre loi ſalique eût été le meilleur modele, ſoit par des loix particulieres adaptées aux mœurs & aux uſages de chaque état, mais dont tous les princes ſe feroient rendus garans. Sans cette garantie réciproque, ſans cette réunion de tous les princes contre l'infracteur des loix de la ſociété, l'état de guerre ſubſiſte, & dans l'état de guerre, l'inaliénabilité du domaine, de couronne à couronne, eſt impraticable. Comment empêcher qu'un prince, ou pris à la guerre, ou ſeulement vaincu, n'achete la liberté ou la paix par le ſacrifice de quelques provinces, qu'il tentera de reprendre à la premiere occaſion, & qui, toujours incertaines du maître qu'elles

doivent servir, seront toujours ravagées pendant la guerre, & déchirées par les factions jusques dans la paix? Pour que la paix puisse être durable, il faut que l'Europe devienne une espece de république fédérative, & que les deux fondemens de cette alliance soient 1°. l'inaliénabilité du domaine de couronne à couronne, après que les droits de chaque couronne auront été réglés: 2°. la fixation de l'ordre successif dans chaque état; l'un & l'autre point sous la garantie de la société universelle. L'inaliénabilité du domaine suffira pour entretenir la paix, tant qu'il n'y aura point de mutation parmi les souverains, & la fixation de l'ordre successif préviendra tous les mouvemens que chaque mutation pourroit faire naître.



CHAPITRE XIV.

Philippe le Bel en France. Et encore Edouard I. en Angleterre.

Depuis l'an 1285 jusqu'à l'an 1314.

A L'AVÉNEMENT de Philippe le Bel, Edouard s'empressa de lui rendre hommage, & de conclure avec lui un traité pour la confirmation, l'interprétation & l'extension des traités d'Abbeville & d'Amiens. Il travailla ensuite à terminer les différends de la Castille & de l'Arragon avec la France. Il y avoit de quoi exercer les talens d'un négociateur. Les hostilités & les intrigues avoient singulierement compliqué ces intérêts du Midi.

Rymer; vol. 2. p. 149 & suiv.

Quant à la Castille, la guerre entre elle & la France avoit été plutôt suspendue que finie. Voici le sujet de cette guerre.

Ferdinand de la Cerda, fils aîné d'Alphonse X. roi de Castille, étoit mort du vivant de son pere, laissant deux fils de Blanche de France, fille de S. Louis : savoir, Alphonse & Ferdinand. C'étoit à l'aîné de ces deux princes que devoit appartenir la couronne après la mort d'Alphonse son aïeul ; mais Sanche, second fils d'Alphonse X, prétendant, contre l'usage de presque toutes les nations, que la représentation n'avoit point lieu en Espagne, même en ligne directe, s'étoit fait reconnoître pour héritier, de l'aveu d'Alphonse son pere. Blanche mena ses fils à la cour du roi d'Arragon, dont elle crut pouvoir implorer l'appui, parce qu'elle l'avoit vu ennemi du roi de Castille, à l'occasion de l'héritiere de Navarre, dont l'un & l'autre avoit voulu s'assurer, & qui épousa Philippe le Bel ; mais le roi de Castille ayant regagné le roi d'Arragon, celui-ci renvoya Blanche, & retint ses fils prisonniers. Blanche se sauva

en France, & ce fut pour ſes intérêts & pour ceux de ſes fils, que Philippe entreprit la guerre de Caſtille. Edouard la fit interrompre par une trêve entre les deux rois. Le ſort des la Cerda reſta le même. Dans la ſuite, Sanche ne fut pas moins ingrat envers Alphonſe ſon pere, qu'injuſte envers les la Cerda ſes neveux. Alphonſe, pour ſe venger, le deshérita par ſon teſtament, & rappella les la Cerda ſes petits-fils, au défaut deſquels il appelloit Philippe le Hardi, qui avoit des droits du chef de Blanche de Caſtille ſon aïeule. Ce teſtament pouvoit faire renaître la guerre. Sanche, qui le craignoit, voulut, après la mort de Philippe le Hardi, donner quelque ſatisfaction à Philippe le Bel au ſujet des la Cerda; mais il falloit d'abord tirer ceux-ci des mains du roi d'Arragon, qui les refuſa, pour avoir toujours de quoi inquiéter le roi de Caſtille, dont il étoit preſque toujours l'ennemi en Eſpagne, comme

il l'étoit des François en Sicile. Sanche alors traita, par l'entremise du roi d'Angleterre, avec Philippe le Bel; il promit de donner le royaume de Murcie à l'aîné des la Cerda, & des terres au second. Le roi d'Arragon, ayant appris ce traité conclu sans sa participation, mit en liberté les la Cerda, n'exigeant d'eux pour toute reconnoissance que de défendre leurs droits, & de ne point souscrire à l'accord fait avec Philippe. Un protecteur n'est souvent qu'un tyran qui devient un ennemi, si le protégé ne lui obéit en aveugle. Philippe fut piqué du peu de déférence des la Cerda. Sanche mit à profit ce mécontentement, & dans une entrevue de Philippe & de Sanche à Bayonne, Philippe abandonna les la Cerda ses cousins, & renonça même à ses droits sur la Castille.

C'étoit le roi d'Arragon qui étoit l'ennemi principal de la maison de France, à cause de la Sicile; & Sanche étant brouillé avec le roi d'Arra-

gon, en avoit trouvé plus de facilité à traiter avantageuſement avec Philippe le Bel. Charles le Boiteux, prince de Salerne, fils de Charles, comte d'Anjou, roi de Sicile, avoit été pris dans un combat naval par le célebre Roger Lauria, auſſi grand homme de mer pour ſon tems, que le fut depuis, ſous François I. & Charles-Quint, le Génois André Doria, dont il ne faut point confondre le nom avec celui de l'amiral Arragonnois. Charles le Boiteux, tranſporté à Palerme, & condamné à mort par le conſeil Arragonnois, penſa ſervir de repréſailles à Conradin; ſon danger fit mourir ſon pere de crainte & de douleur; le parti Arragonnois ſe trouvoit le plus fort dans la Sicile. Pierre, roi d'Arragon, mourut; Alphonſe ſon fils lui ſuccéda. Le pape & le roi de France, réunis avec le roi de Caſtille contre Alphonſe, prétendoient l'obliger à mettre Charles le Boiteux en liberté, à lui reſtituer le royaume de Sicile,

& à céder même celui d'Arragon au comte de Valois. Il falloit pour cela de grands ſuccès, & c'étoient les Arragonnois qui en avoient. Le roi d'Angleterre parloit toujours de paix, offroit toujours une médiation qu'on n'oſoit refuſer, & ne ſe laſſoit point de renouer une négociation toujours rompue; il dreſſa pluſieurs traités, qui furent tous rejettés par les papes, de la part deſquels venoient alors les plus grands obſtacles à la paix. Le roi d'Angleterre faiſoit ce qu'ils auroient dû faire; mais ce zele qu'il témoignoit pour la pacification de l'Europe, n'étoit pas abſolument déſintéreſſé; ſon objet principal étoit d'empêcher l'aggrandiſſement de la maiſon de France, qu'il voyoit étendre ſes rameaux de royaume en royaume. Il ſe trouvoit à l'égard de la France dans la même ſituation à-peu-près où s'étoit trouvé S. Louis, lorſqu'il avoit vu d'un côté, Richard, frere de Henri III. élu roi des Romains; de l'autre, Ed-

mond, fils du même Henri III, appellé au trône de Sicile; maintenant Edouard voyoit la maison de France établir une de ses branches dans cette même Sicile, travailler à en établir une autre sur le trône d'Arragon, & dans la guerre même de Castille qu'il venoit d'appaiser, la France avoit allégué des droits sur cette couronne. C'étoit pour empêcher la France d'embrasser ainsi l'Espagne & l'Italie, qu'Edouard négocioit avec tant d'ardeur & de constance, & les François, qui voyoient ses motifs, avoient peu de confiance en lui. L'esprit de S. Louis commençoit à s'affoiblir, les haines revenoient sourdement; il y avoit eu, dès le commencement du regne de Philippe le Bel, une espece de conjuration pour lui livrer la ville de Bordeaux, & les auteurs de ce projet avoient été sévérement punis par Edouard. Enfin sa persévérance à négocier, & le zele que Boniface VIII. témoigna d'abord pour la pa-

cification générale, procurerent la liberté à Charles le Boiteux, mais à des conditions onéreuses pour la maison de France. Charles de Valois abandonna ses prétentions sur l'Arragon; le royaume de Sicile fut démembré; l'île demeura aux Arragonnois, le royaume de Naples à la maison d'Anjou, & le fare de Messine fut la séparation naturelle des deux royaumes.

Edouard paroissoit, à bien des égards, avoir pris le roi Richard pour modele. Toujours plein, comme lui, de ses premiers exploits dans la Terre-Sainte, il aspiroit au moment d'y retourner; mais d'un côté on apprit que les Sarrasins en avoient entierement achevé la conquête, de l'autre, il survint à Edouard des affaires qui le fixerent en Europe.

Celle qui se présenta d'abord, concernoit la succession d'Ecosse. Comme cette couronne va devenir l'alliée la plus nécessaire & la plus

fidelle à la France, il faut exposer ici avec quelque détail la révolution qu'elle éprouva vers le tems dont nous parlons, & qui fut en partie le principe des liaisons de la France avec cet état.

Ces liaisons avoient été jusqu'alors un peu négligées, & c'étoit de part & d'autre un grand défaut de politique. L'Ecosse, voisine & rivale de l'Angleterre, étoit l'alliée naturelle de la France. Charlemagne, qui donna l'exemple de toute bonne politique, avoit donné celui de s'allier avec l'Ecosse. Depuis ce tems, cette alliance n'avoit gueres été plus suivie que celle de l'Irlande & de la principauté de Galles. Le défaut de marine empêchoit la politique Françoise de s'étendre de ce côté-là. Il étoit arrivé plus d'une fois que les Ecossois voyant les Anglois leurs ennemis occupés du côté de la France, avoient fait des irruptions chez eux; mais cela s'étoit fait, pour ainsi dire, de soi-même, sans concert,

sans intelligence avec les François. Les évenemens que nous allons décrire, donnerent à l'Ecosse une influence plus sensible sur le systême politique de l'Europe.

Alexandre III. roi d'Ecosse n'avoit eu de Jeanne d'Angleterre, sœur d'Edouard I. qu'une fille, nommée Marguerite, mariée à Eric, roi de Norvege; de ce mariage étoit née une autre Marguerite, qui, dès son enfance, hérita du royaume d'Ecosse par la mort de son aïeul & de sa mere. C'étoit pour Edouard une belle occasion d'unir l'Ecosse à l'Angleterre par un mariage, & il ne la négligea point; il proposa son fils pour la princesse de Norvege, reine d'Ecosse. Le roi de Norvege Eric accepta la proposition avec plaisir; si les régens d'Ecosse en furent moins contens, ils n'en témoignerent rien, & l'accord se fit. Diverses alliances de l'Ecosse avec l'Angleterre avoient disposé les esprits à la réunion; ces projets furent renversés par la mort

Heming, vol. 1. p. 29. Trivet, p. 267. Ryner, vol. 2. p. 266.

ſubite de la princeſſe Marguerite.

Alors il ſe préſenta douze prétendans à la couronne, & l'Ecoſſe ſe remplit de factions. Édouard éprouva d'une maniere flatteuſe combien il eſt avantageux à un prince d'acquérir le titre de pacificateur. Les Écoſſois, plus frappés de ce qu'il avoit fait pour réconcilier la France avec la Caſtille & l'Arragon, que de la conquête violente de la principauté de Galles, le choiſirent pour arbitre de leurs débats, & le prierent de leur nommer un roi parmi cette foule de concurrens. La crainte de ſa puiſſance & du parti qu'il pourroit tirer des diviſions de l'Ecoſſe, influa beaucoup ſans doute ſur cette réſolution, & vraiſemblablement on le nomma juge, de peur qu'il ne voulût être maître. Il voulut être l'un & l'autre; il prétendit régner ſur l'Ecoſſe, ſinon immédiatement, au moins par la ſuzeraineté. Il accepte l'arbitrage, s'avance avec des troupes toutes prêtes à faire exécu-

ter le jugement qu'il va rendre, assemble les prétendans, les prélats & la noblesse, déclare qu'il est venu pour connoître de la concurrénce à la couronne, & régler les affaires de l'Ecosse, en vertu de leur réquisition, & plus encore en vertu de son droit de suzeraineté sur le royaume d'Ecosse, droit qu'il faut commencer, avant tout, par reconnoître formellement. Cette proposition blessa fort l'assemblée; mais Edouard avoit des troupes. On dissimula son indignation, & l'on demanda du tems pour délibérer sur une matiere si importante & si imprévue. Edouard donna un jour. On se récria sur la briéveté du terme. Edouard se fit beaucoup prier pour accorder trois semaines, & cependant il cantonnoit ses troupes sur les frontieres, & se faisoit remettre les places fortes. La prétention d'Edouard n'étoit ni nouvelle ni sans quelque fondement apparent. Les rois d'Ecosse avoient en effet rendu hommage aux

Walsing, p. 55 & suiv. Rymer. Hoveden. M. Paris.

rois d'Angleterre; mais pour quels objets? c'eſt ce qu'il s'agiſſoit de déterminer. Les Ecoſſois prétendoient que c'étoit ſeulement pour le Cumberland & pour quelques autres terres Angloiſes qui leur avoient été cédées à la charge de l'hommage; Edouard vouloit que ce fût pour toute l'Ecoſſe. M. Smollett juge que les Anglois exigeoient trop, & que les Ecoſſois offroient trop peu; qu'à la vérité le fond du royaume, ce qui compoſoit l'Ecoſſe proprement dite, étoit indépendant, parce que toutes les couronnes ſont eſſentiellement indépendantes, mais que tout ce qu'on appelle *Valentia* ou le royaume de Cumbrie, & tout le Lothian étoient ſujets à l'hommage. C'eſt pour ces objets que l'hommage avoit toujours été rendu depuis Malcolm I. à qui Edmond avoit cédé la Cumbrie, & depuis Kenneth III. à qui le Lothian avoit été cédé par Edgar. Tant qu'il reſta aux rois d'Ecoſſe un de ces deux états (car ils furent ſou-

vent dépouillés de l'un & de l'autre par les rois d'Angleterre), ils en rendirent hommage (1). Guillaume, roi d'Ecosse, dépouillé de tous les deux par Henri II. rendit cependant hommage, & ce fut pour le royaume d'Ecosse; il étoit prisonnier, & pour recouvrer sa liberté, il sacrifia les droits de sa couronne. Richard, successeur de Henri II. remit les choses dans l'état où elles étoient avant la captivité de Guillaume, & le releva du serment de fidélité pour l'Ecosse; il avoua même en termes exprès que ce serment avoit été *extorqué* par Henri II. son pere. Le roi Jean, qui rendoit hommage de sa

(1) On n'est nullement d'accord sur ces terres Angloises pour lesquelles les rois d'Ecosse rendoient hommage; l'opinion de M. Smollett à cet égard se rapporte à celle de M. Carte, laquelle est combattue par M. Hume; mais tous conviennent que les rois d'Ecosse rendoient hommage seulement pour des terres qu'ils possédoient en Angleterre.

propre couronne au pape, n'exigea pas non plus l'hommage pour la couronne d'Ecosse, & se contenta de l'ancien hommage. Henri III. en donnant sa fille au roi d'Ecosse, Alexandre III, voulut exiger l'hommage pour le royaume d'Ecosse ; Alexandre ayant consulté son parlement, refusa cet hommage à son beau-pere, qui se contenta aussi de l'ancien ; & lorsque, dans la guerre que Henri III. eut à soutenir contre les barons, le roi d'Ecosse lui envoya du secours ; ce ne fut qu'après s'être fait donner une reconnoissance que ce secours étoit accordé à l'amitié, à l'alliance, & non fourni en vertu d'aucun droit de suzeraineté de l'Angleterre sur l'Ecosse. Edouard lui-même avoit reçu l'hommage sur l'ancien pied, & avoit donné une pareille reconnoissance au roi d'Ecosse, en l'invitant à la cérémonie de son couronnement ; mais la réduction du pays de Galles ayant étendu ses vues, les divisions de

l'Ecosse animant ses espérances, & la Palestine n'offrant plus à son ambition de conquêtes possibles, il conçut, dit-on, le dessein de s'étendre de proche en proche dans l'Europe. Il voulut d'abord être maître des trois royaumes Britanniques, afin de ne plus laisser d'ennemis derriere lui, lorsqu'il entreprendroit de recouvrer en France les provinces perdues par ses prédécesseurs. Si le succès eût couronné ces vastes entreprises, qui sait où les vœux d'Edouard se seroient arrêtés?

Quoi qu'il en soit de ces idées de conquête, il est certain que la situation des affaires de l'Ecosse dans ce moment-là, eût pu donner des idées d'aggrandissement, même à des rois moins ambitieux qu'Edouard. Au bout des trois semaines les prélats & la noblesse s'étant assemblés de nouveau, l'évêque de Bath & Wels leur demanda au nom d'Edouard, s'ils avoient quelque charte à produire contre son droit de suzeraine-

té? c'étoit à lui d'en produire une qui établît ce droit : car certainement, ni la France, ni l'Eſpagne, ni aucun autre état indépendant, n'avoit de charte de ſon indépendance ; l'indépendance des couronnes eſt de droit commun, & c'eſt pour établir une ſervitude qu'il faut avoir un titre. L'aſſemblée répondit par ce ſilence que garde la foibleſſe en préſence de la tyrannie. On prit le parti d'interroger tous les prétendans l'un après l'autre. *Voulez-vous*, dit-on à chacun d'eux, *reconnoître Edouard pour ſuzerain de l'Ecoſſe? & promettez-vous de vous ſoumettre au jugement qu'il va porter en cette qualité?* Robert de Brus, l'un des plus puiſſans de ces prétendans, ayant répondu *oui*, aucun n'oſa dire *non*, le ſort de tous étant entre les mains d'Edouard : alors ce prince jura par S. Edouard ſon patron, qu'il ſoutiendroit au péril même de ſa vie, un droit ſi ſolemnellement reconnu, & qu'il diſoit d'ailleurs

Rymer, vol. 2.

fondé ſur des titres inconteſtables. Ces titres inconteſtables ſe bornoient à l'hommage rendu par Guillaume pendant ſa captivité, hommage auquel Richard avoit renoncé. On prétendoit auſſi en remontant dans l'antiquité, qu'Adelſtan, ſous la race Saxonne, & Guillaume le Conquérant, chef de la race Normande, avoient rendu l'Ecoſſe vaſſale & tributaire, faits dont les Ecoſſois ne convenoient point. Il falloit que la cauſe d'Edouard fût bien mauvaiſe, puiſque pour la défendre, il n'eut pas honte de deſcendre juſqu'à l'indigne reſſource des falſifications; il cita un auteur qui diſoit qu'un roi d'Ecoſſe avoit rendu hommage à l'Angleterre, & il ſupprima le reſte de la phraſe qui expliquoit que c'étoit uniquement pour les territoires que ce roi d'Ecoſſe poſſédoit en Angleterre.

Edouard étoit, dit-on, très-inſtruit des droits des concurrens; il ſavoit que Jean de Bailleul & Ro-

bert de Brus étoient les ſeuls entre leſquels on pût balancer, & l'on prétend que c'étoit lui-même qui avoit ſuſcité les autres prétendans pour embrouiller l'affaire. Jean de Bailleul & Robert de Brus deſcendoient tous deux, par femme, de David, comte d'Huntingdon, frere du roi Guillaume. Bailleul deſcendoit de la fille aînée de David, Brus de la ſeconde ; mais celui-ci étoit plus proche d'un degré, étant petit-fils de David, au lieu que Bailleul n'en étoit que l'arriere-petit-fils ; Brus alléguoit de plus qu'Alexandre II. l'avoit déclaré ſon ſucceſſeur à défaut d'enfans, & qu'Alexandre III. l'avoit toujours regardé comme ſon héritier, ce qu'il offroit de prouver par témoins. Edouard, qui avoit bien réſolu de choiſir le plus eſclave, parut vouloir choiſir le plus légitime, il propoſa cette queſtion aux commiſſaires nommés pour diſcuter les droits reſpectifs. « *Qui* Rymer.
» *doit-on préférer, ou celui qui eſt* Walſing, p. 58.
» *plus éloigné, en deſcendant de l'aî-* Hemingf, vol. 1.

» *née, ou celui qui eſt plus proche, en* » *deſcendant de la ſeconde fille* » ? Les commiſſaires répondirent que « *ce-* » *lui qui deſcendoit de l'aînée étoit* » *préférable* ». Sur cet avis Bailleul ne fut pas encore nommé, mais Robert de Brus fut exclu, & l'on diſcuta les droits des autres prétendans : ces droits ne valoient pas ceux de de Brus ; les meilleurs, après les ſiens, ne venoient que d'une troiſieme fille de David. Eric, roi de Norvege, ſe mêla dans la foule des prétendans, il réclama l'Ecoſſe à titre de ſucceſſion aſcendante, & comme héritier de ſa fille ; tout roi qu'il étoit, on ne fit aucune attention à ſa demande ; mais on propoſa de partager le royaume d'Ecoſſe entre les deſcendans des trois ſœurs ; & Robert de Brus, appuyant cet avis, réclama le tiers du royaume. Edouard propoſa donc cette nouvelle queſtion : « *L'Ecoſſe eſt-elle un* » *fief diviſible* » ? Les commiſſaires répondirent qu'elle étoit indiviſible ; Bailleul reſta ſans concurrens, &

fut déclaré roi d'Ecosse par Edouard, qui annonça cependant qu'il avoit aussi des droits à cette couronne, & qu'il se réservoit de les faire valoir en tems & lieu. Bailleul lui rendit l'hommage-lige le plus complet, & reçut les sermens des Ecossois, & même de ses concurrens, à l'exception de Robert de Brus qui s'absenta.

M. Hume observe, & la chose mérite en effet d'être remarquée, que cette grande affaire jugée au Parlement d'Ecosse par un roi d'Angleterre, fut traitée en François, & par les parties & par le juge. Il ajoute que les plus grands seigneurs Ecossois, aussi-bien que la plûpart des barons Anglois, étoient François d'origine, qu'ils en faisoient gloire, & dédaignoient la langue & les usages de leur île ; que ces familles Françoises, établies en Ecosse, (du nombre desquelles étoient les Bailleul & les de Brus,) s'y distinguoient par une politesse & des

lumieres, inconnues sur-tout dans cette partie septentrionale de l'île.

A la rigueur hautaine avec laquelle Edouard exerçoit son droit de suzeraineté, on vit bien-tôt que lui seul étoit roi d'Ecosse. Toutes les causes des Ecossois étoient évoquées en Angleterre ; à chaque plainte portée contre les officiers du roi d'Ecosse, Edouard le mandoit pour venir rendre compte de sa conduite & de la leur, il falloit que Bailleul comparût à la barre comme un simple particulier, qu'il plaidât sa cause, & on avoit soin de la lui faire perdre souvent. Tantôt un marchand lui redemandoit une somme fournie à son prédécesseur, tantôt on redemandoit au domaine de la couronne ses plus légitimes possessions ; tantôt un criminel, prétendant avoir été injustement emprisonné, exigeoit une réparation ; toute l'administration de Bailleul étoit troublée & renversée ; il étoit plus souvent solliciteur de procès à Londres

Rymer, vol. 2.

Londres que roi à Edimbourg. De la formule usitée de suscription : *fratri dilecto & fideli*, Edouard avoit retranché le mot *fratri*, ce qui mettoit Bailleul au rang des vassaux ordinaires, & lui ôtoit les distinctions attachées à la couronne. Tant d'humiliations & d'impuissance lui avoit ulcéré le cœur & l'invitoit à la révolte; c'étoit, dit-on, où l'attendoit Edouard, & ce qu'il désiroit; c'étoit ainsi qu'il avoit rendu les Gallois rebelles pour avoir un prétexte de les opprimer : c'est un artifice familier aux tyrans; Edouard depuis longtems en prenoit le caractere.

Ce fier monarque, qui citoit les rois à son tribunal, fut lui-même cité à un tribunal supérieur. La France, qui, depuis l'an 1259, vivoit en bonne intelligence avec l'Angleterre, parut se lasser de la paix. Philippe le Bel avoit d'autres principes & un autre caractere que S. Louis son aïeul. Le sujet en apparence le

plus léger ramena la guerre. Deux matelots, l'un Normand, sujet de la France, l'autre Anglois, prennent querelle sur le port de Bayonne, & se battent à coups de poing; l'Anglois se sentant plus foible, tire son coûteau, & perce le Normand, qui meurt sur la place. Si le magistrat eût puni l'Anglois, comme il le devoit, l'affaire n'auroit vraisemblablement eu aucune suite; mais il laissa le crime impuni, ce qui, annonçant dans la nation même des dispositions ennemies, parut autoriser la vengeance. La marine Françoise se remontoit alors, & la rivalité, qui avoit long-tems animé les deux nations, se tournoit principalement du côté de la mer. La querelle des deux matelots devint celle des mariniers des deux nations; les Normands coururent la mer pour venger la mort de leur compatriote; ils prirent un vaisseau Anglois, & pendirent le pilote au haut du grand mât; ces ou-

trages se rendirent (1), & allerent toujours en croissant ; bientôt des flottes entieres se battirent. Edouard que les affaires d'Ecosse occupoient alors, & qui ne jugeoit pas le moment favorable pour entrer en guerre avec la France, envoya un ministre de paix concerter avec Philippe le Bel les moyens d'appaiser promptement ces désordres ; mais pendant qu'on négocioit, une flotte marchande des Normands insulta tout ce qu'elle trouva d'Anglois sur sa route, & fut aisément détruite à son tour par une flotte guerriere des Anglois; ceux-ci encouragés par ce succès facile, & joints par quelques bourgeois de Bayonne, allerent surprendre la Rochelle, où ils tuerent quel-

(1) On trouve parmi les manuscrits de la tour de Londres recueillis par M. de Bréquigny, une relation détaillée des hostilités commises sur mer par les Normands contre les Bayonnois & les autres sujets du roi d'Angleterre.

ques habitans, brûlerent quelques maisons & firent un butin considérable. A cette nouvelle, Philippe le Bel soupçonnant peut-être la bonne foi d'Edouard, & croyant qu'il cherchoit à l'amuser par des négociations, pour commettre à loisir des hostilités, envoya des ambassadeurs lui demander la restitution des vaisseaux & des marchandises, la liberté des matelots & des marchands, la réparation des ravages faits à la Rochelle, le tout sous peine d'être cité à la cour des pairs. Plus Edouard étoit accoutumé à prendre ce ton absolu, moins il étoit fait à l'entendre; il répondit que ceux qui avoient des plaintes à porter contre ses sujets, pouvoient venir à Londres, & qu'il leur rendroit justice. L'orgueil d'Edouard irrita l'orgueil de Philippe; Edouard fut cité, la citation fut affichée aux portes d'une ville de l'Agenois, qui étoit de son domaine. Cette citation, outre les faits que nous venons de rapporter, & dont

elle étaloit les moindres circonstances, alléguoit d'autres atrocités particulieres contre le droit des gens & contre la nature. Des Normands domiciliés dans Bordeaux depuis dix ans, y avoient été massacrés, parce qu'ils parloient François; « les Anglois avoient coupé en morceaux » un de ces malheureux, & jetté ses » membres à l'eau; ils avoient assassiné quatre officiers du roi Philippe, qui étoient venus à Fronsac » pour recevoir un tribut ordinaire, » & de peur qu'on ne se méprît au » motif de cet assassinat, les Anglois » avoient déclaré qu'ils en usoient » ainsi en mépris du roi de France » & du prince Charles de Valois son » frere; ils avoient coupé la main à » un sergent François qui étoit dans » l'exercice de ses fonctions; pendu » deux sergens d'armes qui avoient » défendu un château confié à leur » fidélité. Le sénéchal de Toulouse » avoit envoyé des députés au commandant Anglois de la Guyenne;

» ces députés avoient été traînés » dans la boue, volés & dépouillés; » les Anglois avoient tranché la tête » à un gentilhomme de la ſuite d'un » maréchal de France ».

Mſſ. de la tour de Londres.

Les plaintes des Anglois d'un autre côté n'étoient ni moins graves, ni moins ameres. L'allégation ſeule de ces faits annonçoit une grande fermentation dans les eſprits des deux peuples. On peut croire qu'Edouard ne comparut point, il fut condamné par contumace, & cité une ſeconde fois. Sa fierté ayant eu le tems de céder à la réflexion, il ne vouloit pas joindre la guerre de France avec celle d'Ecoſſe, il envoya ſon frere Edmond l'excuſer ſur ce *que ſa ſanté ne lui permettoit pas de ſe commettre à l'air de la mer.* Philippe voulut obſtinément qu'Edouard comparût en perſonne. Il faut avouer que ſi les loix de la féodalité avoient pu s'exercer à la rigueur contre un roi d'Angleterre, ce roi auroit été de tous les vaſſaux

le plus malheureux par la ſeule néceſſité de paſſer la mer, & d'abandonner toutes ſes affaires à chaque citation. Edouard n'ayant point comparu, Philippe confiſqua la Guyenne & les autres terres Angloiſes auſſitôt que les délais de la citation furent expirés; le connétable Raoul de Neſle qu'il envoya dans ces provinces avec quelques troupes, ſoumit tout ſans délai & ſans obſtacle; cette grande conquête, cette expulſion entiere des Anglois, coûta moins d'efforts qu'une exécution ordinaire de juſtice. Ce phénomene eſt différemment expliqué par les François & par les Anglois.

Les premiers diſent que ce fut un abandon ſimulé, un pur effet de la politique d'Edouard, qui, ſupportant impatiemment toute dépendance, voulut éteindre la féodalité, en y ſatisfaiſant. Il laiſſa donc confiſquer & prendre ſes provinces, pour ne les plus tenir de la France, mais

de Dieu & de ſon épée ; il eſpéroit les reconquérir aiſément, ſoit par ſes propres forces, ſoit par celles de ſes alliés, & les poſſéder alors en toute ſouveraineté.

Les Anglois diſent au contraire que Philippe abuſa de la confiance d'Edouard. Selon eux, Edmond, frere d'Edouard, traita ſecrétement avec les deux reines, l'une Marie de Brabant, belle-mere, l'autre Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel. Elles lui avouerent avec myſtere que Philippe exigeoit ſeulement de la part d'Edouard un acte de ſoumiſſion, une réparation apparente ; qu'il falloit donc qu'Edouard remît à Philippe ſix forteresſes qu'on ſpécifia ; c'étoient Saintes, Talmont, Turon, Pumirol, Penne & Montflanquin; qu'il falloit encore recevoir un ou deux officiers de Philippe dans la plûpart des places Angloiſes, afin que Philippe parût prendre poſſeſſion de la Guyenne ; qu'alors le ſuzerain, appaiſé

par cette satisfaction du vassal, consentiroit, à la priere des reines, de le recevoir à hommage, lui rendroit les six places de sûreté, rappelleroit ses officiers des autres places, & que tout rentreroit dans l'ordre. Édouard & Edmond crurent d'autant plus facilement cet accord sincere, que Philippe confirma lui-même à Edmond tout ce qu'avoient dit les reines, & que d'ailleurs Edouard n'ayant point autorisé les violences de ses sujets, & ayant travaillé de bonne-foi à les arrêter, Philippe n'avoit contre lui aucun sujet de colere. De plus, pour attirer plus facilement Édouard dans le piege, on lui proposa d'épouser Marguerite, sœur de Philippe le Bel. Edouard approuvant donc ces vaines formalités d'une satisfaction qui ne devoit lui rien coûter de réel, & se regardant déja comme le beau-frere de Philippe, voulut mériter ce titre, en donnant à Philippe des témoignages d'une confiance sans bor-

nes. Au lieu de ſix fortereſſes qu'on lui demandoit, il offrit de remettre toutes ſes provinces, & on accepta ſon offre, ſous prétexte de donner plus d'éclat à la réparation ; mais lorſqu'Edmond s'adreſſa aux reines pour demander la reſtitution, elles lui firent entendre que le jeu n'avoit pas duré aſſez long-tems ; que pour y donner un plus grand air de vérité, il falloit qu'il s'adreſſât au roi, & qu'il eſſuyât un refus public ; Edmond ſe prête encore à cette ſcène, il ſe préſente au conſeil, forme ſa demande au nom de ſon frere : Philippe répond ſéchement, *qu'il ne rendra pas ladite ſaiſine*, & le conſeil applaudit. Edmond, prévenu par les reines, s'étoit attendu à tout cela, il ſe retira en jouant la ſurpriſe & l'indignation ; mais enfin il apprit qu'il n'y avoit que lui de joué ; que la confiſcation étoit très-réelle, & que le roi ne vouloit plus entendre parler de l'affaire.

Voilà comment les François d'un

côté, les Anglois de l'autre, expliquent la facilité avec laquelle les provinces Angloiſes du continent furent ſoumiſes. Il faut avouer que ni l'une ni l'autre de ces explications n'eſt ſatisfaiſante. Il n'eſt point vraiſemblable d'un côté, qu'Edouard pouvant conſerver ces provinces, les laiſſât prendre, dans l'eſpérance très-incertaine de les reprendre, & de les poſſéder alors à un titre plus avantageux; il n'eſt pas plus vraiſemblable de l'autre, qu'on remette des provinces entieres à un ennemi qui ne demande que ſix places. Nous expliquerions donc plus naturellement la prompte ſoumiſſion de ces provinces par un peu de négligence de la part d'Edouard & un peu d'artifice de la part de Philippe le Bel. Nous croyons qu'Edouard, occupé de l'affaire d'Ecoſſe, amuſé en France par des propoſitions de mariage avec la princeſſe Marguerite, & par les promeſſes des reines, laiſſa ſes places ſans défenſe, & que la promp-

titude du connétable de Nesle fit le reste. Quant aux négociations mystérieuses par lesquelles on amusa Edouard & Edmond, il n'est gueres possible d'en douter d'après le mémoire d'Edmond, inséré dans les actes de Rymer, & où ces négociations sont exposées; d'après la lettre d'Edouard aux prélats & barons de Gascogne; d'après l'acte où il renonce à l'hommage, & où il rappelle les traités secrets entre Edmond & Philippe le Bel. Aussi les François, en qui l'amour de la patrie n'a pas éteint l'amour de la vérité, ne se font-ils aucune peine d'avouer qu'il est difficile de disculper entiérement Philippe le Bel d'artifice dans cette affaire. Tout ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est que ce sont là les jeux ordinaires de la politique commune; mais S. Louis avoit donné l'exemple d'une autre politique, & comme dit Joinville, *jamais le bon saint homme n'eût fait telle mauvaistié.*

Trivet. Rymer. Walsing. Hemingf.

On ne ſongea plus qu'à la guerre. Edouard & Philippe le Bel devinrent rivaux d'orgueil, de violence, de valeur & de politique ; la haine des deux nations reprit toute ſa fureur ; d'immenſes préparatifs, & ſur terre & ſur mer, ſemblerent annoncer une guerre éternelle ; une grande partie de l'Europe y prit part, & cette querelle de la France & de l'Angleterre fut comme un centre où vinrent ſe réunir tous les intérêts, toutes les paſſions, tous les talens, tous les crimes.

On chercha par-tout des alliés. Eric, roi de Norvege, étoit mécontent d'Edouard, qui lui avoit refuſé la couronne d'Ecoſſe ; Bailleul étoit bien plus mécontent du même Edouard qui la lui avoit donnée ; ce fut avec ces deux princes que la France s'allia d'abord, l'alliance de Norvege ne produiſit rien ; on verra les évenemens qu'amena celle d'Ecoſſe. On compte encore parmi les alliés de Philippe le Bel, Albert,

duc d'Autriche, fils de l'empereur Rodolphe ; Humbert, dauphin de Viennois, quelques ſeigneurs François aſſez conſidérables pour qu'il fallût s'aſſûrer de leurs devoirs féodaux par des alliances particulieres, & *ce qui paroîtra ſans doute fort extraordinaire*, dit M. l'Abbé Velly, quelques villes de Caſtille avec les communes de Fontarabie & de Saint-Sébaſtien. Cela ne doit point du tout paroître extraordinaire ; ces villes maritimes & commerçantes avoient intérêt de vendre ou de louer leurs vaiſſeaux à la France, & la France, qui étoit ſans marine, avoit un intérêt ſenſible de s'allier avec elles, pour profiter de leurs vaiſſeaux. L'aſcendant de la marine Eſpagnole ſur la marine Françoiſe avoit éclaté dans les guerres de Caſtille, d'Arragon & de Sicile ſous Philippe le Hardi ; jamais les vaiſſeaux François n'avoient pu paroître impunément devant Roger Lauria qui commandoit les flottes Arragonoiſes. Le regne

de S. Louis avoit été une époque plus brillante pour la marine Françoise. Ses flottes couvroient toutes les mers, tantôt elles défendoient les côtes de Poitou contre Henri III, roi d'Angleterre, tantôt elles alloient conquérir le royaume de Sicile pour le comte d'Anjou, tantôt elles transportoient le roi sur les côtes d'Afrique dans un appareil formidable. Joinville dit qu'au départ de Chypre pour la conquête de Damiette, la flotte étoit de dix-huit cens vaisseaux tant grands que petits. L'armement d'Aigues-mortes fut plus considérable encore. Sous les regnes suivans, la marine se soutint, mais avec quelque décadence. Toutes ces flottes si nombreuses, de la force desquelles nous avons dit (1) ce qu'il falloit penser, se formoient, sans que la France eût de marine royale; les villes maritimes, dont la guerre interrompoit

(1) Chapitre 9.

le commerce, fournissoient leurs vaisseaux marchands que l'état se chargeoit d'armer. De plus, les rois de France faisoient des traités avec des puissances maritimes, avec des villes commerçantes, qui s'engageoient à fournir des vaisseaux, tel fut le traité de Philippe le Bel avec les communes de Fontarabie & de Saint-Sébastien. Les Génois, les Espagnols, les Vénitiens, les Pisans, furent long-tems la ressource des François pour la marine; ils n'eurent de marine royale que sous François I. C'étoit aussi le principal objet de l'alliance avec le roi de Norvege, il devoit fournir deux cens *galées*, vaisseaux à voiles & à rames, comme presque tous ceux de ce tems, cent navires de transport, & cinquante mille soldats; il ne fournit rien, & la France n'eut d'allié utile, du côté du nord, que le roi d'Ecosse.

Edouard de son côté ne négligea rien pour former des alliances; il acheta cent mille marcs d'argent

celle de l'empereur, & par l'évenement il l'acheta beaucoup trop cher, car elle ne lui fut bonne à rien. L'empire, après ce tems de division qu'on appelle l'*interregne*, & pendant lequel Henri de Thuringe, Guillaume de Hollande, Richard d'Angleterre, Alphonse de Castille avoient été irréguliérement élus, l'empire avoit passé de la maison de Suabe à la maison d'Autriche; mais entre Rodolphe de Hasbourg, tige de cette illustre maison, & Albert d'Autriche, les électeurs avoient placé Adolphe de Nassau. C'étoit lui qui occupoit alors le trône impérial, ou plutôt il chanceloit sur ce trône qu'Albert d'Autriche lui disputoit. L'argent de l'Angleterre lui persuada qu'il avoit à se plaindre de la France, il souleva contre elle tous les princes Allemands de son parti; il envoya au roi Philippe le Bel un défi fastueux auquel on répondit par ces quatre mots: *cela est trop Allemand.* L'évenement justifia ce mépris; son

Spicilég. t. 3.

défi tomba de lui-même, les affaires qu'Albert d'Autriche lui suscita, le retinrent en Allemagne, on se révolta contre lui de toutes parts, l'argent d'Edouard servit à lever des troupes contre les Allemands mêmes, une bataille livrée près de Spire, enleva l'Empire & la vie à ce malheureux Adolphe; Albert régna en sa place. Edouard n'eut d'alliés solides du côté de l'Allemagne, que ses deux gendres: Henri, comte de Bar, & Jean II, duc de Brabant. La foule des petits princes passa plusieurs fois de l'un des partis dans l'autre, suivant l'intérêt du moment.

Mais le grand allié de l'Angleterre, celui qui fut pour elle ce que le roi d'Ecosse étoit pour la France, ce fut le comte de Flandre Guy de Dampierre, nous verrons ce que produisit cette alliance. Le comte de Haynault, d'Avesnes, voulut aussi remuer; mais au premier mouvement des troupes Françoises, il demanda pardon.

La douce influence du regne de S. Louis n'avoit pas moins cessé au-dedans qu'au-dehors du royaume. S. Louis soulageoit son peuple, parce qu'il vivoit en paix; Philippe l'accabloit, parce qu'il faisoit la guerre. Il y eut à Rouen une sédition excitée par un impôt qu'on appelloit *mautollu* ou *maltôt*, dont on a fait depuis *maltôte*, c'est-à-dire, droits levés *injustement & par force* sur les denrées. Il étoit à craindre que ces peuples poussés à bout, ne voulussent retourner à leurs anciens maîtres. Quelques cruautés politiques vinrent promptement au secours de l'injustice, & la sédition parut étouffée pour le moment.

Tous les petits mouvemens disparoissent dans cette guerre, ainsi que les petits alliés, pour laisser remarquer la France & l'Ecosse d'un côté, l'Angleterre & la Flandre de l'autre, & entre les deux partis, Boniface VIII. augmentant les troubles

par le despotisme avec lequel il prétend les appaiser.

Philippe le Bel par son traité avec le roi d'Écosse, promettoit Isabelle sa niece, fille aînée de Charles de Valois, à Edouard de Bailleul, fils du roi d'Ecosse, auquel on devoit assurer la succession au trône. Edouard, par son traité avec le comte de Flandre, promettoit aussi de marier son fils, l'héritier de la couronne d'Angleterre, à la fille du comte de Flandre. Philippe le Bel averti de ce traité secret, trouve un prétexte pour attirer à sa cour le comte de Flandre, qui ne s'étoit pas encore déclaré ouvertement ; le comte & la comtesse sont arrêtés & enfermés dans la tour du Louvre, *nouvelle mauvaistié que le bon saint homme Louis n'eût point faite ;* on dit que les loix féodales autorisoient ce procédé, parce qu'un vassal ne devoit pas disposer de sa fille sans l'aveu de son seigneur : disons plus, un

grand du royaume, qui marioit ſa fille à l'ennemi du roi, manquoit peut-être aux loix de l'état; mais les grands du royaume étoient-ils alors, comme aujourd'hui, des ſujets ordinaires? n'étoient-ce pas de petits ſouverains indépendans, à la réſerve de l'hommage & des devoirs féodaux? Philippe eût-il été en état d'arrêter le comte de Flandre, s'il n'eût employé l'artifice pour l'attirer à ſa cour, & n'y avoit-il pas dans ſon procédé de l'abus de confiance & de l'abus d'autorité? Pourquoi interroger la féodalité quand l'honneur parle? Le comte de Flandre & ſa femme firent pour recouvrer la liberté, toutes les promeſſes & toutes les renonciations qu'on exigea; mais on voulut s'aſſurer d'eux par un ôtage précieux, on retint Philippine (1) leur

(1) Elle étoit filleule de Philippe le Bel, qui lui avoit donné ſon nom. Les hiſtoriens aſſurent qu'elle fut traitée dans ſa cour,

fille; ce moyen d'empêcher le mariage avec l'Anglois, étoit plus sûr que tous les sermens; mais étoit-il juste?

En 1296, les Anglois commencerent les hostilités. Une puissante flotte Angloise descend à l'île de Ré, & la ravage, remonte la Gironde, & pénetre dans la Guyenne, où les Anglois soumettent Blaye & Bourg, menacent Bordeaux, surprennent la Réole; ils redescendent la Gironde, & vont par la mer de Gascogne emporter Bayonne d'assaut; la facilité avec laquelle ils reprennent une grande partie de la Guyenne, à la vûe du connétable de Nesle, explique celle que ce connétable avoit trouvée à conquérir cette province. On prétend que les Anglois trouverent une facilité de plus dans les dispositions des habitans; ce feroit un argument en faveur du gouverne-

comme sa propre fille; mais enfin elle étoit enlevée à ses parens.

ment Anglois; les rois d'Angleterre avoient dû ménager beaucoup les provinces qu'ils possédoient en France, pour qu'elles ne fussent pas tentées de se livrer aux François; & les François, depuis la réunion, auroient dû redoubler de douceur pour ne donner aucun lieu à ces provinces de regretter les Anglois; mais ce n'étoit point là le caractere de la politique de Philippe le Bel, ni de Charles de Valois son frere; celui-ci étant venu enfin au secours de la Guyenne, commença par faire pendre sur un simple soupçon d'infidélité, cinquante Gascons à la vue de la Réole: ce spectacle répandit la terreur dans la ville; on s'y défendit foiblement, elle fut reprise avec quelques autres places, & le comte de Valois se sut gré de sa sévérité; mais à peine eût-il quitté la province, que toutes ces places rappellerent les Anglois.

La France voulut opposer une expédition navale à une expédition

navale. Matthieu de Montmorenci & Jean de Harcourt allerent saccager les environs de Douvres. Une si belle armée, dit Guillaume de Nangis, suffisoit pour conquérir l'Angleterre, elle ne conquit rien.

Guill. de Nangis.

On ne sait pas bien pourquoi l'on voit cette même année Robert, comte d'Artois, commander en Guyenne à la place du comte de Valois ; les causes & les motifs échappent à cette distance ; si Philippe rappella son frere de la Guyenne à cause de sa dureté qui aliénoit les cœurs, c'est un trait de politique ferme & sage, qui mérite des éloges; cependant le comte de Valois avoit battu Edmond, frere du roi d'Angleterre. Edmond, après sa défaite, s'étoit renfermé dans Bayonne, où il étoit mort, de ses blessures, selon les uns, de langueur, selon les autres. Le comte de Lincoln, qui lui succéda, fut aussi battu par le comte d'Artois, un des plus grands généraux de ce siecle. Ce Robert d'Artois étoit fils d'un

d'un autre Robert d'Artois, frere de S. Louis, mort sous les yeux de ce roi en 1249. à Massoure en Egypte, à la premiere croisade de S. Louis; le fils fut ayeul d'un autre Robert d'Artois qu'on verra jouer un trop grand rolle dans les guerres entre la France & l'Angleterre.

Le roi d'Angleterre citoit le roi d'Ecosse à son tribunal; le roi de France citoit le roi d'Angleterre au sien; le pape Boniface VIII. les citoit tous au tribunal de Rome. *C'étoit*, dit Pasquier, *un aussi grand remueur de ménages que Grégoire VII.* Jamais l'orgueil pontifical n'alla plus loin. Boniface ne savoit douter d'aucun des droits du Saint Siége, il n'existoit à ses yeux qu'un seul pouvoir, celui de J. C. pouvoir déposé à jamais entre les mains de son seul représentant sur la terre, le pape; il n'y avoit point, disoit-il, d'autre *César*, ni d'autre *roi des Romains*, que le *souverain pontife des Chrétiens*; il traitoit de *manichéens* ceux qui dis-

Recherc. de Pasq.

tinguoient un pouvoir temporel & un pouvoir ſpirituel, indépendans l'un de l'autre ; il diſpoſoit des couronnes comme des bénéfices. Ses démêlés avec Philippe le Bel ſont trop connus & trop peu eſſentiellement liés avec cette hiſtoire, pour qu'on s'y arrête ici ; nous n'en rapporterons que ce qui tient le plus particuliérement à l'objet qui nous occupe.

Du titre de pere commun des fideles, Boniface n'aimoit que l'autorité qu'il y ſuppoſoit attachée. Quand des papes plus modérés voyoient les rois prendre les armes, ils les exhortoient à la paix. Celui-ci leur commandoit de la faire ; le ton dont il adreſſa cet ordre aux rois de France & d'Angleterre, les bleſſa tous deux également ; ils répondirent que leur querelle n'étoit point une affaire de religion ; tout étoit affaire de religion aux yeux de Boniface.

La guerre leur ſervoit de cauſe ou de prétexte pour fouler leurs

peuples : ils voulurent étendre le fardeau des impositions jusques sur le clergé ; aussitôt parut la fameuse bulle *clericis laïcos* contre les princes qui exigent des subsides du clergé, & contre les ecclésiastiques qui s'y soumettent ; on y décide que les rois n'ont aucune jurisdiction sur les personnes ni sur les biens des ecclésiastiques, & qu'aucun clerc ne doit rien payer aux puissances laïques sans une permission expresse du souverain pontife. Ceux qui voudront exiger de l'église la moindre subvention, seront frappés d'anathême ; les universités qui oseront consentir à cette exaction, seront interdites ; les prélats qui ne s'y opposeront pas, seront déposés. Il faut rendre justice au clergé de France, il s'indigna d'être ainsi défendu, il détesta ces excès, & restant inséparablement uni à son roi, il osa donner au pape des conseils & des exemples de paix. La conduite du clergé d'Angleterre ne fut pas si pure ; c'étoit l'archevêque

de Cantorbéri Winchelsey, qui, d'accord avec tout le clergé, avoit sollicité l'envoi de cette bulle en Angleterre, & lorsqu'Edouard voulut exercer ses droits, le même primat de Cantorbéri lui répondit à la tête & au nom du clergé : « que » les ecclésiastiques avoient deux supérieurs, le pape & le roi; qu'ils » reconnoissoient l'obligation d'obéir à l'un & à l'autre, mais que » dans le conflit des deux puissances, la préférence étoit dûe au » maître spirituel ».

Hemingf. vol. 1. p. 107. Trivet, p. 296.

Cette différente conduite des deux clergés donna des points de vûe différens à la même affaire dans les deux royaumes: Edouard ne vit que la mutinerie de son clergé; Philippe ne vit que le despotisme du pape. Edouard, sans remonter jusqu'à Rome, tourna son ressentiment contre l'église d'Angleterre; il la priva de sa protection, il saisit ses biens. Ce fut contre le pape que Philippe le Bel dirigea sa vengeance,

ſans cependant le nommer & ſans parler de Rome. Il défendit d'un côté toute eſpece d'exportation de quelque marchandiſe ou denrée que ce pût être, *ſans une permiſſion expreſſe, ſignée de ſa main ;* de l'autre, toute introduction d'étrangers en France : nulle exception ni de nation, ni de perſonne ; la guerre auroit pû ſervir de motif ſuffiſant pour ces deux défenſes, le clairvoyant pontife ne s'y méprit pas ; éclairé par ſa haine & par ſes intérêts, il vit que c'étoit à lui ſeul qu'on en vouloit ; ſa fureur ne connut plus ni bornes ni meſure ; une ſeconde bulle ajouta aux témérités de la premiere. « Si l'intention des fabrica-
» teurs des deux édits a été, dit le pape, de les étendre juſqu'aux
» eccléſiaſtiques, c'eſt une entre-
» priſe non-ſeulement imprudente,
» mais inſenſée, & qui ſeule les ſou-
» met à l'anathême .... Apprenez
» donc une fois, ô roi ! que ni vous,

» ni aucun prince séculier, n'avez » aucune autorité sur le clergé ».

Il fait à Philippe d'autres reproches assez vifs, dont quelques-uns n'étoient pas sans fondement.

« Vous avez perdu, lui dit-il, » l'affection de vos sujets par les im- » pôts dont vous les avez chargés ».

Philippe eût pu profiter de cet avis d'un ennemi.

« N'imputez qu'à vous, lui dit-il » encore, la guerre qui désole vos » peuples ».

Il y avoit encore quelque chose de vrai dans ce reproche.

Mais Boniface retomboit dans toutes les erreurs du tems & dans tout l'abus de la spiritualité, lorsqu'il disoit que le jugement de la querelle des deux rois appartenoit au Saint Siége, parce qu'il s'agissoit de savoir si Philippe pouvoit sans péché retenir la Guyenne confisquée sur Edouard.

Raynald. annal.

Philippe détruisit ces chimeres

par un manifeste, qui ne resta pas sans réplique de la part du pape.

La guerre d'Edouard contre son clergé fut plutôt terminée que celle de Philippe le Bel contre Boniface. Edouard déclara aux Ecclésiastiques de son royaume, que, puisqu'ils ne vouloient pas supporter les charges de l'état, ils ne devoient en tirer aucun avantage, & il les livra, pour ainsi dire, au bras séculier; il leur enleva la sauve-garde des loix, défendit qu'on leur payât aucune rente, fit fermer leurs greniers & leurs granges, donna ordre à tous les juges de faire justice à tout le monde contre eux, de ne leur faire justice contre personne. Ils se virent bientôt réduits à l'état le plus déplorable. S'ils restoient chez eux, ils mouroient de faim, s'ils sortoient, on les insultoit, on les voloit impunément. Le primat fut arrêté & dépouillé sur un grand chemin, on lui permit à peine de se retirer avec un seul domestique chez un curé de village. Il

lança une excommunication générale contre les oppresseurs du clergé, l'excommunication fut bravée; il fallut enfin que le clergé capitulât. Le roi lui demandoit le cinquieme des revenus ecclésiastiques, & le pape avoit expressément défendu qu'on le payât. Le clergé, forcé d'obéir au roi, voulut encore ne pas désobéir au pape; il ne paya pas directement le cinquieme au roi, mais il convint de déposer une somme équivalente dans une église où les officiers du roi iroient la prendre. Voilà les détours de la superstition.

Boniface dissimula son ressentiment sur cette affaire; devenu l'ennemi personnel de Philippe, il penchoit naturellement du côté d'Edouard, quoique la bulle *clericis laïcos* les offensât tous deux, & offensât tous les souverains. Le comte de Flandre voyant ces dispositions, acheva de mettre le pape dans ses intérêts & dans ceux d'Edouard,

en s'adreſſant au Saint Siége, pour obtenir juſtice contre Philippe qui lui retenoit ſa fille. Il l'avoit envoyé redemander, en déclarant que, ſur le refus du roi, il ſe jugeroit quitte de l'hommage envers lui, & affranchi de ſa ſouveraineté. On ne lui fit point de réponſe, il envoya un défi, inſulte puniſſable dans un vaſſal, ſelon les mœurs féodales; Philippe marcha pour le châtier, Boniface fit défenſe à Philippe de paſſer outre, & lui enjoignit de renvoyer la fille du comte de Flandre. Philippe, en ſoutenant toujours contre le pape cette guerre de plume, en fit une plus ſérieuſe au protégé du pape. En 1297, il entre en Flandre par trois endroits, forme en perſonne le ſiege de Lille, qui ſe rendit au bout de trois mois, tandis que le connétable de Neſle défait les Flamands près de Comines, & que Robert d'Artois remporte ſur eux une victoire encore plus ſignalée près de

Spicilég. t. 3. p. 52.

Furnes, victoire (1) qui lui coûta Philippe son fils (2), mais qui valut pour lors à la France Furnes, Cassel, & tous les confins de la Flandre & de l'Artois. Le comte de Flandre perdit de plus sa fille, qui mourut de langueur en France; le comte dans sa haine & dans sa douleur, ne put se venger qu'en publiant qu'elle avoit été empoisonnée.

Cependant Henri, comte de Bar,

---

(1) Nous voyons après cette bataille, comme après celle de Bovines, des prisonniers importans, tels que Guillaume, comte de Juliers, Henri, comte de Beaumont, traînés en triomphe à Paris, dans des chars, devant lesquels marchoit l'étendart du vainqueur; nous les voyons enfermés ensuite dans diverses prisons, par un abus de la victoire, assez commun chez les peuples guerriers.

(2) Ce prince fut blessé, fait prisonnier par les ennemis, repris par les François victorieux; mais il mourut, peu de tems après, des blessures reçues dans cette bataille.

gendre du roi d'Angleterre, s'étoit jetté ſur la Champagne, patrimoine de Jeanne, reine de Navarre, femme de Philippe le Bel. Cette courageuſe princeſſe voulut, dit-on, aller défendre en perſonne ſes états; elle livra bataille, donnant elle-même les ordres au milieu du combat, vainquit le comte de Bar, le fit priſonnier, l'amena chargé de fers à Paris; tout le fruit que ce malheureux prince tira de ſon alliance avec Edouard, fut la honte d'être battu par une femme, & celle de faire hommage de ſon comté de Bar, qu'il avoit toujours prétendu tenir en franc-aleu: de plus, il fut, dit-on, condamné par arrêt du parlement à ſe croiſer pour la Terre-Sainte, juſqu'à ce qu'il plût au roi de le rappeller. Il n'y avoit plus rien à faire alors dans la Terre-Sainte, mais l'uſage de ces croiſades forcées ſubſiſtoit comme une eſpece de *pénitence* qu'on impoſoit aux princes &

aux ſeigneurs vaincus dont on vouloit ſe défaire.

Philippe pourſuivoit ſes conquêtes en Flandre ; il apprit que le roi d'Angleterre s'étoit rendu aux inſtances du comte, qui depuis longtems ne ceſſoit de l'appeller à ſon ſecours ; il apprit que ce roi étoit enfermé dans Bruges avec le comte de Flandre, il s'avance en vainqueur & prend Courtray ſur ſa route. Le roi d'Angleterre & le comte de Flandre n'oſent l'attendre dans Bruges, ils ſe retirent à Gand, alors le boulevard de la Flandre. Bruges ouvre ſes portes à Philippe, qui envoie le comte de Valois ſon frere & le connétable de Neſle pour brûler la flote Angloiſe dans le port de Dam ; mais les ſoins d'Edouard l'avoient miſe en ſûreté, elle avoit gagné la pleine mer. Le roi d'Angleterre ayant pris connoiſſance des affaires de la Flandre, jugea qu'il étoit impoſſible d'arrêter les progrès du

vainqueur, favorisés sous main par une faction puissante qu'on appelloit les *gens du lys* ou les *porte-lys*, apparemment à cause de leur zele pour la France ; il demanda une treve pour lui & pour le comte. « *Je* » *l'accorde*, dit fierement Philippe, » & je ne m'éloignerai jamais de la » paix, quand je remarquerai de la » sincérité dans le procédé de mes » ennemis, & de la soumission dans » mes vassaux ». D'après les moyens employés pour la confiscation de la Guyenne, & pour l'emprisonnement du comte de Flandre, ce n'étoit pas trop à Philippe à parler de procédé sincere, mais il étoit vainqueur. La treve le laissa en possession de toutes ses conquêtes depuis Douay jusqu'à Bruges, & cette treve se continua de terme en terme jusqu'à la paix.

Rymer; t. 1. part. 3. pag. 192. 3. 4.

Les mêmes avantages que le roi de France avoit eus sur le comte de Flandre, allié du roi d'Angleterre, le roi d'Angleterre les avoit eus sur

le roi d'Ecoſſe, allié du roi de France. Si ces deux rivaux vouloient faire des conquêtes, c'étoit ſur ce plan que la politique leur permettoit d'en faire. C'eſt autour de ſoi, c'eſt de proche en proche qu'il faut s'étendre, tel eſt du moins le premier principe de la politique commune; celui de la politique juſte feroit d'améliorer ſa terre, ſans s'étendre autrement que par les mariages & les ſucceſſions. La loi de *coercendo imperio*, aſſûreroit ſeule le bonheur des états qui auroient la ſageſſe de ſe la rendre propre; mais ce principe de la politique même commune, ce principe de ne s'étendre qu'autour de ſoi, de préférer du moins les conquêtes prochaines aux expéditions éloignées, combien n'a-t-il pas été méconnu par des nations réputées politiques? Sans parler des expéditions de la Terre-Sainte & de la découverte du Nouveau-Monde, l'Eſpagne avoit, dit-on, aſpiré à la

monarchie univerſelle, & elle ne poſſédoit point le Portugal. Les François ſe ſont battus trois ou quatre ſiecles pour le Milanès & le royaume de Naples, tandis qu'ils ne poſſédoient ni la Lorraine, ni le Barrois, ni d'autres provinces auſſi voiſines : les Anglois s'occupoient de leur aggrandiſſement en France, avant que Henri II. eût conquis l'Irlande, avant qu'Edouard eût ſoumis la principauté de Galles & tenté la conquête de l'Ecoſſe. Ce dernier objet fut celui qui occupa le plus Edouard. La ligue de Bailleul avec le roi de France, étoit pour Edouard une raiſon apparente d'attaquer l'Ecoſſe ; il commença par demander à Bailleul des places de ſûreté pour tout le tems que dureroit la guerre avec la France ; Bailleul n'oſa rien refuſer & ne voulut rien accorder ; il fut mandé à un parlement Anglois, il n'y vint point, & ſur cela Edouard aſſembla ſes troupes ; un cordelier lui apporta une lettre de Bailleul,

qui se déclaroit affranchi de la souveraineté de l'Angleterre. C'étoient presque toujours des moines qu'on chargeoit de ces déclarations de guerre. Les Ecossois attaquerent l'Angleterre, & les Anglois l'Ecosse en même temps; Edouard prit Berwick, où il y eut sept mille personnes massacrées sans distinction de sexe ni d'âge. « *Les Anglois*, dit un

M. Smollett.

» Anglois, *conviennent de ce carnage,* » *fait sous les yeux d'Edouard à la* » *honte de l'humanité* ». Il falloit dire *à la honte de ce prince:* Quand l'humanité est outragée, il n'y a souvent qu'un coupable. Edouard attentif à divifer l'Ecosse pour la soumettre plus sûrement, avoit engagé la maison de Brus dans ses intérêts, en lui promettant la couronne d'Ecosse qu'il alloit enlever à Bailleul. Toutes ces fausses promesses ne coutent rien aux politiques & aux conquérans.

La bataille de Dunbar décida du sort de l'Ecosse; les Ecossois y fu-

rent entiérement défaits ; Bailleul implora la clémence du vainqueur dans les termes les plus bas ; il se présenta devant lui dans un cimetiere, monté sur un méchant cheval, & tenant une verge blanche à la main. Edouard prit plaisir à l'accabler de mépris, & Bailleul sembla prendre plaisir à s'y livrer ; il demanda si humblement pardon de ce qu'il appelloit *sa folie ;* il reconnut si respectueusement Edouard pour son *seigneur-lige*, il alla de si bonne grace au-devant de l'humiliation, qu'il n'eut pas même l'honneur d'inspirer la pitié. On dressa un acte de ses soumissions, où l'on n'omit aucune circonstance de sa bassesse ; on lui fit encore renouveller dans un autre lieu cette avilissante scène ; & là, enchérissant sur toutes les formules de repentir & d'expiation qu'il sembloit avoir épuisées, il résigna sa personne, sa couronne, sa dignité, ses biens propres entre les mains de

Rymer, vol. 2 p. 620 & suiv. Walsing. p. 67. Hemingf. vol. 1. p. 99. Trivet, p. 292 & suiv.

ſon vainqueur. Comment un homme ſouffre-t-il qu'un homme s'abaiſſe ainſi devant lui ? Comment ſur-tout un roi le ſouffroit-il d'un roi ? Encore ſi le prix de cet opprobre eût été la liberté ! Mais Edouard envoya Bailleul ſous une ſûre garde en Angleterre, enſuite il changea tout dans le pays vaincu ; il rompit le grand ſceau d'Ecoſſe, & en donna un aux armes d'Angleterre ; il ſe fit rendre hommage & prêter ſerment par tous les poſſeſſeurs de fiefs ; il tâcha d'anéantir tous les monumens qui pouvoient rappeller le ſouvenir de l'indépendance de l'Ecoſſe & réfuter la prétention des Anglois à la ſuzeraineté. Quel autre droit que celui du plus fort pouvoit-il alléguer pour en uſer ainſi ? Il falloit que Philippe le Bel eût été bien maladroit pour avoir eu tort avec un tel prince.

On obſerva que de tous les avantages enlevés aux Ecoſſois par

Edouard, celui que le peuple regretta le plus, fut la possession d'une pierre, objet de sa superstition, & sur laquelle on faisoit asseoir tous les rois à leur inauguration; on la gardoit soigneusement à Scone, c'étoit le *palladium* de la nation Ecossoise, on croyoit le destin de l'état attaché à la conservation de cette pierre. Edouard qui l'emporta en Angleterre, parut y emporter toute la monarchie Ecossoise. Cette démarche alarma sur-tout Robert de Brus, auquel il avoit promis la couronne, & qui ne l'avoit servi que dans cette espérance; il osa rappeller à Edouard sa promesse. « *Pensez-vous*, répon» dit aigrement Edouard, *que je n'aye* » *autre chose à faire que de vous con*» *quérir des royaumes* » ?

Pendant qu'Edouard renversoit tout en Ecosse, & qu'il imposoit un joug plus dur aux Gallois, qui avoient fait quelques mouvemens pour seconder les Ecossois, sa conduite hautaine irritoit les esprits en

Angleterre ; on commençoit à rappeller les deux chartes, à se plaindre de leur inexécution : celle des forêts sur-tout avoit reçu des atteintes considérables qu'il fallut réprimer.

Avant la treve, & lorsque Philippe le Bel prenoit toutes les places de la Flandre, lorsque le comte, hors d'état de lui résister, appelloit vainement Edouard engagé dans les montagnes de l'Ecosse ; ce roi craignant de perdre un tel allié, avoit voulu du moins lui envoyer du secours, ne pouvant pas encore lui en porter. Il falloit de l'argent pour lever des troupes ; Edouard saisit chez les marchands les laines, les cuirs, & les fit vendre à son profit, en promettant de rembourser les marchands dans un tems plus heureux. Il falloit nourrir ces troupes ; il exigea de chaque comté une certaine quantité de mesures de bled. On murmura ; sous le regne précédent on se fût révolté. Dans une autre occasion le défaut d'argent l'a-

voit engagé à ordonner une odieuſe recherche de l'origine des propriétés de ſes ſujets pour les faire racheter à ceux dont les titres paroîtroient inſuffiſans. Le comte de Warenne, qui, ſous le regne précédent, s'étoit diſtingué par ſes ſervices, & dont les ancêtres avoient accompagné Guillaume le Conquérant dans l'expédition d'Angleterre, montra ſon épée aux commiſſaires qui lui demandoient les titres de ſes poſſeſſions : *voilà mon titre*, leur dit-il ; *Guillaume n'en a jamais eu d'autre au trône d'Angleterre.* Edouard fit ceſſer les recherches, & tenta d'autres moyens.

Indépendamment du ſervice des troupes mercénaires, il exigeoit à la rigueur le ſervice féodal. Il voulut envoyer les ſeigneurs Anglois, les uns en Guyenne, les autres en Flandre; mais ces ſeigneurs mettoient au nombre de leurs privileges la diſpenſe de ſervir hors de leur île, quand le roi ne les commandoit pas

en personne; ils avoient même quelquefois refusé de suivre leurs rois dans le continent, prétendant ne devoir de service que pour la défense de l'Angleterre, ou pour ses intérêts immédiats, tels qu'elle pouvoit en avoir dans l'île même. Le comte d'Hereford, grand connétable du royaume, & le comte de Nortfolk, grand maréchal, déclarerent à Edouard qu'ils étoient prêts à le suivre par-tout où il voudroit les mener, mais qu'ils prétendoient ne point servir où le roi ne seroit pas. A ce mot, le roi s'écria en colere: « *Par-Dieu! vous marcherez, ou vous* » *serez pendus* ». Le comte de Nortfolk répliqua du même ton: « *Par-* » *Dieu! je ne marcherai point, & je* » *ne serai point pendu* ». Ils se retirerent bien accompagnés, en bravant Edouard, qui dissimula pour lors, & se vengea dans la suite par de petits moyens, mais qui fut obligé de confirmer expressément les deux chartes qu'il n'avoit cessé de violer.

Heming. vol. I. p. 112.

Il se fit depuis relever par le pape, de cette confirmation forcée.

En Flandre, il fut, comme nous l'avons dit, le témoin oisif des conquêtes de Philippe son rival. Les comtes d'Hereford & de Nortfolk, qui ne l'y avoient pas suivi, indisposoient contre lui à Londres la noblesse Angloise, & un aventurier Ecossois rassembloit ceux de ses compatriotes qui s'étoient réfugiés dans les montagnes pour échapper aux armes & à la souveraineté d'Edouard. Cet aventurier, nommé Wallace, avoit la force des Courcy & des Gourdon, il en avoit la valeur; il détestoit la tyrannie & ne respiroit que la liberté. Les Ecossois en font un héros, les Anglois un brigand. Son premier exploit fut d'un citoyen. L'insolence barbare d'un officier Anglois qui opprimoit l'Ecosse au nom d'Edouard, le révolta; il osa s'élever contre le tyran subalterne & le tua; il ne lui restoit plus qu'à délivrer sa patrie, ou qu'à

Walsing. Hemingf.

périr en coupable ; il s'annonça pour vengeur aux Ecossois, bientôt il fut à la tête d'une armée ; il reprit l'Ecosse, gagna sur les Anglois la bataille de Stirling, pénétra en Angleterre, porta la terreur jusqu'à Londres. Edouard étoit alors en Flandre ; les progrès de Wallace ne contribuerent pas peu à lui faire desirer la trêve qu'il obtint du roi de France. Il en profita pour retourner promptement en Angleterre, & marcher avec quatre-vingt-dix mille hommes contre Wallace, qui, avec ses troupes légeres, le fatigua beaucoup dans sa course, & lui disputa la victoire à Falkirk près des lignes d'Antrum. Edouard y fut en danger ; son cheval effrayé des cris affreux des Ecossois, le renversa & lui donna un coup de pied dans le côté ; Edouard se releve promptement, court aux troupes Galloises, & leur ordonne de charger. Les Gallois, toujours amis des Ecossois dans le cœur, refusent d'obéir. Edouard se met

met à la tête d'un autre corps, arrache de sa main des palissades qui le séparoient de l'ennemi, charge avec une impétuosité que Wallace soutient avec constance, & la victoire étoit encore incertaine, lorsque Wallace trahi par un de ses chefs, nommé Cumin, dont la retraite soudaine mit à découvert les corps qu'il devoit appuyer, fut obligé de céder le champ de bataille. Cet homme singulier ayant considéré l'envie que ses talens inspiroient aux grands du royaume, envie à laquelle il attribuoit la trahison de Cumin dans le combat de Falkirck, déposa le commandement des armées, qui fut donné aussitôt à ce même Cumin qui l'avoit trahi. Wallace rentra dans la condition privée, sans pourtant refuser ses services à sa patrie. Ceux de ses amis qui voulurent s'attacher à son sort, & se dévouer avec lui à la défense de la liberté, lui formerent une petite armée avec laquelle il trouva le moyen d'inquié-

ter les tyrans. Mais enfin il fut pris par trahiſon, & exécuté comme traître. Edouard le condamna, dit un auteur Anglois, Henri II. l'eût révéré.

Cependant Philippe le Bel dans les traités de prolongation de treve qu'il faiſoit avec Edouard, n'abandonnoit pas plus les Ecoſſois ſes alliés, qu'Edouard n'abandonnoit les Flamands; il exigea que Bailleul fût mis en liberté. Bailleul ſe déshonora en ſortant des fers comme en y entrant; il diffama ſon peuple par une déclaration publique, pour juſtifier ſon abdication forcée, & la faire paroître volontaire; il avoit, diſoit-il dans cet écrit honteux, reconnu tant d'indocilité, tant de perfidie chez les Ecoſſois, que cette nation ne lui paroiſſoit pas mériter qu'on voulût être ſon maître, & qu'il renonçoit avec plaiſir à la gouverner. Cette déclaration, évidemment dictée à Bailleul par Edouard, annonçoit de la part de ce tyran, une attention cruelle à

Matth. de Weſtm.

ſe ménager des prétextes d'opprimer les Ecoſſois. Le pape, malgré ſes démêlés avec Philippe le Bel, s'étoit emparé de la médiation entre la France & l'Angleterre; on remit donc Bailleul entre les mains du nonce, juſqu'à la paix définitive. Bailleul ſe fixa depuis en France, où il mourut dans l'obſcurité.

Les Ecoſſois, toujours foulés aux pieds, ſe révolterent ſous la conduite de Cumin, ils furent écraſés. Cette malheureuſe nation chercha du moins à reſpirer ſous la protection du pape, le pape intercéda pour les Ecoſſois à ſa maniere, c'eſt-à-dire, en reprochant à Edouard ſes cruautés, & en lui ordonnant de produire ſes titres à la ſouveraineté de l'Ecoſſe pour être jugé par le Saint Siége. Ce n'étoit pas de ce ton qu'autrefois S. Grégoire le Grand écrivoit aux Phocas, aux Brunehauts, à des princes bien plus coupables qu'Edouard. Lorſque ces ordres du pontife parvinrent au roi d'Angle-

terre, celui-ci jura dans sa fureur, que si Boniface n'abandonnoit son entreprise, il détruiroit l'Ecosse d'une mer à l'autre, menace qui fit frémir les députés Ecossois présens à ce discours. Ils répondirent pourtant avec une fausse assûrance, qu'il faudroit auparavant verser le sang du dernier Ecossois. Edouard, quand la colere eut fait place à la réflexion, sentit qu'il ne falloit pas blesser dans Boniface le médiateur de sa querelle avec la France, médiateur partial & jusqu'alors bien déclaré pour l'Angleterre : non qu'il aimât Edouard, il haïssoit tous les rois, il vouloit les humilier tous ; mais Philippe s'étoit élevé contre lui avec le plus de force.

Les deux rois en consentant d'accepter la médiation de Boniface, avoient pris des précautions contre sa place & contre son caractere ; ils avoient déclaré qu'il devenoit leur arbitre, non par aucun droit attaché à la dignité pontificale, mais uniquement par leur propre choix, & com-

me auroit pû l'être toute autre personne honorée du même choix. Il eût été plus sûr de choisir en effet un autre médiateur, que de protester contre les prétentions de celui-ci. Philippe ne se pressa point cependant de rejetter une médiation si suspecte, & le pape rendit sa sentence arbitrale le 27 Juin 1298. On eût dit qu'elle étoit d'Edouard, non d'un arbitre. Le pape y condamne Philippe le Bel à restituer la Guyenne au roi d'Angleterre, & les places de la Flandre au comte. Nul dédommagement de ces sacrifices. C'étoit juger que la guerre avoit été injuste de la part de Philippe, & qu'il devoit tout réparer; mais cette question n'étoit pas l'objet de l'arbitrage du pape; il s'agissoit de prendre les affaires dans l'état où la guerre les avoit mises, & de faire des propositions mesurées sur les succès. Le pape dans cette sentence n'oublioit pas plus ses intérêts que ceux du roi

Rymer.

d'Angleterre ; il y avoit inséré mille petites réserves, mille clauses captieuses, dont il espéroit tirer parti pour l'avenir ; il se réservoit le jugement de toutes les contestations, & le moyen de les faire naître : s'il laissoit à Philippe l'hommage de la Guyenne, il se constituoit *seul juge des abus qui pourroient survenir dans l'exercice du ressort*. Il ordonne qu'on mette en sequestre entre ses mains, toutes les places que les deux rois peuvent avoir prises l'un sur l'autre ; il finit par envoyer Philippe le Bel à la Terre-Sainte, peine ordinaire du vaincu. Telle est du moins l'analyse que la plûpart des historiens donnent de cette sentence de Boniface.

Les procédés répondirent à la substance du jugement. Boniface, disent les historiens, avoit promis de ne publier sa sentence, quelle qu'elle fût, que du consentement de Philippe le Bel ; il le devoit en qualité de médiateur, & de plus, il s'y étoit

expressément engagé par lettre (1). Au mépris de ces devoirs & de ces engagemens, il publie sa sentence en plein consistoire devant une foule de peuple attiré au vatican par l'éclat de cette cause, & Philippe ne connut cette sentence qu'en la recevant après la publication. La forme même qu'il plut à Boniface de donner à sa sentence, fut une irrégularité nouvelle, il voulut avoir prononcé comme pape & non comme arbitre ; il la fit expédier en forme de bulle, & pour qu'on ne pût douter de sa partialité, c'est l'évêque de Durham, c'est l'ambassadeur d'Angleterre, qu'il charge de remettre cette bulle au roi de France. Quand l'évêque de Durham en fit la lecture au conseil en présence du roi, des princes du sang, & des

Bulle du 27 Juin 1298.

(1) Voir dans Dupuy, Preuv. de l'hist. du différ. de Bonif. VIII. & de Phil. le Bel, la lettre de Boniface du 3 Juillet, *V. Non. Julii 1298.*

principaux ſeigneurs, Robert d'Artois, ne pouvant contenir ſon indignation, lui arracha la bulle des mains, la mit en pieces & la jetta au feu (1). Cette ſaillie Françoiſe

(1) Il y a ici d'aſſez grandes difficultés qu'il ne faut pas diſſimuler. Oudegherſt, *Chroniq. & Annal. de Fland. c. 135*, Meyer, *Annal. de Fland. l. 10*, Villani, *l. VIII. c. 62*, & après eux Dupuy, *hiſt. du différ. entre Bonif. VIII. & Phil. le Bel*, atteſtent tout ce que nous venons de rapporter; l'abbé Velly a copié Baillet, qui lui-même, ſur cet article, a copié Dupuy. Mais la bulle de Boniface exiſte: elle eſt imprimée dans la continuation de Baronius par Raynaldi, & dans le ſecond tome du recueil de Rymer. Raynaldi avoit tiré cette piece des archives du Vatican, Rymer, du dépôt de la tour de Londres, & les deux exemplaires ſont conformes. Or, en liſant cette bulle, on voit avec étonnement qu'elle ne contient preſque rien de ce qu'ont dit les auteurs; on n'y trouve point cette partialité tant reprochée à Boniface. Il tient la balance égale entre les deux rivaux; il veut que tout ſoit reſtitué de part & d'autre. Il eſt vrai qu'il prétend être dépoſitaire de tous les objets litigieux,

plut au roi & à la nation. La querelle s'échauffa de plus en plus en-

---

& arbitre de toutes les contestations; mais il n'accorde rien à l'un des contendans au préjudice de l'autre. Quant au comte de Flandre, il n'en dit pas un mot; & bien loin de condamner Philippe le Bel au voyage de la Terre-Sainte, il ne l'y invite pas même. Il est difficile de concevoir comment un écrivain, tel que Dupuy, ayant cette bulle sous les yeux, a pu en faire une analyse si infidelle; qu'il eût cette bulle sous les yeux, c'est de quoi on ne peut douter, puisqu'il cite lui-même l'article où Raynaldi rapporte cette bulle. On n'imagine qu'un moyen de lever cette difficulté. Dupuy voyoit d'un côté le récit des historiens, de l'autre, la teneur de la bulle; il eût sans doute donné la préférence au titre; mais ce titre n'étoit pas entier. Raynaldi ne donne la bulle que par extrait : il en retranche des morceaux. A la vérité, son extrait contient toutes les dispositions de la bulle, & les suppressions ne portent que sur quelques formules de style, sur des répétitions, sur des longueurs, &c. Mais Dupuy n'étoit pas à portée d'en juger; il savoit que le pape Clément V. de concert avec Philippe le Bel, avoit modifié & corrigé plusieurs bulles de

Dupuy, hist. du differ. en-

tre Boniface & Philippe, elle parvint enfin à ce dégré de violence que

Boniface VIII; qu'il en avoit retranché des traits injurieux ou désagréables à la France. Dupuy a pu croire qu'on avoit retranché de même de la bulle du 27 Juin 1298, tous les traits de partialité trop marqués; il a pu croire que ces suppressions avoient été faites ou par Clément V. dans la bulle même, ou par Raynaldi dans son extrait. Ce n'est que par le recueil de Rymer que la piece entiere a été connue; mais ce recueil n'a paru que plus de cinquante ans après la mort de Dupuy. Baillet ni Mézeray ne l'ont pas vu non plus; aussi ont-ils suivi le récit de Dupuy & des autres historiens. M. l'abbé Velly, qui a fait usage de Raynaldi & de Rymer, & qui reproche tant au P. Griffet de les avoir négligés, les a quelquefois consultés un peu négligemment. Il auroit dû, ce semble, élever la difficulté qu'on propose ici. Nous ne prétendons pas qu'elle doive faire abandonner le récit des historiens, & nous avons même suivi ce récit dans le texte; mais enfin il résulte de ce récit comparé à la bulle même, un problême historique que nous laisserons résoudre au lecteur. On peut prendre le parti de croire ou que la bulle a été corrigée après coup, conjecture, à la vérité,

toutes nos histoires ont rapporté ; elle produisit ces écrits honteux, où

tre Bonif. VIII. & Phil. le Bel.

---

gratuite & destituée de fondement ; ou que l'impartialité qu'elle annonce, déplaisoit assez à Philippe le Bel (qui avoit eu des avantages sur ses ennemis, & qui vouloit en profiter), pour que le comte d'Artois fût bien sûr de lui faire sa cour en déchirant la bulle avec un mécontentement réel ou affecté. Mais, comme sous ce second point de vue on suppose la bulle telle qu'elle est sortie des mains de Boniface VIII, il y a beaucoup de faits à sacrifier dans le récit des historiens, par exemple ceux qui concernent le comte de Flandre, & le voyage de la Terre-Sainte imposé pour pénitence à Philippe le Bel, circonstances dont il n'est pas dit un seul mot dans la bulle.

Nouvelle difficulté. Divers auteurs, tant Anglois que François, indiqués par Raynaldy, soutiennent, contre l'opinion générale, que les deux rois obéirent avec respect à la sentence arbitrale, & c'est ce qui paroît résulter de plusieurs actes manuscrits recueillis à la tour de Londres par M. de Bréquigny ; il est certain au moins que les deux rois contens ou non de la sentence arbitrale, l'exécuterent d'abord par des treves, ensuite par la paix conclue en 1303, conformément à cette bulle de 1298.

deux personnes sacrées s'accablerent d'injures à peine faites pour le

---

Autre difficulté encore. Les historiens ont accusé Boniface VIII. d'infidélité, parce qu'il avoit publié sa sentence à l'insçu des François, quoiqu'il eût promis à Philippe le Bel de ne la publier que de concert avec lui ; mais cette promesse est du 3 Juillet, & la publication de la bulle est du 27 Juin précédent. Aussi le pape dit-il seulement qu'il n'ajoutera rien, que du consentement de Philippe, à ce qu'il a déja prononcé sur sa querelle avec Edouard : *præter contenta in iis quæ jam prononciata noscuntur, nostræ nequaquam intentionis existit ad aliquam in reliquis pronuntiationem ..... in hujusmodi negotio ...., procedere sine tuo expresso consensu, &c.* Nous ne prétendons pas prendre ici la défense de Boniface VIII. Il a trop mérité que sa mémoire fût odieuse à tout bon François. Nous ne prétendons qu'être justes, & que proposer notre problême historique sans en dissimuler les difficultés. Il reste assez d'autres torts à Boniface, & peut-être n'est-il pas lavé de celui-ci ; peut-être la date même de la bulle & de la lettre n'est-elle propre qu'à faire naître des soupçons contre lui. En effet cette lettre, comme nous l'avons observé, est du 3 Juillet, & la sentence ar-

peuple ; Boniface les étendit jusqu'à la nation Françoise, il dit dans un de

---

bitrale est du 27 Juin. Or il étoit impossible qu'on fût à Paris, le 3 Juillet, ce qui avoit été prononcé à Rome le 27 Juin. De plus, la lettre du 3 Juillet paroît être une réponse à quelque dépêche de la cour de France, par laquelle on exigeoit que le pape communiquât le projet de sa sentence arbitrale, avant de la publier. Or ces deux points étant donnés, il en résulte, de la part du pape, une dérision insultante & une équivoque honteuse; car dans ce cas voici quel aura été le sens caché de sa lettre : « Je vous promets » qu'à l'exception de la sentence que je » viens de rendre, & qui est publique à Ro- » me, quoiqu'elle vous soit encore incon- » nue à Paris. *Præter contenta in iis quæ jam* » *pronuntiata noscuntur* : il ne sera plus rien » prononcé que de concert avec vous ». Ainsi le pape, prié de communiquer son projet de sentence, se sera pressé de publier & d'envoyer sa bulle, pour pouvoir écrire: « *ce qui est fait est fait ; mais à l'avenir rien* » *ne se fera sans votre aveu* ». Une telle conduite, un telle lettre est un outrage si sanglant, que la haine de Boniface pour Philippe le Bel peut seule le rendre croyable. Ceci pourtant n'est & ne peut être qu'une

ſes libelles que cette nation ſuperbe *en a menti par la gueule*, lorſqu'elle prétend que ſon roi n'eſt ſoumis à perſonne pour le temporel. Il diſoit

---

conjecture. Quand, d'un côté, l'on voit la France & l'Angleterre faire la paix ſur le plan tracé par la ſentence arbitrale de Boniface, on a peine à croire que cette ſentence ait cauſé en France tant de mécontentement; quand, d'un autre côté, l'on voit cinq ans s'écouler entre la bulle & la paix, on ſent que la bulle n'a pas d'abord réuni les ſuffrages, & l'on en revient ſur toute cette affaire aux doutes & aux difficultés. M. l'abbé Velly n'a pas vu celle qui réſultoit des dates de la bulle & de la lettre; ſans examiner ces dates, il ſuppoſe la lettre antérieure à la bulle, & il accuſe Boniface d'avoir manqué à ſa parole en publiant la bulle; cependant Baillet qu'il copie, a remarqué expreſſément que la lettre étoit poſterieure de ſix jours à la bulle; il dit que « Boniface, en écrivant cette lettre, cherchoit à ſe rendre néceſſaire par » la continuation de ſon arbitrage & à tenir » les deux rois dans la dépendance de ſon » tribunal, même après avoir prononcé; » deſſein qui éclate en effet, & dans ſa bulle, & dans toute ſa conduite.

qu'il aimeroit mieux être *chien* que d'être François. *J'humilierai leur orgueil*, ajoutoit-il, *& si leur roi ne devient sage, je le châtierai comme un petit garçon, je lui ôterai son royaume.* Jean du Tillet, évêque de Meaux, admire avec horreur *la merveilleuse impudence d'un tel homme, qui n'avoit pas honte d'assûrer que le royaume de France étoit tenu en foi & hommage de la majesté papale, & sujet à icelle.*

Preuv. de l'hist. du diff. de Bonif. VIII. & de Phil. le Bel, p. 102, 105.

La médiation d'un si furieux pontife ayant enfin été absolument rejettée par la France, il l'accabla de censures, il déposa Philippe le Bel, il donna sa couronne au roi d'Angleterre, concession qui n'eut point d'effet, soit parce que l'affaire d'Ecosse avoit commencé à mettre un peu de froideur entre Edouard & Boniface, soit parce que cette même affaire d'Ecosse occupoit trop Edouard pour qu'il pût se livrer à ces nouveaux projets de conquête. Boniface offrit donc le trône de la France à l'empereur Albert d'Autri-

che ; il ne l'aimoit pas, il s'étoit toujours intéreſſé contre lui pour Adolphe de Naſſau, dont il lui reprochoit la mort, il avoit dit aux ambaſſadeurs d'Albert, que *l'élection de leur maître étoit nulle, & qu'il falloit le traiter en homicide.* Mais Philippe avoit fait des démarches pour procurer l'empire à Charles de Valois ſon frere, au préjudice d'Albert; Boniface jugea que le reſſentiment d'Albert devoit le rendre propre à ſervir ſa haine contre la France, il ſuppoſa qu'Albert avoit, comme lui, une ame ambitieuſe & implacable, il ſe trompa; l'empereur ſe ſouvint du refus que S. Louis avoit fait de l'empire ; il crut devoir rendre ce procédé généreux au petit-fils de S. Louis. Ce refus n'eut peut-être après tout qu'un mérite de prudence & non de générosité. « *Le royaume* » *de France eſt trop beau*, dit Mezerai, » *pour être enfermé dans un morceau de* » *parchemin* » ; cependant un pareil morceau de parchemin avoit cauſé

Mézeray, grande hiſt.

de grandes révolutions en Sicile. On prétend qu'Albert craignant de désobliger Boniface par l'éclat d'un refus trop absolu, lui répondit qu'il accepteroit la couronne de France, si le pontife vouloit rendre l'empire héréditaire dans la maison d'Autriche. *J'accepterai vos bienfaits, si vous m'en accordez encore d'autres*, paroît une proposition un peu étrange, mais c'étoit, selon un historien moderne, dire respectueusement au pape que l'un étoit aussi peu possible que l'autre. Observons que ce même pape avoit paru seconder autrefois les démarches faites pour procurer la couronne impériale à Charles de Valois, & qu'il avoit promis tour-à-tour à ce prince l'empire de Constantinople & l'empire d'Allemagne, mais alors tout étoit bien changé.

L'abbé Velly. Phil. le Bel.

Tout ce que Boniface & Philippe le Bel pouvoient renfermer dans leur cœur, d'orgueil & de haine, étoit épuisé par leur querelle ; ils n'avoient plus d'amis ni d'ennemis que

relativement à cet objet. La fameuse dispute du sacerdoce & de l'empire n'étoit plus entre les empereurs & les papes ; elle étoit entre Boniface & Philippe le Bel, & Philippe étoit seul le vengeur des rois. On dit qu'Albert pour conserver la bienveillance du pape, reconnut tenir de lui la puissance du glaive, & lui fit serment de fidélité. Boniface le reçut dans son alliance, & lui pardonna le refus de ses dons.

Manuscr. de la tour de Londres, recueillis par M. de Bréquigny.

Philippe de son côté fit la paix avec le roi d'Agleterre le 20 Mai 1303. Cette paix définitive avoit été préparée par diverses treves, dans l'une desquelles on étoit convenu de deux mariages ; le premier entre Edouard, roi d'Angleterre, & Marguerite, sœur de Philippe le Bel ; le second entre le prince Edouard fils du roi d'Angleterre, & Isabelle, fille du même Philippe. Le premier de ces deux mariages étoit fait, même avant la conclusion de la paix ; le second ne se fit qu'après la paix,

& qu'en vertu des ſtipulations de cette paix : alliance funeſte, dont la France & l'Angleterre doivent déteſter le ſouvenir, & qui amena la ſeconde & la plus terrible époque de la rivalité des deux nations.

Quant au plan de pacification ; Philippe le Bel parut ſe rendre juſtice ſur la maniere dont il avoit pris la Guyenne & ſes dépendances, il reſtitua tout à Edouard ſous la condition ordinaire de l'hommage. Seulement la Guyenne parut ſervir de dot à Iſabelle, mais elle n'en ſeroit pas moins reſtée à l'Angleterre, ſi cette princeſſe étoit morte ſans enfans. Au lieu de céder cette province en dot à une princeſſe Françoiſe, il eût fallu la recevoir en dot d'une Princeſſe Angloiſe. La politique des François eût dû s'attacher à réunir cette province par le mariage d'une princeſſe Angloiſe avec l'héritier du trône de France.

Les alliés furent ſacrifiés de part & d'autre, c'eſt leur ſort ordinaire.

Philippe vouloit accabler les Flamands, Edouard vouloit soumettre les Ecossois. Mais à quoi avoit servi la guerre entre l'Angleterre & la France, puisqu'on remettoit toutes choses au même état où elles étoient avant la guerre? elle avoit ranimé les haines entre les deux nations, elle les avoit consumées toutes deux en efforts stériles, elle avoit rendu accablant pour l'une & pour l'autre le fardeau des subsides. Les deux rois étoient devenus odieux à leurs peuples; Edouard avoit volé les marchands de son royaume; Philippe le Bel avoit altéré les monnoies, ce qui le fit surnommer le *faux monnoyeur* par Edouard & par les François mêmes.

La haine de Philippe pour Boniface ajoûtoit à sa haine pour les Flamands; il ne pouvoit pardonner au comte de Flandre d'avoir porté sa querelle contre la France au tribunal du pape, il n'avoit pas même attendu la conclusion de la paix avec

l'Angleterre pour reprendre le cours de ses conquêtes en Flandre ; le comte de Valois l'avoit rendu maître de Dam, de Dixmude, & avoit tellement pressé le comte de Flandre dans la ville de Gand, que celui-ci avoit cru ne pouvoir trouver d'asyle que dans la miséricorde du vainqueur. Le comte de Valois s'obligea de mener à Paris, aux pieds du roi, le comte avec deux de ses fils, Robert & Guillaume, & de les ramener au même endroit où il les avoit pris, si dans l'espace d'un an, le comte de Flandre ne pouvoit obtenir la paix. Quand le roi les eut en sa puissance, il déclara qu'il ne se jugeoit point lié par un traité que son frere avoit conclu sans sa participation ; qu'il croyoit faire assez pour des vassaux félons, en leur laissant la vie ; mais que leurs états resteroient confisqués & leurs personnes captives. Le comte Guy fut enfermé à Compiegne, Robert son fils aîné à Chinon, Guillaume, dans une for-

tereſſe de l'Auvergne ; on ne voulut pas même leur laiſſer la douceur de gémir enſemble. Voilà encore un de ces procédés ſur leſquels tout bon François doit ſavoir abandonner Philippe le Bel ; tout Anglois doit auſſi condamner la lâche ingratitude avec laquelle Edouard laiſſa opprimer dans cette conjoncture un allié qui s'étoit perdu pour lui, mais l'Ecoſſe ſeule l'occupoit tout entier. Philippe déclara la Flandre réunie à ſa couronne, y envoya des gouverneurs, & accabla d'impôts cette province, comme s'il eût prévu qu'il devoit la perdre bientôt : c'en étoit le moyen. La Flandre ſe révolta, on fit à Bruges un maſſacre des François pareil aux vêpres Siciliennes ; on en fit un carnage horrible à la bataille de Courtray, où quatre mille paires d'éperons dorés, dépouilles d'autant de gentils-hommes, ornerent le triomphe des Flamands, qui en ſuſpendirent cinq cens dans l'égliſe de Courtray. C'eſt un des plus cruels échecs

Conti-nuat. de Nangis.

11 Juillet 1302.

qui aient affligé & humilié la France. On y perdit le brave Robert, comte d'Artois, prince du ſang, qui commandoit l'armée, le connétable Raoul de Neſle, les maréchaux Guy de Neſle & Simon de Mélun, le chancelier Pierre Flotte, Jacques de Châtillon, comte de Saint-Paul, gouverneur de la Flandre, & principale cauſe de cette guerre par ſa mauvaiſe adminiſtration, beaucoup d'autres grands ſeigneurs, près de deux cens chevaliers, des écuyers ſans nombre.

Arrêtons-nous à conſidérer quelques particularités de cette bataille, parce que nous y trouvons le principe ordinaire des plus mémorables défaites des François ; cette même précipitation, cette étourderie que nous verrons dans la ſuite favoriſer les ſuccès des Anglois, & qui à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, à Dettingue, &c. nous arracha des mains une victoire qui étoit toute acquiſe, ſi l'on eût voulu ne pas combattre.

Le zele patriotique doit toujours avertir les François d'une faute qui leur fut toujours ſi familiere & ſi funeſte.

Le comte d'Artois avoit quelques reproches à ſe faire ſur la chaleur avec laquelle il avoit fait pouſſer cette guerre contre les Flamands qu'il haïſſoit en qualité de voiſins ; à cette haine imprudente il joignit un mépris plus imprudent encore, fondé ſur ce que les Flamands étoient ſans cavalerie & ſans nobleſſe, qu'ils n'avoient pour chef qu'un tiſſerand, qui avoit pour lieutenant un boucher, & qu'ils n'oppoſoient à cinquante mille hommes de troupes agguerries, que vingt-cinq mille artiſans, tirés des boutiques de Gand & de Bruges, ou des laboureurs arrachés pour un tems à la charrue. Cependant les Flamands s'étoient avantageuſement retranchés entre Bruges & Courtray ; ils étoient défendus au nord par la Lys, au midi par un large canal, qu'on n'appercevoit

voit

voit que quand on étoit sur le bord, au levant & au couchant par des fossés profonds. Cette bataille est une des premieres où l'on apperçoive un plan, une assiette de camp, choisie & secondée par un art sensible. Le connétable de Nesle étoit d'avis, ainsi que plusieurs autres chefs, de respecter la position des Flamands, de ne point combattre, & de se contenter de les affamer dans leur camp. Le comte d'Artois jugea indigne de sa gloire, d'user de ménagement avec ce qu'il appelloit une *populace séditieuse*. Le connétable insistant, le comte d'Artois lui reprocha en public de vouloir épargner les Flamands, parce qu'il avoit marié sa fille à un des fils du comte de Flandre. » *Non*, répondit froidement le » connétable, *je ne suis point un traî-* » *tre; suivez-moi seulement, & je vous* » *menerai si avant que nous n'en re-* » *viendrons ni l'un ni l'autre* ». Il tint parole. Le signal donné, la noblesse Françoise ne daigna pas même se

mettre en ordre contre des paysans qui ne devoient pas savoir se défendre, chacun attaqua par où il voulut; le défaut de concert & de discipline, la fausse confiance, la précipitation engagerent les François dans des marécages, où, selon quelques historiens, près de vingt mille hommes furent tués, sans pouvoir seulement mettre l'épée à la main, le reste se dispersa, la déroute fut complette, & la Flandre entiere fut perdue pour les François.

Ce qui peut paroître assez étrange, c'est que ce fut peu de tems après cette défaite des François que le roi d'Angleterre fit sa paix particuliere avec eux. Dans la politique ordinaire, n'étoit-ce pas le moment de s'unir avec la Flandre, qu'il abandonnoit au contraire par cette paix? Sans doute; mais on évalua le sacrifice qu'il faisoit, & la restitution de la Guyenne en fut le prix.

Les François, n'ayant plus en tête que les Flamands, vengerent leur dé-

faite, fur mer au combat de Ziriczée, fur terre à la bataille de Monts en Puelle, où Philippe le Bel courut rifque de la vie, & par des prodiges de valeur prefque incroyables, ramena feul la victoire qui lui échappoit. Le défordre s'étoit mis dans l'armée Françoife, & le comte de Valois lui-même avoit pris la fuite. La ftatue équeftre de Philippe le Bel qu'on voit à Notre-Dame de Paris, eft un monument de cette victoire inefpérée. Quelques auteurs cependant ont cru que cette ftatue étoit celle de Philippe de Valois, & qu'elle avoit été érigée en mémoire de la bataille de Caffel, gagnée par ce roi contre la même nation. Mais on peut voir dans l'abrégé chronologique de M. le préfident Hénault, les raifons d'attribuer ce monument à Philippe le Bel.

10 Août 1304.

18 Août 1304.

Abr. chronolog. année 1304.

Cette journée de Monts fut la gloire de ce vaillant prince; la gloire des Flamands eft de n'en avoir point été abattus. Peu de jours après ils

Hift. de l'acad. des Infcript. & Belles-Lettres, t. 3. p. 278 & fuiv.

reparoiſſent avec une nombreuſe armée. « *N'aurons-nous jamais fait?* s'écria le roi, *je crois qu'il pleut des Flamands.* Leurs hérauts arrivent & demandent une paix honorable, ſinon ils offrent la bataille. Philippe prit le parti de la paix. Le comte de Flandre, ſes fils, & tous les ſeigneurs Flamands furent mis en liberté, & rétablis dans leurs biens. Douai, Lille, & tous les pays d'endeçà de la Lys reſterent au roi avec la haine des Flamands, qui éclata encore quelques années après. La campagne de Monts & de Ziriczée avoit été précédée d'une autre, où la convocation du ban & de l'arriere-ban en France n'avoit rien produit, & où Philippe n'avoit fait que paroître & ſe retirer, les foibles liaiſons que l'Angleterre entretenoit avec la Flandre, ayant mis la reine d'Angleterre, ſœur de Philippe le Bel, en état de donner à ſon frere l'avis vrai ou faux que les Flamands entretenoient des intelligences dans

ſon armée, & qu'il couroit riſque d'être trahi.

Pendant cette expédition, Edouard avoit auſſi éprouvé des viciſſitudes en Ecoſſe. Quand il vouloit ranimer la guerre, il redoubloit l'oppreſſion des malheureux Ecoſſois pour les forcer à la révolte. Ces peuples ayant été compris comme alliés de la France dans un des traités de treve qui avoient précédé la concluſion de la paix, Edouard avoit ratifié publiquement le traité, & avoit ſecrettement proteſté contre, par-devant notaires; il avoit en même tems envoyé une armée en Ecoſſe, plutôt pour détruire cette nation, que pour la combattre; car il croyoit l'avoir rendue incapable de toute réſiſtance; mais il avoit mal évalué les reſſources du déſeſpoir. Les Ecoſſois battirent juſqu'à trois fois ſon armée. Edouard, à cette nouvelle, marche en perſonne contre l'Ecoſſe, & perce d'abord juſqu'aux extrémités ſeptentrionales de ce

pays pour couper la communication entre les différentes provinces, & empêcher l'ennemi de réunir ſes forces. Un château l'arrête : il l'aſſiege pendant vingt-deux jours ſans ſuccès. Le gouverneur joignoit à cette belle défenſe une raillerie inſultante; il effaçoit avec ſon mouchoir les traces que les batteries d'Edouard laiſſoient ſur les murailles, & crioit aux aſſiégeans : « *Vous avez grand tort de* » *ſalir ainſi nos belles pierres blan-* » *ches* (1) ». Cette inſolence fut punie. Une pierre lancée par les machines, tua le gouverneur, & la garniſon ſe rendit à diſcrétion. Les Ecoſſois demanderent la paix ; on nomma des commiſſaires, & cependant Edouard enleva aux ſeigneurs les plus puiſſans leurs châteaux & leurs villes.

---

(1) Ce trait eſt répété & appliqué à d'autres évenemens dans l'hiſtoire du connétable du Gueſclin par Hay du Châtelet, & dans quelques autres endroits.

Robert de Brus, fils ou petit-fils du compétiteur de Bailleul, résolut enfin d'affranchir sa patrie, projet qu'il suivit avec constance, & qu'il parvint à exécuter. Son pere, ame foible & incertaine, tantôt s'étoit joint aux Ecossois, tantôt avoit servi la tyrannie des Anglois; il avoit été jaloux de Wallace, il se fit esclave d'Edouard. Des reproches que Wallace lui avoit faits sur l'indignité de ce dernier personnage, l'avoient touché; il recommanda, en mourant, à son fils de rechercher ce vengeur de l'Ecosse, & de lui donner toute sa confiance. Mais Wallace n'étoit plus; Cumin commandoit alors les Ecossois. Ce perfide avoit trahi Wallace, il trahit Robert de Brus; il alla révéler à Edouard les projets de ce seigneur. De Brus instruit de cette délation, rencontre Cumin dans le cloître d'un couvent; la querelle s'échauffe, de Brus tire son poignard, en frappe Cumin, monte à cheval, va conter son aventure à ses amis,

& prendre leurs conseils sur ce qui reste à faire. Séthon (1), un des plus zélés partisans de Robert de Brus, apprenant par son récit qu'il n'avoit pas vu expirer Cumin, lui dit : *vous n'avez fait que la moitié de l'ouvrage, je cours l'achever.* Il se rend aussitôt dans le cloître où s'étoit passée cette scene. Les moines avoient porté Cumin dans l'église pour le confesser ; Séthon le trouve aux pieds de l'autel, il couvre cet autel du sang de Cumin & de celui d'un chevalier qui voulut le défendre. On apprit vers le même tems la mort de Bailleul. De Brus crut avoir réuni tous les droits au trône ; il se déclare, il est défait au combat de Méthuen par une imprudence à-peu-près semblable à celle qui avoit fait perdre aux

Matt. de West. p. 453.

(1) D'autres disent que ce fut Thomas Kirkpatric, & que sa maison porta toujours depuis dans son écusson une main armée d'un poignard sanglant.

François la bataille de Courtray; Edouard s'abreuva de ſang, & s'aſſouvit de vengeances. Il fit trancher la tête à trois freres de Robert de Brus; il fit pendre le comte d'Athol, de la famille Royale d'Ecoſſe; il fit enfermer dans de fortes cages de bois, ſuſpendues à des tours, une ſœur de Robert de Brus, & la comteſſe de Buckam, qui avoit couronné Robert, en vertu d'un privilege attaché à ſa maiſon. Quelques évêques furent traités de même. Séthon fut écartelé. Les exécutions devinrent ſi fréquentes, dit un Anglois, qu'on n'y faiſoit plus d'attention. Ces cruautés irriterent de Brus ſans le décourager; il reſta quelque tems caché dans des bois, dans des cavernes; il ſe fixa enfin dans une île déſerte, où il vécut aſſez ignoré pour que le bruit de ſa mort ſe répandît par-tout. L'Ecoſſe ſembla ſoumiſe; les Anglois s'éloignerent; de Brus ſe découvrit d'abord à quelques amis fideles. Bientôt ſon parti groſſit; il

prit des places, battit les Anglois. Edouard se met en marche pour l'accabler ; une dyssenterie délivra de Brus de ce terrible ennemi. Edouard mourut au milieu de sa course dans un lieu nommé Burg-les-Sablons. Quand il se sentit près d'expirer; *allez*, dit-il à ses soldats, *faites porter mes os devant vous ; les rebelles n'en soutiendront point la vue.* Derniers mots d'un conquérant!

Walsing. Heming. Trivet.

Il faut distinguer deux tems dans la vie d'Edouard I. Il parut d'abord vouloir imiter S. Louis; il fut l'arbitre des rois, & le pacificateur de l'Europe ; mais il n'étoit pas assez grand pour soutenir jusqu'au bout un si noble caractere. Il se plongea bientôt dans toutes les horreurs de la politique des conquérans ; il fut injuste, il fut féroce. Les Gallois & les Ecossois n'ont dû voir en lui qu'un monstre; les Anglois ont dû souvent y voir un tyran. Il eut l'éclat funeste & cette espece de grandeur des conquérans, la valeur rapide &

brillante de Richard, ses talens militaires, ses fureurs despotiques ; supérieur à Richard dans un point important, le soin de régir ses états, il en étendit & en perfectionna la législation ; il mérita d'être nommé le *Justinien de l'Angleterre* ; il réforma l'administration de la justice, fixa les limites des différentes jurisdictions, simplifia la perception des revenus publics ; mais un prince, qui d'un côté donne des réglemens sages, de l'autre, vole les marchands de son royaume, fait peut-être plus de mal par ses mœurs que de bien par ses loix.

Edouard I. étoit l'homme de l'Angleterre le plus fort & le plus adroit, qualités alors bien utiles à un chevalier ; aussi les Anglois l'appellent-ils *la fleur de la chevalerie*. On le nomma Edouard *aux longues jambes*, surnom qui n'a pas besoin d'explication.

Il laissa de sa premiere femme, Eléonore de Castille, Edouard II. dit de Caërnarvon, parce qu'il étoit né à Caërnarvon dans le pays de

Galles; Eléonore, comtesse de Bar; Jeanne d'Arc, mariée d'abord à Gilbert, comte de Glocester, ensuite à Ralf de Monthermer; Marguerite, duchesse de Brabant; Elisabeth, comtesse de Hollande en premieres nôces, & d'Héreford en secondes. Ce fut tout ce qui resta de quatre fils & d'onze filles qu'il avoit eus de sa premiere femme. Il laissa deux fils de Marguerite de France, sa seconde femme, sœur de Philippe le Bel; Thomas, qui fut comte de Nortfolck; Edmond, qui fut comte de Kent. Il en avoit eu aussi une fille. Ces mariages féconds fixerent ses attachemens; il eut, comme Saint Louis, son premier modele, le bonheur de n'avoir que des goûts légitimes. Son successeur Edouard II. lui ressembla peu sur cet article, comme sur tous les autres.

Philippe le Bel survécut de sept ans son rival; mais les évenemens qui remplissent ses sept dernieres années, n'intéressent pas directement

l'Angleterre, avec laquelle la France resta toujours en paix. Le prince Louis, dit le *Hutin*, fils de Philippe le Bel, passa en Angleterre pour voir Isabelle sa sœur, lorsqu'elle accoucha d'Edouard III. Les Anglois accuserent quelques seigneurs de la suite du prince de répandre dans cette cour des idées trop monarchiques ou trop Françoises. Les haines s'augmenterent; mais la paix subsista pour lors. Il n'en fut pas de même de la Flandre. Robert, dit de Béthune, avoit succédé au vieux Guy de Dampierre son pere, mort âgé de plus de quatre-vingt ans, à Compiegne, dans le tems du dernier traité. Ce traité étoit trop dur, pour qu'on pût espérer que les Flamands l'exécutassent, quand ils croiroient pouvoir le violer. Une partie de la Flandre avoit été cédée à Philippe le Bel, & les places qui étoient restées au comte de Flandre, devoient être démantelées; les Flamands devoient d'ailleurs payer des sommes

considérables. Le comte de Flandre redemanda les places cédées à la France, prétendant les avoir rachetées, & en avoir payé le prix au fameux Enguerrand le Portier, seigneur de Marigny, qui gouvernoit alors les finances, & le roi & le royaume. Le comte de Flandre d'ailleurs ne démanteloit point ses places, & ne payoit point, dit-on, les sommes convenues. On le mande à la cour avec son fils Louis, comte de Rethel & de Nevers (1), dont on étoit mécontent pour d'autres sujets. Le pere fut renvoyé dans ses états ; le fils fut retenu prisonnier à Moret, puis transféré à Paris. Il se sauva de sa prison, & la guerre recommença. Le roi d'Angleterre, en qualité de duc de Guyenne, fut sommé de fournir son contingent à la France, & ne se pressa point d'obéir. Philippe

Acte du 28 Juillet 1313. Manusc. de la tour de Londres.

(1) Il possédoit ces deux comtés du chef de sa mere, que Robert de Béthune son mari avoit tuée dans un transport de jalousie.

le Bel, selon son usage, leva sur ses malheureux sujets des subsides exorbitans, dont il ne fit d'autre emploi que d'aller se promener sur les bords de la Lys, se présenter aux ennemis, & conclure avec eux une treve.

La France a eu des rois ou foibles ou imprudens : elle en a eu peu d'absolument méchans. Philippe le Bel, qui dans la liste des rois d'Angleterre, seroit peut-être à peine remarqué pour la tyrannie, est un des plus durs & des plus injustes que la France ait eus. Son regne est l'époque des grandes violences & des grandes déprédations ; les Juifs engraissés, puis dégorgés & chassés ; les Templiers exterminés, coupables ou non ; la querelle même avec Boniface poussée à des excès scandaleux ; la surprise de la Guyenne, la captivité des comtes de Flandre montrent assez qu'il ne fut juste ni à l'égard de ses ennemis, ni à l'égard de ses sujets. C'est sous ce regne que les places de finance commencent à

devenir importantes & odieuses. Enguerrand de Marigny, ministre des finances, Etienne Barbete, maître de la monnoie, deviennent trop puissans par le malheur public & par les altérations de la monnoie.

« Il s'étoit plus levé, dit Mézerai, » de deniers extraordinaires durant » ce regne seul que dans tous les » précédens..... On faisoit entre- » prendre au roi des choses au-dessus » des forces de son état.... Il étoit » d'ailleurs enveloppé par ceux qui » manioient les finances; il leur en » laissoit prendre leur bonne part en » récompense de ce qu'ils donnoient » les moyens de faire ces exactions. » Ses coffres étoient comme le ton- » neau des Danaïdes, où l'on versoit » sans cesse, & qui ne se remplissoit » jamais. Ainsi c'étoit toujours à re- » commencer; un impôt en attiroit » un autre nouveau & plus grand ».

Ce désordre des finances, mal qui contient en soi tous les maux politiques, fut porté à un tel excès, qu'il

pensa bouleverser toute la France, sans même qu'aucune puissance étrangere attisât le feu. La noblesse & le clergé s'émurent; ils firent des remontrances : on ne les écouta point; il voulurent prendre des mesures plus efficaces. Déja on formoit des associations & des ligues pour le maintien de la liberté, pour la conservation des propriétés, devenues incertaines. La Bourgogne entiere se ligua; « car le roi, dit encore Mézerai, ôtoit à ses grands vassaux la » justice, & tiroit à soi tous les avan» tages que jusques-là ils avoient eu » droit de tirer de leurs sujets ». L'exemple de la Bourgogne entraîna la Champagne, le Nivernois, le Forez, le Vermandois, l'Artois, le Beauvoisis & d'autres contrées; Paris même s'ébranloit; tout tendoit à un soulevement général; la France alloit devenir ce que l'Angleterre avoit été sous le roi Jean & sous Henri III. L'inflexible orgueil de Philippe le Bel n'eût pas su s'accom-

moder au tems, & l'on eût vu toute l'horreur de ce choc terrible de l'autorité royale contre la liberté publique. Les tyrans savent trop que toute révolte est criminelle : ils ne savent pas assez que la tyrannie l'est encore plus, parce que c'est elle qui cause les révoltes. Le malheureux Charles I. roi d'Angleterre, demandoit à un Anglois si les rois pouvoient être déposés par leurs sujets ? « *Il faudroit*, lui répondit l'Anglois, *que les rois le crussent, & que les sujets n'osassent jamais le penser* ». Mot admirable, & qui contient toute la théorie des relations du prince aux sujets.

A cette fermentation, qui annonçoit un grand orage, se joignirent les chagrins domestiques & la honte publique de la maison royale; les trois brus de Philippe le Bel accusées d'adultere : deux d'entre elles convaincues, l'autre restée suspecte; le supplice affreux des séducteurs, spectacle d'opprobre & de scandale; le

roi fuyoit sa maison souillée d'une telle infamie, & ne trouvoit point d'asyle dans le cœur de ses sujets. Seul au milieu de son peuple, las du trône & de la guerre & de la vie, en proie à ce remords qui ronge l'homme fier & violent, quand il n'a pas dépouillé le sentiment de l'humanité, quand il gémit encore de n'être point aimé, en s'avouant qu'il n'a point mérité de l'être; il succomba, une langueur mortelle le conduisit au tombeau. Ses yeux prêts à se fermer pour toujours, s'ouvrirent à une lumiere nouvelle; son cœur s'attendrit, il pleura sur la France, il demanda grace à son fils pour ses peuples épuisés; il voulut commencer le bien qu'il laissoit à faire à son successeur, il fit cesser la levée de quelques impôts, il ordonna sur-tout de fabriquer de bonnes monnoies, & de ne les jamais changer. L'orgueil & le luxe l'avoient égaré autrefois; mais il avoit de la vigueur & de l'élévation dans l'ame. Il fut un

digne rival d'Edouard I. & par ses vertus & par ses vices.

« Dans toute cette troisieme race, dit Mézerai, les rois & les princes » de leur sang ordonnoient toujours » en mourant qu'on payât leurs dettes..... & qu'on réparât leurs » torts.... ce qui étoit une marque, » non qu'ils eussent commis plus » d'injustices que les autres, mais » qu'ils avoient plus de religion & » de conscience.

Le dernier soupir d'un roi pénitent étoit encore alors pour la Terre-Sainte. Philippe, en mourant, recommanda cette funeste expédition à son fils, & laissa pour cet objet une somme considérable, qu'il eût mieux fait de rendre à ses peuples. Il s'étoit croisé lui-même quelque tems avant sa mort, avec ses trois fils & ses deux freres. Le roi d'Angleterre son gendre, qui se piquoit alors d'un grand attachement pour Philippe & pour la France, prit aussi la croix avec lui; les femmes même la pri-

rent, & toutes les chaires retentirent d'exhortations relatives à la croisade. Ce fut une affaire de mode, qui entraîna & qui passa; la croisade n'eut point lieu.

L'affaire des Templiers est encore un problême que le tems, suivant les apparences, ne résoudra pas; la philosophie aura peine à comprendre que des religieux fussent à la fois athées & sorciers, qu'ils crachassent sur le crucifix, & qu'ils adorassent une tête de bois dorée & argentée, qui avoit une grande barbe. Quand de pareils aveux échappent dans les tortures, ils ne prouvent que contre l'usage de la question. On croira plus aisément que quelques-uns d'entre eux pouvoient s'être rendus coupables du péché contre nature, dont ils furent tant accusés. On pourra croire encore que leurs plus grands crimes furent leur richesse, leur puissance, une sorte d'indépendance de tout gouvernement, & quelques séditions qu'ils avoient excitées en

Dupuy, hist. des Templiers.

France au sujet d'une altération de monnoies où ils avoient beaucoup perdu. On les accusoit aussi d'avoir fourni de l'argent à Boniface VIII. pendant ses démêlés avec Philippe le Bel, & cet article seul suffiroit pour expliquer l'acharnement impitoyable avec lequel ce prince les poursuivit. On sait que ce fut de la France que partit le souffle qui les extermina, & que, si l'on fut injuste à leur égard dans toute l'Europe, on ne fut cruel contre eux qu'en France. Le roi d'Angleterre Edouard II. voulut d'abord les défendre, il écrivit en leur faveur au pape Clément V; mais ce pape, qui transféroit le Saint Siége dans Avignon, étoit vendu au roi Philippe auquel il devoit ou croyoit devoir la tiare. Clément V. & Philippe entraînerent aisément Edouard, sur lequel ils avoient de l'ascendant, & les Templiers furent dépouillés en Angleterre, comme par-tout ailleurs. On eut au moins la justice, & en France

& en Angleterre, d'enrichir de la dépouille des Templiers les chevaliers Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem: ils en eurent les bénéfices, le roi en eut l'argent. Philippe le Bel ſe fit donner d'abord deux cens mille livres, ſomme alors immenſe. Louis le Hutin ſon fils en demanda encore ſoixante mille. On convint qu'il auroit les deux tiers de l'argent des Templiers, les meubles de leurs maiſons, les ornemens de leurs égliſes, & tous leurs revenus échus depuis le 13 Octobre 1307 juſqu'à l'année 1314.

En Angleterre, les barons réclamerent les terres des Templiers, comme données par leurs ancêtres, & il ſe paſſa plus de dix ans avant que les chevaliers Hoſpitaliers puſſent en être mis en poſſeſſion. L'ordre des Templiers avoit duré depuis 1118 juſqu'en 1312.

L'expulſion violente des Juifs eut à-peu-près en France la même époque & la même cauſe. Les Juifs fu- Spicileg. t. 3. p. 59.

rent chassés en 1306, les Templiers arrêtés en 1307; les uns & les autres étoient trop riches. Edouard I. avoit aussi chassé les Juifs, après les avoir dépouillés, & par-là il avoit aggravé sur son peuple le fardeau de l'usure, parce que les profits des Juifs étoient fixés, & que ceux des autres usuriers, tant nationaux qu'étrangers, ne purent l'être. Une loi portée sous le regne de Richard, ordonnoit qu'il y eût trois copies de chaque billet qu'on donnoit aux Juifs. L'une restoit entre les mains d'un magistrat public, l'autre dans celles d'un notable, la troisieme dans celles du prêteur. Après l'expulsion des Juifs, ces actes devinrent clandestins, & il fallut payer au prêteur, non-seulement le denier de l'argent, mais encore le prix du deshonneur & du danger où il s'exposoit; car on partoit toujours du principe rigoureux que des Chrétiens ne pouvoient tirer aucun intérêt de leur argent. C'étoit par cette raison qu'on avoit

abandonné

abandonné aux Juifs cette espece de commerce nécessaire à tout commerce, & qu'on appelloit bien mal-à-propos *usure*, puisqu'il étoit réglé par la loi. Juger un tel commerce illicite, ce n'étoit qu'une erreur; le juger illicite & le permettre à des étrangers, c'étoit déja une grande faute contre la justice & contre la politique; mais ne leur permettre ce commerce que pour leur en arracher le profit, sans aucun soulagement pour le peuple, c'étoit un crime.

Il s'étoit élevé quelques légers nuages entre la France & l'Angleterre au sujet de la Guyenne; personne n'avoit tort : tout l'inconvénient étoit dans la nature des choses. Nous avons déja observé que, d'après notre systême de guerre & de politique malfaisante, les états qui ont perdu leur étendue naturelle, ne cessent de s'agiter jusqu'à ce qu'ils l'aient reprise. Il falloit la mer pour barriere entre les François & les An-

glois. Le roi d'Angleterre fut mandé en France : il y vint ; Philippe, en faveur de cette soumission, & en considération de la reine Isabelle sa fille, reçut l'hommage d'Edouard, lui pardonna toutes les *forfaitures* que les Anglois avoient commises dans l'Aquitaine, renouvella les traités de paix, & les solemnisa par des fêtes (1).

Cette intelligence des deux monarques dura sans interruption jusqu'à la mort de Philippe le Bel, arrivée le 29 Novembre 1315, à Fontainebleau, lieu de sa naissance. Pour un prince fier, absolu, jaloux à l'excès de son autorité, il fut trop gouverné par ses ministres & par le comte de Valois son frere. Souvent c'est pour l'intérêt de ses ministres,

(1) Ce fut dans ces fêtes où les trois princes, fils de Philippe le Bel, furent armés chevaliers, qu'on vit la premiere représentation de mysteres dont l'histoire fasse mention.

plus que pour le sien, qu'un prince défend son autorité avec tant d'ardeur.

Philippe le Bel eut le même bonheur qu'Edouard I. son rival, celui d'être entierement fixé par sa femme. C'étoit cette célebre reine, Jeanne de Navarre, *qui tenoit*, dit Mézerai, *tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles & par les cœurs, étant également belle, éloquente & libérale;* qui fonda ce college de Navarre, long-tems l'école de la noblesse Françoise & l'honneur de l'université de Paris; qui gouverna en sage & défendit en héros la Navarre & la Champagne, dont le roi son mari lui abandonna toujours l'administration. Il laissa d'elle trois fils, qu'on va voir régner successivement après lui, & deux filles: Marguerite, qui épousa Ferdinand, roi de Castille; & Isabelle, reine d'Angleterre.

Si le regne de Philippe est marqué par de grandes révolutions, il l'est aussi par de grands établissemens.

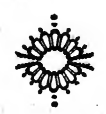
Nous avons parcouru les principales révolutions, celles des finances, la querelle avec Boniface VIII, l'abolition des Templiers, l'expulsion des Juifs, la translation du Saint Siége dans Avignon. Quant aux établissemens, le parlement rendu sédentaire à Paris, le parlement de Toulouse érigé, la forme des états généraux fixée, le tiers-état introduit dans ces assemblées, l'ordonnance qui réprime le luxe, en commençant la réforme par le souverain, celle qui abolit la servitude personnelle, celle qui défend les guerres privées pendant la durée des guerres de l'état, & qui eût dû les défendre, même pendant la paix; celle qui défend les duels en matiere civile, & qui eût dû aussi les défendre en matiere criminelle; l'érection de la Bretagne en duché-pairie, celle de l'Anjou & de l'Artois en comtés-pairies, la réunion de l'importante ville de Lyon à la couronne, la restriction des appanages aux seuls héritiers mâles, diver-

ſes ordonnances contre l'uſure, devenues malheureuſement néceſſaires par l'altération des monnoies; d'autres ordonnances pour la réformation du royaume, annoncent dans Philippe le Bel la même attention aux affaires du gouvernement, que nous avons remarquée dans Edouard I. ſon rival. C'eſt une choſe digne d'obſervation, qu'Edouard ſoit le premier roi d'Angleterre qui ait admis les repréſentans des bourgs dans le conſeil de la nation, & que peu d'années après, Philippe le Bel, comme s'il eût pris cet exemple de ſon rival, ait introduit le tiers-état dans les aſſemblées des états généraux. Comment deux princes ſi déclarés pour le pouvoir arbitraire eurent-ils ce reſpect pour le peuple? C'eſt que les tyrans ſentent quelquefois le beſoin qu'ils ont de leurs moindres ſujets, & que les rois ſentoient aiſément la néceſſité de donner un contrepoids à la puiſſance exceſſive des grands. En Angleterre,

les députés des bourgs avoient déja été introduits dans le parlement sous le regne de Henri III; mais c'étoit pendant la prison de ce prince : c'étoit le comte de Leicester qui les y avoit appellés pour les opposer aux royalistes. Sous Henri III. les grands, comme nous l'avons dit, étoient unis avec le peuple contre l'autorité royale. Edouard jugea que les grands ayant abusé de leur pouvoir, il pouvoit, à son tour, comme on l'avoit fait en France avec succès, mettre le peuple dans ses intérêts contre les grands; de-là ces writs si populaires, où en convoquant les députés des bourgs, il déclare *que ce qui intéresse tous les ordres de l'état, doit être approuvé par tous les ordres de l'état, & que le danger commun ne peut être repoussé que par des efforts réunis.* Maxime digne de S. Louis, doux langage démenti par toute la conduite d'Edouard I. & qui ne signifioit rien dans sa bouche, sinon qu'alors il avoit besoin d'argent. Ce fut aussi ce

dernier motif qui engagea Philippe le Bel à introduire les représentans du peuple dans l'assemblée des états.

Parmi les évenemens étrangers, dont le regne de Philippe le Bel est l'époque, on peut observer la naissance de la redoutable maison des Otthomans & la conquête de l'île de Rhodes par les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem ; mais sur-tout il faut remarquer l'heureuse révolution qui mit la Suisse en liberté, parce que c'est une importante leçon donnée à la tyrannie, qui en a toujours besoin.



CHAPITRE XV.

Edouard II. dit de Caërnarvon, *en Angleterre.*
Et les trois fils de Philippe le Bel en France.

Depuis l'an 1314 jusqu'à l'an 1328.

Les nœuds que la France & l'Angleterre avoient formés, furent respectés sous Edouard II. & sous les fils de Philippe le Bel, excepté sous le regne de Charles le Bel, où la guerre se ralluma un moment entre les deux nations. Jusques-là c'étoient les Ecossois qui occupoient les rois d'Angleterre, c'étoient les Flamands qui occupoient les rois de France.

En Ecosse, Robert de Brus n'ayant plus à combattre Edouard I. fit des progrès rapides qu'Edouard II. voulut trop tard arrêter. Tantôt Robert

de Brus évitant les batailles, & tombant à propos du haut des montagnes sur des corps détachés, détruisoit par cette guerre irréguliere, mais conduite avec art, des armées formidables; tantôt se présentant en pleine campagne avec des troupes mieux disciplinées, il défait Edouard en bataille rangée près de Stirling, pénetre en Angleterre, en ravage les contrées septentrionales, & fait soulever les Gallois, pendant qu'Edouard de Brus son frere passe en Irlande, où il bat par-tout les Anglois. Robert l'y suit bientôt, trouve l'île soumise, & se fait couronner roi d'Irlande. Mais une horrible famine l'oblige d'en sortir, & consume ses troupes, qui éprouverent d'ailleurs quelques échecs de la part des Anglois. Edouard de Brus resté en Irlande, fut défait & tué à Dundalk. Robert de Brus le vengea quelques années après par la victoire de Bycland, où le roi d'Angleterre perdit ses bagages, ses trésors, &

T. de la More, p. 594 & suiv.

pensa être pris lui-même ; il fut trop heureux de conclure une treve de treize ans avec les Ecossois.

Les rois de France voulurent plusieurs fois présider à ces projets de conciliation entre l'Angleterre & l'Ecosse ; l'Angleterre ne le voulut jamais souffrir. Ce n'étoit plus le tems où elle déposoit jusqu'à ses querelles civiles au pied du trône de nos rois ; les descendans de Louis IX. avoient perdu les droits de ce saint roi à la confiance de l'Europe.

En Flandre, Louis le *Hutin* (1) fit lever le siege de Lille, & leva celui de Courtray. La famine fit plus que ses armes : elle obligea le comte de Flandre de venir lui demander pardon à Pontoise, parce que les Flamands étoient prêts de se donner

Spicilég. t. 3.

(1) On sait que *hutin* veut dire *mutin* ; mais on n'en sait pas mieux pourquoi ce surnom fut donné à Louis X. Quant aux surnoms de Philippe *le Long* & de Charles *le Bel*, ils s'expliquent d'eux-mêmes.

à la France pour avoir du pain; mais quand la liberté du commerce rétablie les eût fournis abondamment de bled & de vin, ils retournerent à leur haine invétérée pour les François. Une seconde interruption du commerce les ayant réduits dans le premier état, ils se soumirent encore à des conditions onéreuses, mais moins pourtant que celles qui leur avoient été imposées par Philippe le Bel. La Lys forma le partage de la Flandre entre les François & les Flamands, & les places restées aux Flamands ne furent point sujettes à être demantelées. On ne faisoit jamais que des treves avec eux. La guerre recommença jusqu'à trois fois sous Philippe le Long en moins de dix-huit mois. Les François vouloient conquérir la Flandre entiere; les Flamands ne vouloient pas même souffrir qu'elle fût démembrée. La division se mit parmi ceux-ci. Les communes de Gand & des autres grandes villes avoient acquis pen-

dant ces guerres une puissance qui balançoit celle du comte, & qui s'élevoit entre la France & lui. Ces fiers bourgeois jugerent que le comte avoit violé une treve conclue avec la France, & ils refuserent de le suivre ; de-là naquit entre eux & leur comte une guerre civile dont la France profita pour imposer des loix aux deux partis. La division gagna bientôt jusqu'à la maison même du comte. Robert de Cassel, son second fils, vouloit lui succéder, au préjudice de Louis, comte de Rethel & de Nevers, fils aîné du comte. Robert accusa Louis d'avoir voulu empoisonner son pere. On arrêta Louis ; on mit à la question son confesseur & ses domestiques : rien ne fut prouvé ; mais le comte, qui apparemment croyoit son fils aîné coupable, le chassa de la Flandre. Ce malheureux prince mourut avant son pere, laissant un fils, nommé Louis, comme lui. Ce fils avoit épousé, en vertu d'un traité

de treve, Marguerite de France, fille de Philippe le Long; & pour prévenir les conteſtations qui pourroient naître au ſujet du droit de repréſentation, il avoit été convenu que ce jeune Louis hériteroit du comté, quand même ſon pere mourroit avant le comte de Flandre. Ce cas étant arrivé, Robert de Caſſel allégua la proximité; Louis allégua le droit de repréſentation aſſuré par les traités. La conteſtation fut portée au tribunal du roi. Ce roi n'étoit plus Philippe le Long, c'étoit Charles le Bel ſon frere; l'un & l'autre ne pouvoit qu'ordonner l'exécution d'un traité favorable à la maiſon de France; mais Louis nuiſit à ſa cauſe par la précipitation avec laquelle il ſe mit de lui-même en poſſeſſion de la Flandre, tandis que Robert de Caſſel, pour gagner ſon juge, lui en demandoit l'inveſtiture. Charles le Bel punit Louis par la priſon; mais il lui adjugea le comté, en le faiſant jurer de ne redemander ja-

mais les places d'en-deçà de la Lys. Louis, neveu de Charles le Bel par sa femme, déplut à ses peuples par son attachement à la France. Robert de Cassel profita de ces dispositions: il accusa Louis d'avoir voulu l'assassiner, comme il avoit accusé le pere d'avoir voulu empoisonner Robert de Béthune. Les habitans de Bruges se déclarerent pour Robert de Cassel, ceux de Gand pour Louis; les Gantois battirent ceux de Bruges. Le pape excommunia les vaincus. Le roi alloit marcher contre eux; ils avoient fait leur comte prisonnier: ils le relâcherent, & tout s'appaisa, moyennant de fortes amendes qu'ils lui payerent. Tel étoit l'état des affaires de la Flandre à la mort de Charles le Bel, le dernier des trois fils de Philippe IV. Il paroît que le ressentiment d'avoir été abandonnés par les Anglois, avoit jetté les Flamands dans les intérêts de l'Ecosse; car nous voyons qu'Edouard II. se félicite d'avoir engagé les Flamands

par un traité à ne plus fournir de secours contre lui à Robert de Brus.

Dans les manuscrits de la tour de Londres recueillis par M. de Bréquigny, on voit la marine exciter quelques débats entre Edouard II. & Philippe le Long, vers les années 1316, 1317 & 1320; mais tout se résout en négociations. Ces deux princes avoient le mérite d'aimer peu la guerre.

Quant au gouvernement intérieur, il fut dur, mais assez paisible en France sous les trois fils de Philippe le Bel; les plus grandes révolutions de ce côté-là se bornerent à des disgraces de ministres des finances: ce qui suppose toujours les finances dérangées & les peuples opprimés. Enguerrand de Marigny fut pendu sous Louis le Hutin, moins pour avoir été oppresseur, que pour avoir été insolent envers le comte de Valois, plus oppresseur que lui. Charles de Valois lui demandoit compte du trésor qu'avoit laissé le roi Philippe le

Bel ſon frere. J'en rendrai bon compte, dit Marigny. — Rendez-le dès à préſent. — Eh bien, Monſieur, je vous en ai donné la moitié, l'autre a ſervi à payer les dettes du roi. — Certes de ce mentez-vous, Enguerrand. — Pardieu, Monſieur, de ce mentez-vous vous-même. Le comte de Valois mit l'épée à la main, Marigny ſe mit en défenſe. Cette ſcene ſe paſſoit en plein conſeil, & devant le roi. Marigny fut pendu ; mais Charles de Valois ne fut pas juſtifié. Il gouverna tyranniquement ſous ſon neveu Louis le Hutin ; il vendit les offices de judicature dans les tribunaux ſubalternes ; il vendit aux ſerfs la liberté, en les forçant de l'acheter de leur pécule ; il vendit aux Juifs leur rappel, & ils furent chaſſés de nouveau quelques années après. Sous Philippe le Long, Gérard de la Guette, autre miniſtre des finances, rendit à la France Enguerrand de Marigny, & mourut à la queſtion ſous Charles le Bel. Alors s'éleva un

autre tyran, Pierre Remy, qui fut pendu ſous le règne ſuivant, ainſi que Maçé de Maches, tréſorier-changeur du roi, & un autre financier conſidérable, nommé René de Siran. Tous ces ſupplices atteſtoient les maux publics ſans les guérir.

Du ſein de ce déſordre ſortirent beaucoup de réglemens, plus ou moins ſages; ſous Louis le Hutin, la loi qui ordonne de reſpecter la perſonne, les biens, les travaux des laboureurs & les inſtrumens du labourage; ſous Philippe le Long, la loi un peu contradictoire, qui exclut les prélats du parlement, parce que le roi *fait conſcience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur ſpiritualité*, tandis qu'il les conſerve dans ſon conſeil; l'ordonnance en vertu de laquelle, dit du Tillet, « *en* » *fait de juſtice on n'a égard à lettres* » *miſſives: ordonnance ſainte de nos* » *rois pour ſe garder de ſurpriſe en cet* » *endroit, qui eſt leur principale char-* » *ge;* » l'ordonnance qui regle l'em-

ploi des confiscations, & qui auroit dû en abolir l'usage; d'autres ordonnances, concernant la police du parlement & le domaine du roi. Le même Philippe le Long vouloit établir un seul poids, une seule mesure & une seule monnoie dans toute la France. Charles le Bel eut aussi le même dessein, & ne l'exécuta point.

En Angleterre, le regne d'Edouard II. fut rempli de troubles. Il faut l'avouer; les soulevemens sont plus fréquens sous les rois foibles que sous les rois méchans: c'est qu'ils naissent des désordres publics, plus que des injustices particulieres. Les méchans ont quelquefois une vigueur qui en impose à la licence, & qui réprime les désordres. Les peuples contenus par la terreur sous un gouvernement violent, se vengent sous un gouvernement foible. La Fronde naquit sous Mazarin, & ne seroit pas née sous Richelieu. Si le gouvernement est à la fois violent & foible, comme sous Charles VI.

& ſous Catherine de Médicis, les troubles n'ont plus de bornes. En Angleterre, le gouvernement violent, mais vigoureux des deux Guillaumes & de Henri I. fut toujours reſpecté ; on éclata ſous le foible Etienne, ſous Jean, qui étoit méchant & foible à la fois, ſous Henri III. qui n'étoit que foible, & ſi, ſous le regne illuſtre de Henri II. les princes trouverent quelque facilité à troubler l'état, c'eſt que ſa tendreſſe pour ſes fils dénaturés tenoit, à quelques égards, de la foibleſſe. L'impétueux Richard, l'actif & vigilant Edouard I. étoufferent juſqu'au deſir de la révolte; la foibleſſe d'Edouard II. ramena les troubles.

Ce prince étoit en proie aux mignons, infamie qui n'a réuſſi ni à lui, ni à notre Henri III. ni à aucun prince. Dès le vivant d'Edouard I. ſon pere, il étoit gouverné par le jeune Gaveſton, gentilhomme de Guyenne, que la voix publique accuſoit de nourrir ſes vices naiſſans & d'en

Walſing. Trivet.

être l'objet. Le roi avoit reproché plusieurs fois au prince son fils ses profusions & ses débauches; il l'avoit même éloigné de sa cour pour avoir insulté l'évêque de Litchfield, trésorier du roi, qui lui refusoit de l'argent; les désordres du prince continuant toujours, le roi s'en prit à Gaveston, le chassa du royaume, & recommanda, en mourant, à son fils de ne le jamais rappeller. Edouard promit tout : c'est l'usage de tout successeur dans ces momens. Monté sur le trône, sa premiere démarche fut de rappeller Gaveston; il lui donne tous les biens qui avoient appartenu au dernier comte de Cornouailles, Edmond, fils de Richard, roi des Romains; il lui donne le titre de ce comté, long-tems affecté aux enfans des rois; il lui fait présent de trente-deux mille livres destinées par son pere à l'entretien de cent quarante chevaliers, qui devoient porter son cœur à Jérusalem; il le fait grand chambellan, secrétaire

d'état, premier miniſtre ; il lui fait épouſer ſa niece, fille du comte de Gloceſtre ; il dépoſe tous les officiers de ſon pere, empriſonne l'évêque de Litchfield, & lui fait faire ſon procès. A cette indécence de conduite il joignit une indécence de manieres qui ſcandaliſa encore davantage. Son goût pour ſon favori avoit en public tous les caracteres d'une paſſion deſordonnée. La reine & le favori étoient jaloux l'un de l'autre, & Gaveſton avoit à l'égard de ſa rivale toute l'inſolence de l'objet préféré. La nation ne put ſouffrir ce ſcandale, qu'augmentoient encore les graces & la beauté de Gaveſton; les barons ſe ſouleverent, & demanderent l'exécution des volontés du dernier roi, c'eſt-à-dire l'expulſion du favori. Edouard balança ; les évêques les menacerent tous les deux de l'excommunication, s'ils ne ſe ſéparoient. Le roi fut obligé de céder; il combla ſon favori de nouveaux biens, de nouveaux honneurs, le

nomma viceroi d'Irlande, & le conduisit lui-même en pleurant jusqu'à Bristol. Gaveston parut s'immoler à la sûreté du roi, & jura de ne plus reparoître en Angleterre ; mais Edouard ne pouvoit se passer de lui. Le pape, à sa priere, releva Gaveston de son serment; il revint plus magnifique, plus insolent, plus injuste que jamais. Le roi donna pour son retour des fêtes & des tournois dans lesquels il eut le plaisir de le voir toujours triompher. Sa joie & sa passion éclatoient sans mesure; le peuple le disoit ensorcelé. Le roi craignit cependant pour son favori les accidens des tournois; il fit cesser ces dangereux exercices. Les grands le voyant replongé dans son yvresse, se souleverent de nouveau. On crut devoir mettre un tel prince en tutelle ; le parlement nomma douze intendans pour régler la maison du roi & les affaires de l'état. Edouard subit cette contrainte; Gaveston le consoloit de tout; mais cette infame

consolation lui fut enlevée. Le parlement bannit Gaveston, & en ordonnant l'exécution des deux chartes qui assuroient la liberté publique, il y ajouta des réglemens qui ôtoient au roi toute liberté & toute autorité, nommément celle de déclarer la guerre à aucune puissance, sans le consentement des barons. En effet, de tous les objets sur lesquels l'autorité peut s'exercer, c'est peut-être celui qui devroit le moins rester à la disposition d'un seul homme.

Gaveston est rappellé pour la troisieme fois. Les barons prennent les armes; Gaveston étant tombé entre leurs mains, ils lui firent trancher la tête. Quelque condamnable que pût être la conduite du roi, il étoit difficile qu'elle justifiât de pareils excès. Sa douleur fut excessive, sa légéreté le fut aussi; il jura aux meurtriers de son favori une guerre éternelle, & s'accommoda le lendemain avec eux, moyennant quelques vaines excuses qu'ils lui firent. Les Spenser pere &

Walsing. Trivet. T. de la More.

fils prirent la place de Gaveſton; l'un dans le crédit, l'autre dans la faveur. Edouard donna en mariage au jeune Spenſer une autre de ſes nieces, ſœur de celle qu'il avoit donnée à Gaveſton, & l'une des plus riches héritieres du royaume.

L'hiſtoire ne reproche à Spenſer le pere qu'un amour aveugle pour ſon fils, & lui donne d'ailleurs des éloges. Quant au fils, c'étoit Gaveſton avec tous ſes agrémens, tous ſes vices & toute ſon inſolence ſans ſes talens. Les barons reprirent les armes, & forcerent le roi de bannir les deux Spenſer. Le comte de Lancaſtre, premier prince du ſang, fils d'Edmond, & petit-fils de Henri III. étoit à la tête des barons contre les Spenſer; il y avoit été contre Gaveſton. C'étoit lui qui, après avoir fait périr Gaveſton, & pour le faire oublier, avoit forcé le roi à prendre le jeune Spenſer pour favori. Spenſer ayant réuſſi, voulut ſe rendre indépendant de ſon premier protecteur.

teur, qu'il voyoit être l'ennemi du roi, & qui alors devint son ennemi. Un outrage sanglant que Lançastre reçut vers ce tems-là, & qu'il attribua au roi, acheva de l'engager dans le parti des rebelles. On enleva la comtesse de Lancastre sa femme dans son château. Le ravisseur, simple chevalier, nommé Saint-Martin, homme hideux, estropié, bossu & d'un esprit aussi mal fait que son corps, ne paroissoit pas un rival bien redoutable : il le fut ; il déclara que la prétendue comtesse de Lancastre étoit sa femme, qu'il l'avoit épousée avant que le comte eût pu la connoître, qu'il avoit eu commerce avec elle en qualité de mari, que c'étoit le comte de Lancastre qui la lui avoit ravie sans le savoir ; en conséquence il redemanda au comte de Lancastre, du chef de sa femme, les comtés de Lincoln & de Salisbury, dont elle étoit héritiere. Pour comble d'indignité, la comtesse de Lancastre avoua sa honte, & se joignit à

ſon raviſſeur. Le comte de Lancaſtre regardant cette aventure comme l'effet d'un complot formé contre ſon honneur & ſa fortune par le roi & le favori, ne répondit à l'aſſignation du chevalier, qu'en marchant contre le roi à la tête de dix-huit mille hommes ; il fut pris dans une bataille. Les Spenſers avoient été rappellés ; ils oſerent donner des conſeils ſanguinaires. L'exemple de Gaveſton les allarmoit : ils crurent devoir y oppoſer un exemple ſemblable, appuyé de l'autorité du roi ; mais au lieu de faire juger le premier prince du ſang par ſes juges naturels, ils le firent condamner par une cour militaire. Edouard, quoique naturellement peu vindicatif, étant animé par ſes favoris, ne put réſiſter au deſir de venger Gaveſton ſur le chef de ſes meurtriers. On trancha la tête au comte de Lancaſtre ; on chargea ſon ſupplice de circonſtances ignominieuſes. On le conduiſit à l'échaffaut, coëffé d'un capuchon, vêtu

Walſing. T. de la More. Tyrel.

d'un habit groſſier, monté ſur un mauvais cheval ſans bride, expoſé aux huées du peuple. Ceux de ſes partiſans, qui avoient été pris avec lui, périrent du ſupplice des traîtres.

* Froiſſard dit que le comte de Lancaſtre étoit *prud-homme & ſaint homme, & fit depuis moult de beaux miracles au lieu où il fut décapité.* D'autres hiſtoriens le peignent comme un hypocrite factieux, turbulent, d'une popularité dangereuſe, & trop ami des moines. Quoi qu'il en ſoit, ſon ſupplice révolta, & dut révolter. Ces grandes violences finiſſent aſſez ſouvent par retomber ſur leurs auteurs, & le roi n'étoit pas aſſez reſpecté pour pouvoir les commettre impunément. Les Anglois, en toute occaſion, lui témoignoient leur haine & leur mépris. Il prit envie à la reine de faire un voyage de dévotion à Cantorberi : elle voulut loger dans un château, qu'elle trouva ſur ſa route ; le maître du château étoit

abſent : c'étoit un des barons mécontens ; ſa femme refuſa l'entrée du château. La reine ayant paru vouloir uſer d'autorité, ſix perſonnes de ſa ſuite furent tuées par la garniſon. La reine dont la haine pour les Spenſers étoit connue ou aiſément devinée, auroit dû être plus ménagée par les ennemis des Spenſers ; ils ne virent en elle que la femme d'Edouard. Le roi accoutumé aux outrages, eût diſſimulé celui-là ; mais la reine voulut être vengée. Edouard ſe préſenta donc en armes devant le château, qui ſe défendit, & qui fut forcé. Les ſupplices dont cette expédition fut ſuivie, acheverent d'aigrir les eſprits ; à meſure que ces ſupplices ſe multiplioient, les attentats contre la vie des Spenſers devenoient plus fréquens.

Au milieu de tous ces troubles, la France rompit avec l'Angleterre. Voici à quelle occaſion. Montpeſat, un des ſeigneurs de l'Agenois, avoit fait bâtir une fortereſſe ſur un ter-

Spiciég. t. 3.

rein qu'il prétendoit être du domaine du roi d'Angleterre, & que les François réclamoient comme appartenant au domaine de leur couronne. Un des inconvéniens du systême féodal est que le suzerain étant toujours juge dans sa propre cause, ses jugemens, justes ou non, sont toujours suspects. Cette contestation fut portée au parlement de Paris, qui adjugea la forteresse à la France ; & Charles le Bel, en conservant un droit de sa couronne, parut avoir voulu profiter de la foiblesse d'Edouard. Montpesat, qui apparemment avoit ses raisons pour aimer mieux relever d'Edouard que de Charles le Bel, demanda main-forte au sénéchal de Guyenne; ils assiégerent ensemble la forteresse, ils l'emporterent d'assaut, massacrerent la garnison Françoise, firent pendre quelques officiers du roi de France. Edouard II. n'avoit point ordonné ces violences; mais le grand inconvénient des gouvernemens foibles,

c'eſt que tout le monde eſt maître & fait du mal, & qu'au lieu de réparer ce mal & de punir les coupables, on ſe croit engagé d'honneur à les ſoutenir. Charles demanda une réparation ; il exigeoit qu'on lui remît, avec la forteresſe, Montpeſat, le ſénéchal de Guyenne & leurs complices, pour être jugés ſelon les loix. Le roi d'Angleterre envoya le comte de Kent ſon frere pour négocier. On ne fut pas content en France du comte de Kent; on jugea que ſes procédés n'étoient pas ſinceres, & qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems. On aſſure qu'enfin ſe voyant forcé de conclure, il avoit ajouté un nouvel outrage à ceux dont on ſe plaignoit. Il avoit tout accordé ; il devoit livrer & la forteresſe & les coupables ; il demanda quelqu'un pour les recevoir au nom du roi. On lui donna un chevalier nommé Jean d'Arablay, qui le ſuivit plein de confiance juſques ſur les frontieres de la Guyenne ; alors le

comte de Kent levant le masque, & joignant aux menaces une dérision insultante, renvoya le chevalier, en l'avertissant qu'il y alloit de la vie, s'il s'obstinoit à passer outre.

C'étoit une juste cause & une belle occasion de reprendre l'ancien projet de l'expulsion des Anglois; & la preuve que Charles le Bel n'avoit pas cherché à profiter des conjonctures pour exécuter ce projet, c'est qu'il ne l'acheva point alors; il voulut châtier son vassal, & non dépouiller son voisin. Il envoya en Guyenne le comte de Valois, qui, depuis la mort de Robert d'Artois, passoit pour le plus grand général de l'Europe, & qui conserva tout son crédit sous ses trois neveux. Le comte de Valois prit & rasa la forteresse qui avoit été la cause de cette guerre. Montpesat en mourut de douleur; presque toute la Guyenne fut soumise. Le comte de Kent, serré de près, étoit en danger; il demanda une treve, & l'obtint, à

condition de venir se rendre prisonnier du comte de Valois, s'il ne pouvoit engager le roi d'Angleterre à faire au roi Charles une réparation suffisante.

Cette guerre avoit trop peu duré pour que, d'un côté les Flamands, de l'autre les Ecossois s'en fussent mêlés. Ce fut moins une guerre qu'une incursion rapide & heureuse.

Rymer, t. 2. p. 2.

On jugea qu'en cette occasion le comte de Valois avoit très-bien servi la France par les armes & un peu ménagé l'Angleterre par le traité. Il vouloit placer une de ses filles sur le trône d'Angleterre en la mariant au prince Edouard, héritier présomptif, & qui fut depuis le célebre Edouard III; mais ce mariage ne se fit point.

Tandis que le comte de Kent retournoit en Angleterre, la reine d'Angleterre passoit en France. On se rappelle que cette reine étoit Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, & sœur de Charles le Bel. Son

prétexte étoit d'achever la réconciliation de ſon mari & de ſon frere; mais ſon motif étoit bien différent: elle venoit au contraire armer ſon frere contre ſon mari; elle venoit demander du ſecours contre les Spenſers qui ne ceſſoient de l'outrager. Tant qu'elle avoit été innocente, elle n'avoit oſé riſquer une pareille démarche; mais devenue coupable à l'exemple de ſon mari, enhardie par les paſſions, excitée par les intérêts d'un amant, elle oſa tout. Le déſordre entraîne le déſordre, & ſemble l'excuſer. Edouard ne pouvoit ſe paſſer de mignons, Iſabelle ſe permit des amans. On remarqua ſur-tout parmi ceux-ci Roger de Mortemer, d'une famille originaire de Normandie. Si les mœurs s'offenſoient de cette licence, le goût n'avoit point à rougir de ce choix. Supérieur pour les agrémens aux Spenſers & aux Gaveſtons, Mortemer étoit le plus bel homme de l'Angleterre & le plus ſpirituel.

Ce n'étoit assurément ni aux Spensers à être séveres, ni à Edouard à être jaloux, & les premiers auroient pu se contenter de gouverner le roi sans persécuter la reine ; ils s'empresserent de faire savoir au monarque l'infidélité de sa femme. Edouard renonça dès-lors à la voir, & c'étoit apparemment ce qu'ils desiroient. Ils pouvoient s'en tenir là ; mais ils craignoient encore plus Mortemer qu'Isabelle. Ils le firent mettre à la tour de Londres ; on le condamna deux fois à mort, on lui donna deux fois sa grace ; on voulut le retenir toute sa vie en prison, il se sauva, & vint chercher un asyle en France. La guerre qui s'étoit allumée entre la France & l'Angleterre fut encore pour les Spensers une occasion de persécuter Isabelle. On lui supposa des intelligences avec la France ; & sous ce prétexte, Edouard la dépouilla du comté de Cornouaille, dont elle jouissoit en vertu de l'usage établi alors en France & en Angle-

terre de donner aux reines des domaines particuliers pour l'entretien de leur maison. Après l'avoir ainsi attaquée dans ses inclinations & dans sa fortune, on eut l'indiscrétion de l'envoyer en France, & de lui confier les intérêts de l'état. Charles le Bel exigeoit qu'Edouard vînt lui rendre hommage, ce qu'il n'avoit pas fait encore, & lui offrir une réparation convenable pour l'affaire de Montpesat, sinon il étoit prêt à reprendre les armes. Le conseil d'Edouard jugea que les barons toujours rebelles, & les Ecossois toujours remuans, donnoient assez d'embarras à l'Angleterre, & qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, avoir la paix avec la France. Ce n'étoit pas la réparation qui arrêtoit, c'étoit le voyage d'Edouard en France. Les Spensers ne pouvoient se résoudre à l'y laisser aller sans eux, & ils n'osoient, en l'accompagnant, s'exposer à paroître devant le frere de leur reine. On imagina donc de la faire passer en

France, dans l'espérance qu'elle trouveroit quelque expédient pour dispenser son mari du voyage; elle porta tout son ressentiment au tribunal du roi son frere. Ses premiers mots furent des plaintes contre un mari injuste & des ministres insolens. « Le noble roi Charles, qui la » voyoit, dit Froissard, lamenter & » plorer, fut touché de compassion, » & lui dit : *belle sœur, appaisez-vous,* » *car foy que je dois à Dieu & à mon-* » *seigneur saint Denys, je y pour-* » *voierai de remede* ».

Froissard, t. 1. fol. 2. xeiL.

Mais, lorsque l'affaire examinée dans le conseil, on eût vu de quoi il s'agissoit, & qu'une femme vouloit réduire les intérêts des deux nations aux intérêts d'un mignon & d'un amant, on fit une réponse très-sage; on dit au roi qu'il falloit permettre en secret à la reine d'Angleterre de se faire des amis, & de lever des troupes en France; que le roi pouvoit même l'aider, dit Froissard, *couvertement d'or & d'argent, qui est*

le métal de quoy on acquiert l'amour des gentils-hommes & des pauvres souldoyars ; mais que d'émouvoir guerre pour un tel sujet, ce n'étoit pas chose qui appartenoit. Le roi fit rendre cette réponse *tout coyement* à sa sœur, qui parut s'en contenter, & qui voulut avoir rempli, aux yeux du public, l'objet apparent de son voyage. Elle fit donc conclure entre les deux nations un traité par lequel Charles le Bel gardoit l'Agenois, & consentoit, à la priere de sa sœur, de restituer au roi d'Angleterre la Guyenne, après en avoir pris possession par ses officiers, pour réparation de l'insulte faite à sa suzeraineté; mais Charles le Bel ne voulut point absolument dispenser Edouard de l'hommage qu'il devoit lui rendre en personne; nous avons dit les raisons qu'avoient les Spensers d'empêcher ce voyage. Isabelle secondoit leurs vues par des vues différentes : elle n'avoit pas plus d'empressement de voir Edouard en

Id. ibid.

France qu'ils n'en avoient de l'y envoyer. Les Spenſers trouverent un expédient par lequel on peut juger de la fidélité de ces miniſtres. Ils propoſerent au roi de céder au jeune Edouard ſon fils la Guyenne & le Ponthieu, afin qu'il fût ſeul vaſſal du roi de France. Edouard II. approuva fort cet expédient; il fit partir ſon fils, & reſta en Angleterre. Iſabelle reſtoit auſſi en France, où elle étoit réunie avec Mortemer ſon amant. Charles, *ennemi de ces turpitudes*, dit Mézerai, la voyoit rarement, la traitoit froidement, lui parloit peu, mais ne la renvoyoit point. Edouard la redemandoit hautement, on ne voit pas trop pourquoi. Il avoit une ſi belle occaſion de diminuer ſa propre honte, & de jouir de toute ſa liberté en reſtant ſéparé d'elle! Iſabelle répondit qu'elle ne rentreroit dans l'Angleterre que quand les Spenſers en ſeroient chaſſés pour toujours. Dès-lors elle eut le peuple Anglois pour ami.

Les Spenſers couroient à leur perte par la violence avec laquelle ils pouſſoient cette affaire. Ils firent condamner comme ennemis de l'état la reine d'Angleterre & ſon fils; ils firent déclarer la guerre à la France, ſans ſonger que c'étoit le moyen d'engager Charles le Bel à prendre ouvertement le parti de ſa ſœur; mais ce prince, conſultant plus l'honneur, que les Spenſers ne conſultoient la prudence, refuſa conſtamment ſon ſecours à une ſœur qu'il en jugeoit indigne par ſa conduite, & ſe contenta de lui donner un aſyle. Les Anglois inſulterent les ports de la Normandie, voulurent s'aggrandir du côté de la Guyenne, prirent Saintes, & les hoſtilités recommencerent dans ce pays.

Il ſe répandit en France un faux bruit qu'Edouard avoit fait maſſacrer tous les François qui ſe trouvoient en Angleterre, & avoit ſaiſi leurs biens. Sur cette nouvelle, Charles fit arrêter tous les Anglois

qui étoient en France, & confisqua leurs biens. Quand il fut que la nouvelle étoit fausse, il les mit en liberté ; mais il retint leurs effets : injustice qui valoit toutes celles des Spensers.

Ni les armes, ni les intrigues de l'Angleterre n'avoient pu obtenir que Charles le Bel renvoyât sa sœur. Le pape enfin, à la sollicitation des Spensers, parla & menaça. Aussitôt Charles fit dire à Isabelle : *qu'elle vuidât hâtivement de son royaume, ou qu'il la feroit vuider à honte.* Il fit plus. Gagné, dit-on, ainsi que son conseil, par l'argent de l'Angleterre, il défendit à tout François d'accompagner Isabelle en Angleterre, & d'embrasser sa querelle. Il paroît que les charmes de cette princesse lui avoient procuré bien des partisans, tant en France qu'en Angleterre. Le comte de Kent, aussi mécontent du gouvernement de son frere que la reine elle-même, étoit venu la joindre en France. Robert d'Artois, son

Froissard, t. 1. fol. 3.

cousin, petit-fils de celui qui avoit été tué à la bataille de Courtrai, s'étoit enflammé pour elle, au moins d'une amitié fort tendre & d'un grand zele de chevalerie : il la jugeoit *ainsi déchassée par mal talent & par envie, dont moult lui ennuyoit : il la confortoit le mieux qu'il pouvoit, mais secrettement ; car autrement n'eust osé faire, pour le roi qui l'avoit défendu.* Id. ibid. Il vint au milieu de la nuit lui apprendre qu'on avoit résolu dans le conseil de l'arrêter avec le prince son fils, le comte de Kent & Mortemer, pour les livrer tous aux Anglois ; il lui conseilla de se retirer dans le Haynault : il ne pouvoit lui donner un meilleur conseil. Elle y trouva, dans la personne de Jean, frere du comte de Haynault, un nouveau chevalier (1) plus zélé en-

(1) Plus de trois siecles après, elle a encore trouvé un autre chevalier aussi zélé que Robert d'Artois & Jean de Haynault : c'est le P. d'Orléans, qui, dans ses Révolutions

core, plus attendri au récit de ses malheurs, que ne l'avoit été Robert d'Artois ; il jura de la replacer sur le trône d'Angleterre, & de mettre tous ses ennemis à ses pieds ; le comte de Haynault (quoique la reine d'Angleterre eût conclu le mariage de son fils avec la princesse Philippe, la seconde des filles de ce comte) voulut représenter à son frere le danger d'une telle entreprise, & le peu de proportion des secours qu'on pouvoit lui fournir avec les forces qu'il trouveroit à combattre. Jean répondit en franc chevalier : *qu'il n'avoit que d'une mort à mourir, qui étoit à la volonté de Dieu ; mais que tous chevaliers devoient aider, à leur loyal pouvoir, à toutes les dames & pucelles déchassées & déconseillées.* Il part avec trois mille hommes seulement, ne doutant pas qu'une reine

Id. ibid.

---

d'Angleterre, en fait toujours ou l'éloge ou l'apologie, & qui ne veut point absolument qu'elle ait aimé Mortemer.

ſi belle & ſi infortunée ne vît naître les défenſeurs ſous ſes pas. Son roman ſe trouva vrai; il débarque avec elle dans un port de la province de Suffolck, où bientôt ils furent joints par Henri de Lancaſtre, frere (1) du malheureux Thomas, cette illuſtre victime des Spenſers. L'armée de la reine, comme Jean de Haynault l'avoit prévu, groſſiſſoit à chaque pas. Edouard & les Spenſers abandonnés s'enferment dans Briſtol ſans amis, ſans troupes, ſans argent. Iſabelle les y aſſiege. Le roi & le jeune Spenſer prennent la fuite; le pere reſte dans Briſtol pour le défendre. La garniſon ſe ſouleve; Spenſer le pere eſt pris, traîné ſur un bahut, dans les rues de Briſtol, pendu, éventré, décapité, mis en quartiers, à quatre-vingt-dix ans. Le roi & le jeune Spenſer vouloient ſe ſauver par mer ſur un petit bâtiment; ils ſont pris.

(1) Le P. d'Orléans dit que c'étoit ſon fils.

Spenſer le fils fut traité comme ſon pere, avec des circonſtances d'atrocité plus horribles (1). La belle reine avoit bien ceſſé d'être intéreſſante : elle fit garder à vue ſon mari dans le château de Kenilworth. Elle lui envoya demander le grand ſceau pour convoquer le parlement qui devoit le dépoſer.

Là, il fut accuſé de tout le mal qu'il avoit laiſſé faire ; car de lui-même il n'en avoit fait aucun. Les grands ſe plaignirent de ſa foibleſſe qui faiſoit leur force, & qu'ils avoient tous cherché à augmenter. Le peuple, moins injuſte, ſe plaignit de l'oppreſſion qu'il avoit ſoufferte. Le roi fut d'une voix unanime déclaré indigne du trône, condamné à une priſon perpétuelle, obligé de

Knighton. Rymer, Actes publics, t. 10.

(1) Il ſouffrit de plus la mutilation, & fut pendu, comme Aman (car on affecta cette reſſemblance) à un gibet de cinquante pieds de haut; un de ſes complices fut pendu au même gibet, à dix pieds au-deſſous.

résigner la couronne à son fils.

Un de ses officiers lui prononça cet arrêt : « Moi Guillaume Trussel, » procureur du parlement & de toute » la nation Angloise, je vous déclare, » en leur nom & de leur autorité, » que je révoque & rétracte l'hom- » mage que je vous ai fait, & dès » ce moment je vous prive de la » puissance royale, & proteste que » je ne vous obéirai plus comme à » mon roi ».

Guillaume Trussel, privant de la puissance royale le fils de tant de rois, l'héritier des maisons de Normandie & d'Anjou, étoit assurément une terrible leçon donnée aux rois, & un coupable exemple donné aux peuples. Voilà donc ce que devient une nation qu'on a trop opprimée ! Si les Guillaumes, les Richards avoient daigné traiter les Anglois comme des hommes, vraisemblablement Trussel n'auroit pas été le juge & le tyran des rois. La France, jusques-là gouvernée avec quelque

modération, n'avoit point vu de tels ſcandales: elle eût été bien éloignée de les concevoir ſous S. Louis. Les exactions de Philippe le Bel & les fortunes criminelles des financiers éleverent ſeulement quelques nuages qui gronderent dans le lointain, ſans former d'orage, & qui furent aiſément diſſipés par ſon repentir & par ſa mort, mais qui ſuffiſent encore pour prouver que par-tout la révolte eſt ſur les pas de la tyrannie. Cependant, comme nous l'avons remarqué plus haut, ce n'eſt pas toujours le tyran qui eſt puni, c'eſt ſouvent l'homme foible qui lui ſuccede, & qui n'a pas les mêmes reſſources pour réprimer les fureurs du peuple. Edouard II. en eſt un grand exemple. L'Angleterre n'avoit pas encore eu de roi ſi doux: elle n'en a pas eu de plus infortuné. On voulut qu'il confirmât ſa dépoſition par une réſignation formelle. Les évêques de Lincoln & de Winchester vinrent le lui propoſer; il s'évanouit, & revenu

à lui, il répondit, avec un torrent de larmes, qu'il étoit hors d'état de rien refuser, & que, puisque son peuple le jugeoit indigne de porter la couronne, il la lui remettoit. Il comparut en longs habits de deuil pour subir cette humiliation. Son sénéchal cassa son bâton devant lui, comme on fait aux obseques des rois. La soumission d'Edouard n'adoucit point son sort ; on chercha d'abord à le faire mourir d'impatience & de douleur dans sa prison, ou du moins à lui faire perdre l'esprit. Le comte de Lancastre, auquel on en avoit confié la garde, parce qu'il avoit un frere à venger sur lui, ayant donné quelques marques de compassion & de respect pour tant d'infortune, devint suspect, & l'on mit auprès du roi deux barbares, nommés Mautravers & Gournay, qui épuiserent toutes les ressources de l'insolence & de la cruauté, ensorte que la vie de ce malheureux prince ne fut plus qu'une torture perpétuelle. On en

peut juger par ce trait. Edouard demandant un jour de l'eau chaude pour être rasé, on lui apporta de l'eau froide & bourbeuse, prise dans un fossé. Edouard, sans se plaindre, en demanda d'autre; on lui en refusa brutalement. Ses yeux se remplirent de larmes: il les sentit couler sur ses joues. *Ah!* s'écria-t-il, *voilà, malgré eux, de l'eau pure & chaude.*

T. de la More, p. 602.

On l'avoit transféré de Kenilworth au château de Berkeley, où on le logea dans une tour froide & humide, exposée à toutes les injures de l'air. Il pleuvoit dans sa chambre; le toit étoit couvert de cadavres d'animaux qu'on y laissoit pourrir pour infecter son appartement; on ne le nourrissoit que d'alimens dégoûtans; ses valets l'outrageoient, & veilloient la nuit pour troubler son repos. Il résistoit à toutes ces horreurs, il étoit trop malheureux pour mourir. On prit enfin le parti d'abréger son supplice, non par compassion, mais par crainte. Isabelle & Morte-

mer, qui s'étoient emparés de l'autorité, malgré la précaution que le parlement avoit prise, en déposant Edouard II, de nommer douze tuteurs pour gouverner sous Edouard III, commençoient à inspirer la haine qu'ils méritoient. Les larmes hypocrites que l'impudente Isabelle affectoit de verser sur le sort de son mari, comme si ce sort n'eût pas dépendu d'elle, mais seulement de la nation, ne pouvant en imposer, révolterent, & firent verser des larmes véritables en faveur d'Edouard. Isabelle & Mortemer craignirent les effets de cette pitié. La mort d'Edouard fut résolue; mais on vouloit ne laisser paroître sur son corps aucunes traces de violence: on y parvint à force de cruauté. Mautravers & Gournay entrent dans la chambre du roi avec des gardes, se saisissent de lui, le jettent sur un lit, où ils le tiennent assujetti & pressé du poids d'une table, qui ne lui permettoit aucun mouvement; ils lui enfoncent dans

le fondement un tuyau de corne, au-travers duquel ils insinuent un fer ardent qui lui brûla les entrailles; les cris dont ce malheureux fit retentir le château pendant un si long & si douloureux supplice, instruisirent de son sort ceux de ses gardes & de ses domestiques qu'on n'avoit pas rendus complices de ce crime, & les muscles de son visage, affreusement contournés, attestoient les convulsions qu'il avoit souffertes. Si l'on en croit le Pere d'Orléans, Mautravers & Gournay prirent d'eux-mêmes cette résolution, sans aucun concert avec Isabelle & Mortemer: ce qui n'est gueres vraisemblable; le choix qu'on avoit fait de ces hommes affreux, annonce assez ce qu'on en attendoit. D'autres accusent de toutes ces horreurs l'évêque d'Héreford, qui avoit alors quelque autorité.

Révolut. d'Anglet.

Ainsi périt Edouard II. dont le plus grand tort fut de ne vouloir & de ne savoir pas régner, & qui eût

été un particulier vicieux, mais peut-être aimable par la douceur extrême de son caractere. Il eût cédé tous les droits du trône pour la liberté de se livrer aux plaisirs. Cette liberté funeste n'appartient qu'à la condition privée, & le droit de blesser les mœurs & d'insulter à la nature n'appartient à personne; mais le droit de traiter un homme, & sur-tout un roi, comme on traita le malheureux Edouard, ne peut appartenir qu'aux furies. Un peuple doux auroit souffert, se seroit plaint & l'auroit plaint; mais le peuple Anglois étoit devenu féroce. Rien de plus juste que ce jugement d'un philosophe de cette nation. « Rejetter toujours, & sans distinction, le blâme de tous les désordres sur le prince, ce seroit introduire dans la politique une erreur dangereuse, & préparer une apologie perpétuelle à la trahison & à la révolte, comme si la turbulence des grands & la furie du peuple n'étoient pas

*M. Hume.

» des maux attachés à la ſociété hu-
» maine, ainſi que la tyrannie des
» princes, & qu'il fallût moins ſoi-
» gneuſement s'en garantir dans
» toute conſtitution bien réglée ».

Le peuple Anglois redevint juſte : il ſentit la honte dont le couvriroit la mort d'Edouard II. s'il ne la vengeoit; il vit avec effroi l'enchaînement des crimes d'Iſabelle. « *Ne de-*
Froiſſard, t. 1. fol. 8. » *meura gueres après*, dit Froiſſard,
» *que grant infamie yſſit ſur la mere du*
» *jeune roi : ne ſais pas*, ajoute-t-il,
» *ſe vrai étoit ; mais commune voix*
» *diſoit qu'elle étoit enceinte, & en-*
» *coulpoit-on de ce fait le ſeigneur de*
» *Mortemer* ». C'étoit leur moindre forfait à l'un & à l'autre. Le jeune Edouard, placé entre les malheurs & les crimes de ſa maiſon, frémit d'avoir ſervi d'inſtrument à toutes ces abominations : il fit arrêter Mortemer dans l'anti-chambre de la reine, qui, toute baignée de pleurs, & d'une voix preſque étouffée par les ſanglots, lui crioit : *mon fils, mon*

cher fils ! épargnez le gentil Mortemer. Edouard fut inexorable. Mortemer fut traité, comme l'avoit été le jeune Spenser, & beaucoup moins cruellement que le roi ne l'avoit été. Isabelle fut enfermée dans un château. Quelques auteurs ont dit qu'on avoit avancé ses jours ; l'opinion constante est qu'elle vécut vingt-huit ans dans sa prison. Froissard, auteur contemporain, dit « *qu'elle y usa sa* » *vie doucement ; qu'on lui donna* » *chambrieres pour la servir, dames* » *pour lui tenir compagnie, chevaliers* » *d'honneur pour la garder, belle re-* » *venue pour la suffisamment gouver-* » *ner selon son noble état, & que le* » *roi son fils la venoit voir deux ou* » *trois fois l'an* ». C'étoit tout ce qu'il lui devoit : il fut juste à son égard, & la nature n'a rien à lui reprocher. Il n'avoit point contribué aux malheurs de son pere, & n'avoit pas voulu en profiter. A treize ans, il avoit eu assez de courage & de vertu pour prendre seul contre sa

mere & contre la nation la défenſe de ce prince, qu'on ne lui permettoit pas de voir; il jura de n'accepter jamais la couronne du vivant de ſon pere, ſans ſon conſentement: ce qui déconcerta les meſures du parlement, & rendit la réſignation d'Edouard II. néceſſaire. Edouard II. ne la donna que par la crainte de voir paſſer ſa couronne ſur la tête d'un étranger, au préjudice de ſon fils.

Mautravers & Gournay, devenus pour le genre humain des objets d'horreur & d'effroi, cherchoient un aſyle de mer en mer. Gournay refugié à Burgos, livré par le roi de Caſtille, dont le chambellan eut une penſion d'Edouard III. pour cet acte de juſtice, fut décapité en pleine mer, par des ordres ſecrets, dont on ſoupçonna des grands, intéreſſés à empêcher la révélation des complices; car il faut que ces affreux évenemens ſoient mêlés encore d'affreux myſteres. Toute exécution

Walſing. p. 128.

qui n'entraîne pas un grand exemple, n'eſt qu'un aſſaſſinat politique. Mautravers fut aſſez heureux pour obtenir ſa grace par des ſervices qu'il rendit à Edouard III; mais la nation ne lui a point pardonné; la poſtérité ne lui pardonnera point. L'hiſtoire n'a conſervé ſon nom que pour le dévouer à l'exécration de tous les âges.

Le dernier crime d'Iſabelle & de Mortemer avoit été de faire trancher la tête au comte de Kent, qui les avoit trop bien ſervis contre ſon propre frere, mais qui s'en repentoit, & qui s'élevoit contre eux avec une indignation vertueuſe. On trouva aiſément des pairs pour le juger; on eut peine à trouver un bourreau pour l'exécuter; ils ſe cachoient tous ou refuſoient leur miniſtere; tant ce prince étoit univerſellement aimé!

La France eut bien à ſe louer de la ſage défenſe que Charles le Bel avoit faite à ſes ſujets de prendre

part à l'expédition d'Isabelle, & l'Europe dut lui savoir gré de la modération avec laquelle, dédaignant d'abuser de l'état de l'Angleterre, il parut attendre qu'elle êût pris une consistance assurée sous Edouard III. pour faire avec elle une paix solide, par laquelle les deux nations se rendirent tout ce qu'elles avoient pris l'une sur l'autre. Edouard seulement paya les frais de l'injuste guerre que les Spensers avoient déclarée à la France.

Ce royaume ne jouit pas longtems des vertus un peu séveres de Charles le Bel, ni des avantages de la paix. En moins de quatorze ans on vit disparoître Philippe le Bel & ses trois fils, *les plus beaux princes qu'on eût jamais vus dans l'empire François.* Les trois fils de Philippe le Bel eurent moins d'éclat que lui, parce qu'ils régnerent peu de tems, & que d'ailleurs leur déférence pour Charles de Valois leur oncle, déposa un peu trop l'autorité royale entre ses

Spiciség. t. 3. p. 87.

mains : non qu'il fût indigne de leur confiance, il étoit homme de guerre, il étoit homme d'état ; mais il ne ménagea pas assez les peuples ; & puisqu'en mourant il eut tant de remords du supplice qu'il avoit fait subir à Enguerrand de Marigny, il nous force de croire que ce ministre étoit innocent, au moins du crime pour lequel Charles de Valois l'avoit fait pendre ; or on se rappelle que ce crime étoit un divertissement de deniers dont Charles de Valois & Marigny s'accusoient réciproquement.

Ce prince étoit ambitieux ; Philippe le Bel avoit voulu lui procurer l'Empire. Le pape amusa son ambition du vain titre d'empereur de Constantinople (1), & le fit son lieutenant en Italie, pour employer ses talens militaires à réduire les Gi-

(1) Charles de Valois avoit épousé une princesse, qui avoit des droits à l'empire des Latins, alors détruit.

belins. Ce fut lui aussi que la France opposa aux Anglois avec le plus de succès dans les guerres de Philippe le Bel contre Edouard I. & de Charles le Bel contre Edouard II. C'est de Charles de Valois qu'on a dit, comme de Hugues le Grand, qu'il fut fils (1), frere, oncle, pere, gendre, beau-pere de rois, & jamais roi.

Charles le Bel lui a survécu deux ou trois ans, & c'est pendant ce court intervalle où il régna vraiment par lui-même, qu'il faut le juger; c'est alors qu'on voit le gouvernement prendre un plus grand caractere de modération & de sagesse. Le pape Jean XXII. veut ôter l'Empire à Louis de Baviere & le donner à Charles le Bel; la prudence de

(1) Il étoit fils de Philippe le Hardi, frere de Philippe le Bel, oncle de Louis le Hutin, de Philippe le Long & de Charles le Bel; pere de Philippe de Valois, gendre de Charles le Boiteux, roi de Naples, beau-pere de l'empereur Charles IV.

Charles ſe refuſe à ce dangereux honneur. On a vu ſa conduite à l'égard de l'Angleterre. Pour ce qui concerne ſes ſujets, du Tillet dit: *qu'il fut ſévere juſticier, en gardant le droit à chacun.* Mais il eſt le premier de nos rois qui ait accordé au pape des décimes ſur le clergé de France, à condition de partager, abus dont l'Angleterre donnoit l'exemple depuis long-tems.

Il ne faut pas diſſimuler, parce que c'eſt un point qui intéreſſe trop eſſentiellement l'humanité, & qui appartient de trop près à l'hiſtoire des mœurs, qu'on a cru que Philippe le Bel, Louis le Hutin & Charles de Valois étoient morts empoiſonnés, & qu'on attribuoit ce fréquent uſage du poiſon au commerce de la France avec l'Italie. Le fait eſt peut-être faux. Philippe le Bel & Charles de Valois paroiſſent être morts naturellement d'une maladie de langueur, & Louis le Hutin d'une pleuréſie pour être deſcendu dans une cave,

& y avoir bû du vin trop frais, après s'être échauffé à la paume ; des historiens ont dit que Philippe le Bel étoit mort des suites d'une chûte qu'il fit à la chasse, un sanglier qu'il poursuivoit, s'étant jetté sur son cheval, qui se cabra & le renversa. Mais il est certain que l'empoisonnement étoit devenu très-commun, on en peut juger par les efforts que faisoient alors les loix civiles & canoniques pour l'extirper. Les conciles renouvellent sans cesse la défense de vendre & d'acheter des poisons. Philippe le Long par un réglement exprès défendit à ses chambellans de laisser approcher de son lit, de son échansonnerie, de ses cuisines, de ses offices, tout étranger, & tout inconnu. Ce réglement sembleroit prouver qu'il croyoit que son pere & son frere étoient morts empoisonnés.

Quant aux mœurs relatives au mariage, ce siecle offre de grands scandales dans plus d'une cour de

l'Europe; Robert de Béthune, comte de Flandre, tuant sa femme dans un accès de jalousie ; les trois brus de Philippe le Bel accusées d'adultere, deux d'entre elles convaincues & enfermées, leurs séducteurs écorchés vifs ; le roi Edouard II. entouré de mignons, qui finissent tous par être honteusement mutilés & cruellement déchirés, le roi lui-même bien plus indignement traité par sa femme, qui regne sans pudeur avec son amant, puis est renfermée à son tour par son propre fils, & condamnée à une prison perpétuelle, après avoir vu son amant arraché de ses bras, pour être traîné au supplice ; ces infâmies éclatantes & ces châtimens atroces annoncent dans les mœurs un mêlange bizarre de licence & de sévérité. Quand les mœurs sont corrompues, il faut qu'elles soient indulgentes, c'est un contrepoids nécessaire. La licence s'en augmente peut-être, mais elle excite moins d'orages.

Toute la race masculine de Philippe le Bel étant éteinte, la couronne, selon nos loix, passoit à Philippe de Valois, fils aîné de Charles de Valois; Edouard III. la réclama comme petit-fils de Philippe le Bel par sa mere. Ici commence la seconde époque de la rivalité de la France & de l'Angleterre.

Sous la premiere époque, il ne s'agissoit que de quelques provinces Françoises ; sous la seconde il s'agit du royaume entier. Les passions augmentent avec l'importance de l'objet, la politique s'étend, les guerres deviennent plus horribles, les révolutions plus funestes ; tout ce qu'on a vu jusqu'à présent de haine & de violence entre les deux nations, n'étoit qu'un prélude des fureurs de cette seconde époque, qui feront la matiere des volumes suivans.

RÉCAPITULATION.

Dans celle dont nous venons d'exposer les évenemens, il s'agissoit de réparer l'imprudence qu'on avoit eue de laisser la Normandie s'unir à

l'Angleterre ; il s'agissoit d'abord de reprendre la Normandie pour se délivrer d'un vassal trop puissant. La maison d'Angleterre cherche à s'aggrandir en France, & la France cherche à la chasser de son sein. Louis le Gros commence l'ouvrage, Louis le Jeune le renverse, & donne à l'Anglois la moitié de la France ; Philippe Auguste la reprend presque entiere ; Louis le Lion suit le même plan ; S. Louis crée le sien, il prend le parti d'assurer la paix, sans chasser les Anglois, & en terminant les haines ; Philippe le Hardi respecte ce plan qu'il n'eût point inventé ; Philippe le Bel reprend l'ancien projet de l'expulsion ; Louis le Hutin & Philippe le Long maintiennent la paix ; Charles le Bel ne combat que pour les intérêts de sa suzeraineté sans songer à conquérir. L'Angleterre depuis son roi Jean & notre Philippe Auguste, n'a presque pas cessé de perdre sous cette premiere époque ; mais enfin à l'avénement des Valois, il lui restoit encore le du-

Somme des succès divers des deux nations.

ché de Guyenne & le comté de Ponthieu. C'eſt de-là que part Edouard III. pour revendiquer la France entiere. Si l'Angleterre avoit perdu, la France avoit donc gagné; la guerre & la politique commune lui avoient donc été utiles? Point du tout: car la puiſſance Angloiſe en France, ſe retrouvoit à-peu-près au même point où elle avoit été ſous Guillaume le Conquérant; elle n'avoit fait, pour ainſi dire, que changer de place; au lieu de la Normandie & des contrées adjacentes, c'étoit la Guyenne & ſes dépendances avec le Ponthieu. Mais c'étoit la même ſomme de puiſſance. Ainſi toutes les guerres & toutes les intrigues politiques avoient été en pure perte, les fautes réciproques avoient tout fait. Si Philippe I. avoit eu aſſez de juſtice & de fermeté pour empêcher Guillaume de conquérir l'Angleterre, il n'y auroit point eu de puiſſance Angloiſe en France; les ducs de Normandie n'auroient été que de grands vaſſaux or-

dinaires,& leurs ſujets, avec le tems, ſeroient devenus entiérement François : ſi Louis le Jeune n'avoit pas répudié Eléonore d'Aquitaine, les Anglois n'auroient pas poſſédé la moitié de la France ; & ils n'auroient pas perdu preſque toutes leurs provinces Françoiſes, ſi leur roi Jean n'avoit pas aſſaſſiné Arthur. La valeur & les talens de Philippe Auguſte tirerent ſans doute un grand parti des conjonctures ; mais ces conjonctures étoient favorables, & ce ne ſera point diminuer la gloire de ce prince, que d'obſerver qu'il dut une grande partie de ſes ſuccès à la diſpoſition où les crimes de Jean avoient mis les eſprits & des Anglois & des François. Ainſi les fautes des François avoient élevé cette puiſſance Angloiſe, les crimes d'un roi Anglois la renverſerent, & l'auroient détruite entiérement ſans de nouvelles fautes des François. Enfin la modération équitable, ou plutôt la bienfaiſance généreuſe de S. Louis, avoit ſu preſcri-

re à cette puiſſance des bornes qu'elle reſpecta trente-cinq ans. L'orgueil d'Edouard I. & de Philippe le Bel ramene la guerre. Quels en ſont les fruits ? Beaucoup de ravages, & la néceſſité de rendre tout ce qui avoit été pris de part & d'autre.

Parallele des rois des deux nations.

Dans le cours d'une longue rivalité, l'hiſtoire ne met pas toujours en regard les Scipions avec les Annibals, les Louis XI. avec les Charles le Téméraire, les Charles-Quint avec les François I. elle n'arrange pas toujours les hommes, les évenemens, tous les objets de comparaiſon dans l'ordre le plus favorable à la beauté des paralleles & à l'intérêt des tableaux; elle fait ſouvent marcher de front des rivaux qui l'ont été par haſard, & dont les caracteres n'ont, pour ainſi dire, aucune meſure commune ; elle oppoſe à un grand roi un automate couronné, à un gouvernement vigoureux & ſage, une adminiſtration foible & inſenſée, au ſpectacle de la félicité publique,

le ſpectacle de l'anarchie. Notre voluptueux Philippe I. ne fut pas un aſſez digne rival de Guillaume le Conquérant ; moins dur, moins violent que Guillaume le Roux, il fut auſſi moins redoutable. Louis le Gros & Henri I. étoient faits pour être rivaux ; même activité, mêmes talens, valeur égale ; mais Henri opprima ſon peuple, Louis affranchit le ſien (1). Louis le Jeune n'eût peut-être pas été entiérement éclipſé par le roi Etienne, il le fut par Henri II. le plus grand roi de l'Angleterre, dont Philippe Auguſte fut à peine l'égal. Richard & Philippe Auguſte avoient tout ce qu'il falloit pour nourrir les haines nationales, de grands talens & de grandes paſſions. Philippe fut un roi, Richard ne fut qu'un héros ; mais Richard inſpire plus d'intérêt, parce qu'il fut malheureux.

---

(1) Par l'établiſſement des communes.

Philippe Auguſte eut à punir dans la perſonne de Jean, le plus vil ſcélérat que la fortune ait mis ſur le trône. Louis VIII. placé entre un pere illuſtre & un fils ſupérieur à tous les rois, échappa pour ainſi dire, à l'hiſtoire, au moment où elle alloit le juger.

Henri III. ſon foible rival, vécut pour être encore le rival de S. Louis, ou plutôt pour être vaincu par ſes bienfaits comme par ſes vertus. Il fut obligé d'implorer ce roi étranger contre ſes propres ſujets. Ce trait ſeul juge les deux regnes.

L'Angleterre n'a point de rois qu'on puiſſe mettre en parallele avec S. Louis. Cet Edouard qu'elle invoqua autrefois, mais qui d'ailleurs n'appartient point au tems de la rivalité des deux nations, Edouard le Confeſſeur fut un homme pieux & un roi foible. Louis fut un grand homme & un grand roi. Henri II. ne peut pas même lui être comparé, il fut ſenſible & vertueux; mais Louis

plus modéré, plus juste, eut sur lui la supériorité que le calme de la raison a sur l'impétuosité des passions.

Edouard I. & Philippe le Hardi vécurent en paix, Edouard eut plus d'éclat que son rival ou son ami.

Ce prince n'attendoit qu'un rival plus guerrier pour se livrer au goût & au talent qu'il avoit pour la guerre; il le trouva dans Philippe le Bel.

Edouard II. si connu par ses vices & par ses malheurs, vit le trône François occupé successivement par trois princes ses beaux-freres, que la courte durée de leur regne n'a pas permis de connoître parfaitement.

Tels furent les souverains, qui, sous cette premiere époque, entretinrent par leurs passions la rivalité des deux peuples, ou la suspendirent par leur modération. Le destin des peuples est dans le caractere des princes. Ce sont aussi les princes qui forment le caractere national; les Romains n'étoient point sous Tibere & sous Néron ce qu'ils avoient été

Parallele du caractere national chez les deux peuples.

ſous Céſar, & ce qu'ils furent ſous Titus.

Les Anglois, libres ſous leurs rois Saxons, connurent dans Guillaume I. un vainqueur & un maître, ils furent eſclaves. La tyrannie non contente de les opprimer, voulut les avilir, elle leur prodigua l'outrage ; ils ne s'avilirent pas eux-mêmes ; on ne les vit point, à l'exemple des Romains, courir au-devant du joug, & devenir extrêmes dans la ſervitude (1), après l'avoir été dans la liberté ; les Anglois avoient ſuccombé ſans avoir cédé ; ils étoient écraſés, & n'étoient pas ſoumis. La liberté vivoit au fond de leurs cœurs, ils déteſtoient leurs tyrans, & n'attendoient qu'un moment favorable pour ſecouer le joug; ce joug s'aggrava ſous Guillaume le Roux. Le pere n'avoit été tyran que

---

(1) *At Romæ ruere in ſervitium conſules, patres, equites.* Tac. annal. L. 1.

Leur prompte ſervitude a fatigué Tibere, dit Racine.

par principes, & parce qu'il jugeoit utile d'inſpirer la terreur; le fils eut les mêmes principes, & de plus, il eut tous les caprices de la tyrannie. Le peuple Anglois perdit courage en perdant l'eſpérance, il prit inſenſiblement ce caractere triſte & ſombre que donne la haine contenue par la terreur. Henri I. croyant avoir beſoin du peuple, ſembla un moment vouloir le flater, mais bientôt il imita les violences de ſon pere & de ſon frere. Aux horreurs de la tyrannie ſuccéderent ſous Etienne les horreurs des guerres civiles, & cette fierté farouche qui en eſt le fruit, forma le caractere national; Henri II. parut avec un éclat qui éblouit ſa nation. Plus abſolu que tous ſes prédéceſſeurs, il ſembla n'être qu'un citoyen puiſſant; les Anglois crurent être libres, parce qu'ils obéiſſoient à la raiſon. La nation reprit alors ſa magnanimité naturelle; elle déploya des talens, des vertus, elle fit de grandes choſes. Richard regarda ſes

ſujets de l'œil dont l'homme regarde ces animaux utiles, compagnons de ſes travaux; les Anglois ne lui parurent faits que pour mourir à ſa ſuite, & ſervir à ſa gloire, il n'imagina pas pour un ſouverain un autre emploi des hommes; il rendit ſon peuple uniquement guerrier comme lui. De tous les gouvernemens le plus deſpotique eſt le militaire, mais tout ſoldat croit être libre en ſervant ſous ſon maître. La valeur de Richard flattoit ſa nation, qui lui pardonna tout, & reſpecta en lui un héros.

Jean monta ſur le trône, tous les vices y monterent avec lui. Le deſpotiſme ſe produiſit ſous toutes les formes capables de le rendre également odieux & mépri able; toute illuſion ceſſa, le peuple éclairé par l'oppreſſion, oſa revendiquer les droits de l'homme, & diſcuter ceux du ſouverain; il crut qu'au moins il étoit dû plus d'égard aux citoyens raſſemblés qu'à un uſurpateur devenu aſſaſſin; il voulut donner à la liberté publique des fondemens

fondemens que la tyrannie ne pût pas même ébranler. De-là un choc terrible & des combats violens, toujours plus favorables à la licence qu'à l'autorité. Quand les ſujets ſont parvenus à examiner juſqu'à quel point ils peuvent manquer à leurs maîtres, quand ils ſongent à borner leurs devoirs, au lieu de ſonger à les remplir, une démarche haſardée, un coup d'autorité déplacé, un remede ou mal choiſi ou mal appliqué, peut cauſer les plus grandes révolutions. Henri III. fut puni de ſes fautes comme ſon pere l'avoit été de ſes crimes, il eut preſque toujours ſon peuple à combattre. Edouard I. éblouit les Anglois par l'éclat de ſes conquêtes, il tourna leur activité contre les Gallois & les Ecoſſois; il fit de ces turbulens citoyens des ſoldats ſoumis. La juſtice & les loix lui gagnerent les cœurs, & tout rentra dans l'ordre. Mais lorſqu'Edouard II. avili par la molleſſe, voulut avilir l'état en mettant ſes mignons à la tête de

la nation, la nation révoltée livra les mignons au supplice, déposa le roi, & se porta contre lui à des excès, qui seront toujours une tache pour le nom Anglois.

On voit par quels degrés la fierté Angloise avoit dégénéré en férocité. Ce peuple avoit passé par tous les excès de l'esclavage; quand sa patience fut épuisée, il rompit ses fers avec fureur. Les passions concentrées, les haines qu'on étouffoit, éclaterent; des secousses violentes, des horreurs soudaines, des révolutions brusques, des mouvemens convulsifs annoncerent la vengeance plutôt que la restauration. La liberté rétablie par des guerres civiles & des parlemens agités, fut toujours orageuse. Le roi & le peuple s'observoient d'un œil inquiet, la défiance étoit dans tous les cœurs; les bornes respectives toujours fixées, étoient toujours franchies; l'autorité redevenoit entreprenante, parce qu'elle étoit gênée; la liberté devenoit plus

farouche, parce qu'elle étoit troublée. Les esprits profondément occupés de ces grands objets politiques, prenoient un caractere de solidité, de réflexion & de tristesse qui distingue encore aujourd'hui cette nation.

En France au contraire, depuis Louis le Gros, le peuple ne voyoit dans ses maîtres que des protecteurs contre la tyrannie des grands; l'intérêt du roi & du peuple étoit le même: de-là cette confiance réciproque qui fait la douceur & la sûreté du gouvernement; de-là cet amour du peuple pour ses rois, qu'on n'a pas eu tort de regarder comme propre à la nation Françoise; de-là cette persuasion du peuple dans ses miseres, que le roi les ignore & les feroit cesser s'il les savoit. Sous S. Louis on ne voyoit qu'un pere adoré, que des enfans heureux; l'idée de maître & de sujets disparoissoit; sous tous les rois depuis Louis le Gros jusqu'à Philippe le Bel, la liberté du peuple s'accrut

dans la même proportion que l'autorité royale. Ces questions délicates, qui déchiroient l'Angleterre, étoient à peine en France la matiere d'une conversation. L'indifférence, le défaut d'intérêt accoutumerent insensiblement les François à traiter les plus grands objets avec cette gaieté légere, qui paroît toujours frivole, & qui l'est quelquefois.

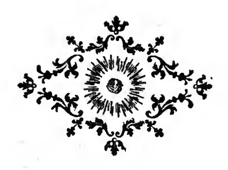
Mais ce caractere n'est pas tellement inhérent à la nation que le caractere particulier des rois ne puisse le modifier ou le changer. Les violences de Philippe le Bel effaroucherent les esprits François. Ils virent avec inquiétude l'intérêt des Finances élever un mur de séparation entre le roi & le peuple. Les ames s'ouvrirent à des impressions sinistres. Ce peuple jusqu'alors protégé par le trône contre les grands, commençoit à rechercher l'appui des grands contre le trône; le repentir de Philippe désarma ses François, sa mort les toucha; le supplice d'Enguerrand

ſatisfit leur haine, mais ſans rétablir la confiance ; le déſordre des finances continuoit, & par conſéquent augmentoit toujours ; les François, allarmés pour la liberté, devenoient rivaux des Anglois ſur cet article important comme ſur tout le reſte.

Tels étoient le caractere & l'eſprit des deux nations lorſqu'Edouard III. & Philippe de Valois ſe préſenterent pour diſputer le trône de la France.

La premiere partie de cet ouvrage finit ici. On a pu y voir à chaque chapitre que la guerre eſt toujours funeſte & l'injuſtice toujours abſurde; que la politique malfaiſante ne produit que des ravages ; la tyrannie que des révoltes ; la licence, qu'un redoublement de ſervitude ; que l'eſprit de modération, de paix, d'équité, de bienfaiſance, peut ſeul maintenir & la ſociété univerſelle & les ſociétés particulieres. Nous allons jetter un coup d'œil ſur les progrès de l'eſprit humain, & ſur l'état des

Lettres chez les deux nations pendant l'intervalle de tems que nous venons de parcourir. Si les peuples étoient aſſez ſages pour n'avoir point d'autre objet de rivalité, la terre ſeroit éclairée, l'humanité ſeroit heureuſe.



CHAPITRE XVI.

Etat des Lettres en France & en Angleterre avant Philippe de Valois & Edouard III.

IL en eſt peut-être de l'ordre politique comme de l'ordre phyſique. Les premiers philoſophes qui jetterent des regards ſuperficiels ſur la nature, crurent en avoir ſaiſi tout le méchaniſme, & ſe hâterent de faire des ſyſtêmes. Suivant qu'ils avoient cru voir tel ou tel principe dominer dans la nature, ils rapportoient tout à ce principe unique ; la ſaine philoſophie a fait rejetter ces ſyſtêmes prématurés, & l'on a commencé un cours d'expériences, dont le réſultat pourra être un jour le vrai ſyſtême du monde. L'homme a peut-être auſſi été jugé avant d'être connu. L'hiſtoire fidelle & philoſophique de

tous les pays & de tous les âges, peut ſeule nous apprendre de combien de modifications & de combinaiſons la nature humaine eſt ſuſceptible, & ce que peut ſur elle le concours des cauſes phyſiques & morales. On a vu le monde gouverné par des paſſions & des guerres; on s'eſt hâté de décider qu'il ne pouvoit être gouverné que par des paſſions & des guerres. Les Lettres auxquelles il appartenoit d'étendre l'empire de la raiſon, ont elles-mêmes favoriſé l'erreur contraire à leurs intérêts par l'eſtime qu'elles ont quelquefois montrée pour la guerre; trop d'orateurs, trop de poëtes ont célébré les héros & les combats. On a dit avec juſtice que nous avions fait de la raiſon l'orateur des paſſions; ſi nous lui permettons d'excuſer les paſſions douces, qu'elle proſcrive au-moins les paſſions turbulentes & funeſtes. Tout ce que la ſociété a de principes ſolides & de douceurs ſenſibles, eſt dû à l'heu-

reuſe influence de la philoſophie. Ce ſacrifice des intérêts particuliers fait à l'intérêt public, cette renonciation abſolue au droit que la nature ſembloit donner à tout homme ſur toutes choſes, cette réunion de toutes les volontés en une volonté unique eſt l'ouvrage de la raiſon & de la paix. La guerre entre particuliers eût détruit la race humaine en ſon berceau, les hommes ſe ſont unis & les familles ſe ſont étendues; la guerre eût encore détruit ces familles, elles ſe ſont encore unies, & les ſociétés ſe ſont formées; que reſte-t-il, ſinon que les chefs de ces ſociétés s'uniſſant à leur tour, forment la ſociété univerſelle? eſpérons que ce ſera le chef-d'œuvre de la philoſophie. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le devoir & l'intérêt des gens de Lettres eſt de répandre ces ſentimens & d'en donner l'exemple; d'être unis entre eux, attachés à l'ordre public, au Souverain, à l'état, aux loix; de s'occuper du bonheur de l'humanité,

ſur-tout de celui de la patrie, d'y contribuer par leurs talens & leurs lumieres. Les troubles, les révolutions, les ſoulevemens ſont de bonnes fortunes pour la barbarie; ce ſont des calamités pour la paiſible littérature. La diſcorde & la guerre ſont horribles à ſes yeux.

L'intérêt des ſouverains eſt de protéger des hommes utiles, amis de l'ordre & de la paix, dont les travaux, toujours tendans à la perfection de l'eſpece humaine, donnent de l'éclat à leurs regnes, embelliſſent la proſpérité, conſolent & ſoutiennent dans l'adverſité. Auſſi voyons-nous les rois de France & d'Angleterre protéger les Lettres à l'envi, les grands princes les protégeoient par goût & par principe; les princes médiocres par inſtinct & par imitation.

Les Lettres ſont eſſentiellement ennemies des armes. Pendant que nos monarchies modernes naiſſoient au ſein de la barbarie, pendant que

tout faisoit la guerre, les Lettres réfugiées à l'ombre des autels & dans le silence des cloîtres, y recueilloient le peu de paix qui restoit sur la terre; ce fut-là que se soutinrent pendant quelques siecles les débris de la littérature Romaine, & que se conserverent les monumens de l'antiquité. Ce fut-là que naquit l'histoire moderne.

L'histoire dont l'objet est de rassembler des matériaux pour la connoissance de l'homme & pour la réformation des idées politiques, fut parmi nous le premier genre cultivé avec une sorte de succès; les poëtes mêmes ne furent long-tems qu'historiens, du-moins ils prétendoient l'être; de-là ce torrent de fables qui roule avec les premiers tems de notre histoire, & dépose à peine quelques vérités isolées. La poësie invite trop à la fiction, & les prosateurs mêmes n'étoient que trop portés au mensonge par l'attrait du merveilleux. Ce fut la même chose chez tous

les peuples, & l'histoire ancienne n'est aussi qu'un tissu de fables, parce que les poëtes furent par-tout les premiers historiens.

Sous l'époque Bretonne, Arthur, le dernier défenseur des Bretons contre les Saxons, aima les Lettres autant qu'on pouvoit les aimer de son tems; il protégea les Bardes (1), & les Bardes l'ont immortalisé. Clovis n'en fit pas tant, il fut puissant, mais il resta barbare; Chilpéric qui vouloit être bel esprit & théologien, fut plus barbare encore, & de plus, il fut ridicule; il donna des édits pour faire admettre dans l'alphabet Franc les doubles lettres des Grecs, & Grégoire de Tours le convainquit de renouveller les erreurs de Sabellius.

Sous l'époque de l'heptarchie Saxonne, qui répond à-peu-près, comme nous l'avons dit, au reste de notre race Mérovingienne, les Anglois

(1) Poëtes des nations Celtiques & Germaniques.

peuvent oppoſer leur Gildas & leur vénérable Bede à notre Grégoire de Tours, pere de l'Hiſtoire de France, auſſi rempli de miracles qu'Hérodote l'eſt de fables payennes.

Le célebre Alcuin vit l'heptarchie tourner à ſa diſſolution, & l'Angleterre à la réunion; il vit auſſi les beaux jours de notre race Carlovingienne, ou plutôt il les fit naître; ſes talens étoient nés en Angleterre, mais ils ſe formerent en Italie, & ce fut la France qui en jouit; la France, alors gouvernée par Charlemagne, étoit plus digne de lui que ſa patrie, où Egbert, ni Alfred ne régnoient point encore. Alcuin fut le ſavant le plus univerſel, & un des hommes les plus aimables de ſon tems; pluſieurs le regardent comme le fondateur de l'univerſité de Paris, il le fut certainement de cette académie que Charlemagne établit dans ſon palais. Nous apprenons d'Alcuin même que Charlemagne voulut en être membre, qu'il aſſiſtoit aux aſſemblées, qu'il

donnoit ſon avis ſur les matieres qu'on y traitoit, & dont les principales étoient la dialectique, la rhétorique & l'aſtronomie. On ſait quel étoit le goût de ce prince pour cette derniere ſcience. Tout ce que la cour avoit de beaux eſprits & de ſavans, étoit ou vouloit être admis dans ce corps, qui paroît avoir réuni les objets des trois grandes académies de Paris. Chacun des aſſociés prit ou reçut un nom particulier, analogue à ſes inclinations, & tiré de l'antiquité; uſage dont on retrouve des traces dans quelques académies d'Italie. Charlemagne étoit *David*, Angilbert, un de ſes gendres, étoit *Homere*, un autre étoit *Dametas*, un autre *Candidus*.

Charlemagne avoit changé la face de la France dans tous les genres; Alfred fit au-moins les mêmes changemens en Angleterre. Il étoit né avec un génie inventeur, qui l'auroit illuſtré comme artiſte & comme homme de Lettres, & qui, appliqué

à l'art de gouverner, en a fait un grand roi. N'imaginons cependant sous ces deux bienfaiteurs des Lettres, que des progrès proportionnés au tems ; ils répandirent la lumiere autant qu'ils le purent, mais l'ignorance étoit invétérée ; ils créerent des savans, mais il resta encore plus de devins & de sorciers, dont plusieurs même croyoient l'être. Charlemagne & Louis le Débonnaire, tous deux grands astronomes, avoient peur, ainsi que tous leurs astrologues, des éclipses & des cometes. Les sorts des saints, le jugement de la croix & les autres épreuves usitées alors, & qui l'ont été si long-tems, n'annoncent pas de grands progrès dans la raison humaine. Alfred nous donne une idée bien plus forte de l'ignorance qui régnoit de son tems en Angleterre, effet naturel des ravages des Danois ; il dit qu'à peine y trouvoit-on un prêtre qui sût célébrer l'office divin, & un homme qui entendît le latin le plus

facile ; il eſt vrai qu'il parle de l'état où il avoit trouvé l'Angleterre ; ce fut à ce degré d'ignorance qu'il remédia. Il attiroit chez lui, comme Charlemagne, les ſavans de tous les pays ; celui qui eut le plus de part à ſa faveur, fut le fameux Jean Scot Erigene, nommé *Scot*, parce qu'il étoit de la nation des Scots d'Irlande ; il avoit étudié le grec dans Athenes, il l'enſeignoit ainſi que les langues Orientales, il avoit habité l'Italie & la France : Charles le Chauve l'avoit honoré d'une amitié particuliére ; il ne pouvoit ſe paſſer de ſa converſation, il le faiſoit coucher dans ſa chambre. Jean Scot étoit bel eſprit, philoſophe & théologien, ſuivant l'uſage de ce tems, où chaque ſcience étoit ſi bornée qu'il étoit aiſé de les réunir toutes ; il fut flétri comme théologien, il paſſe pour avoir été Sacramentaire ſur l'euchariſtie, & Pélagien ſur la grace ; Alfred le rendit en quelque ſorte à ſa patrie, il le fixa en Angleterre par ſes bienfaits.

Jean Scot établit une école dans le monastere de Malmesbury ; ses écoliers le tuerent à coups de canif, on ignore la cause de cette violence.

Alfred avoit fondé l'université d'Oxford, corps respectable & illustre sans doute, mais qui n'eut ni l'éclat ni l'importance de l'université de Paris. Nous en dirons autant de celle de Cambridge, établie vers la fin du onzieme siecle ; elle seroit la plus ancienne de toutes, s'il falloit en attribuer la fondation, comme font quelques auteurs, à Sigebert, roi d'Estanglie, du tems de l'heptarchie. Dans les tems que nous parcourons, la théologie étoit le principal objet des travaux des gens de Lettres. Cette science doit être immuable, puisqu'elle n'enseigne que des vérités dont le nombre est fixé ; elle n'est point susceptible de découvertes, & tous ses progrès consistent à écarter les erreurs des mauvais théologiens, & les superstitions du peuple. Il faut avouer que l'Angleterre produisit au-

trefois moins d'héréſies que la France : c'eſt que les Anglois ou écraſés ſous le poids de la tyrannie, ou occupés à recouvrer la liberté, manquoient de ce loiſir qui donnoit lieu en France aux ſubtilités ſcholaſtiques. Pélage étoit né en Angleterre, mais c'étoit du tems des Saxons, peuple libre. Des évêques François l'avoient réfuté, nous primes cependant notre part de ſes erreurs, & le ſemipélagianiſme appartient principalement à la France. Depuis ce tems on ne voit plus naître de grandes héréſies en Angleterre ; la queſtion du célibat des prêtres, fut celle qui agita le plus ce pays ; nous y voyons dans le douzieme ſiecle un fou *qui étoit J. C. & qui en avoit les cinq plaies* comme notre Eon de l'Etoile *étoit celui qui devoit juger les vivans & les morts*. Le fou Anglois fut condamné à Cantorbéry, comme le fou François le fut à Reims. Notre Berenger, premier auteur de l'héréſie des ſacramentaires, fut combattu par le célé-

bre archevêque de Cantorbéry Lanfranc. En général la France fut infectée d'une foule d'hérétiques de toute espece, Manichéens, Albigeois, Vaudois, &c. mais ce qui étoit plus fort, on brûloit les hérétiques, on publioit des croisades contre eux; c'est ce qui leur a donné tant d'importance, & ce qui a perpétué leurs sectes. La persécution eut pour lors moins de victimes en Angleterre, mais elle en a eu.

Sur cet article si intéressant pour la raison, pour l'humanité, pour la religion même, l'Angleterre, dans les tems dont nous parlons, a eu sur la France quelque avantage; la France en a eu plusieurs sur sa rivale relativement aux connoissances humaines & aux talens de l'esprit.

Nous ignorons si les poëtes Saxons, dont l'Angleterre s'honore, peuvent soutenir le parallele avec nos romanciers, nos poëtes Picards, & nos troubadours qui furent les maîtres des poëtes Italiens.

Guillaume le Conquérant, qui

avoit pris en France le goût des Lettres & des loix, & qui alla le perdre en Angleterre, où il se livra aux tristes plaisirs de la guerre & de la tyrannie, avoit voulu que les loix qu'il avoit données d'abord à l'Angleterre, fussent écrites en François; il n'admit que le François dans sa cour, dans les tribunaux, dans les écoles, ce qui dut retarder considérablement les progrès de la littérature Angloise, parce qu'il fallut que la nouvelle langue qui résulta du mêlange du Saxon avec le François, eût le tems de se former, ce qui n'est pas l'ouvrage d'un jour; aussi voyons-nous les auteurs Anglois toujours réduits à écrire en latin, tandis que nos romanciers, nos troubadours, & quelques-uns de nos historiens ont dès-lors l'avantage de penser en François, d'essayer leurs forces dans une langue, dont ils se rendent maîtres, à laquelle ils impriment le caractere de leur ame; au lieu que l'écrivain reçoit d'une

langue étrangere & formée ſans lui, des idées acceſſoires, des tours, des modifications de penſées, qui ne ſont point de ſon ame, & qui gênent ſon talent bien loin de le ſeconder. Delà cette reſſemblance générale des auteurs Grecs & Latins modernes, reſſemblance qui ſubſiſte de ſiecle à ſiecle, & de nation à nation, parce que tous ont les mêmes modeles, & qu'ils n'emploient point d'expreſſions, ni preſque d'idées qui ne ſoient dans ces modeles. A peine un œil exercé apperçoit-il entre eux quelques différences. Ainſi Alexandre de Halès, dit le *docteur irréfragable*, que Gloceſtre & Paris peuvent également revendiquer, Gloceſtre pour lui avoir donné la naiſſance, Paris pour en avoir fait un des ornemens de ſon univerſité; ainſi Jean Duns le *Scot* ou l'Ecoſſois, dit le *Docteur ſubtil*, un des héros de la ſcholaſtique, formé à Oxford, perfectionné à Paris; ainſi ſon diſciple & ſon rival, Guillaume Ockam, dit le *docteur ſin-*

gulier, qui défendit l'empereur Louis de Baviere contre le pape Jean XXII. & qui disoit à cet empereur : « *Si je » puis compter sur votre épée, vous » pouvez compter sur ma plume* » ; ainsi Pierre de Blois, né en France, mais qui appartient à l'Angleterre par les places qu'il y a remplies, & par les bienfaits de Henri II. valent peut-être notre Alain de Lille, dit le *docteur universel*, notre François de Mayrons, dit le *docteur éclairé* ou *illuminé*, qui le premier soutint la *grande sorbonique ;* notre Vincent de Beauvais, auteur du *Grand miroir ;* notre Hugues de Saint-Cher, auteur de la premiere Concordance de la Bible ; & tous nos docteurs du *Trivium* & du *Quadrivium* (1) qui brilloient

(1) Le *trivium*, c'étoient la grammaire, la logique & la rhéthorique ; le *quadrivium*, c'étoient les quatre sciences mathématiques, savoir l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie & la musique. Le tout forme les sept arts libéraux, célébrés par un poëte nommé

alors dans l'université de Paris, hors de laquelle il n'y avoit point de savans en France.

De même, parmi les historiens Anglois, Florence de Worcester, Eadmer, Guillaume de Malmesbury, Siméon de Durham, Henri de Huntingdon, Guillaume de Neubourg, Jean & Richard de Hexham, Ralph Diceto, Roger de Hoveden, Jean Brompton, Jean Wallingford, Gervais Stubbs, Thorn, Knighton, Nicolas Trivet, sur-tout Matthieu Paris, qui a mérité les éloges des savans, peuvent être égaux ou même supérieurs à nos Pierre *le Mangeur*,

---

Gautier de Mets, dans un roman de l'an 1245, écrit en vers François. Tous les savans aspiroient aux honneurs du *trivium* & du *quadrivium*. Chacun d'eux écrivoit sur toute matiere; l'universalité étoit très à la mode, & l'éloge: *totum scibile scivit*, très-commun, parce que ce *totum scibile* étoit très-borné. De-là tant de livres intitulés: *Quodlibeta*, mot décrié dans la suite, & d'où nous est venu celui de *quolibet* dans un sens différent.

à nos Elinand, à nos Rigord, &c. mais il faut estimer plus qu'eux & plus que Matthieu Paris lui-même, Ville-Hardouin, le premier historien qui ait écrit en François; Joinville, dont la vie de S. Louis, excellente pour le tems, sera toujours nécessaire, &c. On consulte pour le besoin les auteurs Latins, soit François, soit Anglois, dont nous avons parlé; mais on lit Joinville & les autres premiers historiens qui ont écrit en François, parce que l'essai même qu'ils ont osé faire de leur langue les rend originaux.

Quant aux ouvrages de goût & d'agrément, la littérature Angloise n'offre rien avant le quatorzieme siecle, qu'on puisse mettre en parallele avec ce roman de la Rose, qu'on appella long-temps le *roman François.*

La philosophie, genre dans lequel les deux nations rivales devoient un jour acquérir tant de gloire, la philosophie n'existoit pas; la scholastique en usurpoit le nom; on entroit

à

à peine dans le regne des mots qui devoit précéder celui des choses ; la métaphysique & la rhétorique n'étoient que du jargon, la physique n'étoit qu'un amas d'erreurs superstitieuses ; les Mathématiques n'étoient rien ; il faut pourtant distinguer de la foule des prétendus physiciens & mathématiciens dans ces tems d'ignorance, deux hommes que le génie de l'invention eût distingués dans tous les tems. L'un François, c'est Gerbert, l'autre Anglois, c'est Roger Bacon.

Gerbert, de simple moine d'Aurillac, ville d'Auvergne, où il étoit né dans l'obscurité, devenu par son mérite & par la reconnoissance du roi Robert & des empereurs Othon II. & Othon III, ses disciples, archevêque de Reims, puis de Ravenne, & enfin pape sous le nom de Silvestre II. fut le restaurateur des siences & des lettres dans le dixieme siecle. Il y parut comme un phénomene, il étonna sur-tout par ses connoissances mathématiques. Il avoit voyagé

utilement en Eſpagne & en Italie. En Eſpagne, il avoit tiré des Sarraſins toutes les lumieres qu'ils étoient en état de fournir; on croit qu'il introduiſit en France le chiffre Arabe ou Indien que les Sarraſins lui avoient fait connoître. Il écrivit ſur l'arithmétique, ſur la géométrie, ſur l'uſage de l'aſtrolabe & du quart de cercle, ſur les cadrans ſolaires; il avoit conſtruit une ſphere, ce qui ſembla preſque miraculeux aux ſavans de ſon tems. Il paroît qu'il avoit auſſi conſtruit & même inventé divers inſtrumens de mathématiques, que ſon ſiecle n'a pas été en état de nous décrire. On lui attribue aſſez communément l'invention des horloges à roue, mais les Bénédictins, auteurs de l'Hiſtoire Littéraire de la France, répandent des doutes ſur ce fait; il eſt conſtant du moins qu'il conſtruiſit pour Othon III. une horloge d'une eſpece nouvelle; *admirabile horologium fabricavit*, dit Marlot, *per inſtrumentum diabolicâ arte inventum*.

Guillaume de Malmesbury parle aussi avec admiration des orgues hydrauliques de Gerbert. Tous les philosophes depuis Boëce jusqu'à Descartes, ont été sorciers; on peut croire que Gerbert l'étoit, & on vient de voir le passage de Marlot, auteur du dix-septiéme siecle ; le peuple, & même le peuple des auteurs, publia que Gerbert avoit fait un pacte avec le diable pour devenir pape. D'autres auteurs dirent une chose plus vraie, & qui peut cependant étonner, c'est qu'il fut élevé au pontificat, *propter summam philosophiam*. Il paroît qu'en effet Gerbert auroit pû porter loin le génie des mathématiques, si son siecle lui eût permis de s'y livrer entiérement ; mais alors la mode étoit pour l'universalité, il falloit être tout & sur-tout théologien scholastique. Gerbert écrivit sur la dialectique, sur la rhétorique, &c. il composa des traités dogmatiques sur l'eucharistie & sur d'autres sujets. Qu'un génie ardent & avide de sa-

voir, veuille embraſſer le cercle entier des connoiſſances de ſon ſiecle & s'élancer encore au-delà, c'eſt une ambition juſte & noble, quand elle eſt inſpirée par la nature; c'eſt une ſottiſe, quand elle eſt commandée par l'uſage; & la néceſſité de joindre les honneurs du *trivium* à ceux du *quadrivium*, devoit laiſſer toutes les ſciences au berceau.

Le même abus condamna Roger Bacon à être théologien, grammairien, à étudier toutes les langues, à cultiver toutes les ſciences, c'eſt-à-dire, à les effleurer toutes, pendant que la nature l'avoit fait pour perfectionner la phyſique & les mathématiques, & pour créer la ſaine philoſophie. Cet homme plus ſupérieur encore au treizieme ſiecle que Gerbert ne l'avoit été au dixieme, fut pourtant engagé par l'eſprit de ſon tems à ſe faire cordelier, ce qui nuiſit beaucoup encore aux progrès de ſes lumieres; mais combien ce cordelier devoit avoir & de philoſo-

phie & de courage pour oser composer un traité, *de nullitate magiæ*, dans un tems où l'on admiroit & où l'on brûloit tant de magiciens! On a dit de Pascal qu'il sembloit avoir deviné ce que la langue Françoise alloit devenir quarante ans après lui; on peut dire dans le même sens que Roger Bacon avoit deviné ce que la raison humaine deviendroit dans trois ou quatre siecles sous un autre Bacon & sous Descartes; la liberté sage & hardie avec laquelle il dissipe les préjugés, la précision avec laquelle il rapporte les phénomenes de la nature & de l'art à leurs principes véritables, doivent nous étonner autant qu'elles durent scandaliser ses contemporains. Ce qui n'est pas moins surprenant, c'est de voir nettement exposées dans ses ouvrages des découvertes qui n'ont illustré que des siecles postérieurs, faute d'avoir été suivies ou crues possibles de son tems; tels sont les microscopes, les

télescopes (1), les verres & miroirs à facettes, les effets de la poudre à canon (2), & d'autres inventions

---

(1) *Sic possunt figurari perspicua & specula, ut unum appareat multa & unus homo exercitus . . . . ut longissimè posita appareant propinquissima, & è contrario: ità quòd ex incredibili distantiâ legeremus litteras minutissimas, & numeraremus res quantumcunque parvas, & stellas faceremus apparere quò vellemus . . . . . ut maxima appareant minima & è contrario: alta appareant ima & infima & è contrario: & occulta videantur manifesta.*

(2) *In omnem distantiam quam volumus possumus artificialiter componere ignem comburentem ex sale petræ & aliis . . . . soni velut tonitrus & coruscationes possunt fieri in aere; imò majori horrore quàm illa quæ fiunt per naturam. Nam modica materia adaptata scilicet ad quantitatem unius pollicis, sonum facit horribilem & coruscationem ostendit vehementem, & hoc fit multis modis, quibus civitas aut exercitus destruatur ad modum artificii Gedeonis, qui lagunculis fractis & lampadibus, igne exsiliente cum fragore inæstimabili, infinitum Madianitarum destruxit exercitum cum trecentis hominibus.*

qu'on a depuis annoncées comme nouvelles. En 1267 Bacon proposa au pape Clément IV. un plan pour la réformation du calendrier, & ce plan est le même qu'on a suivi plus de trois cens ans après, par ordre du pape Grégoire XIII. Quel fut le prix de ces travaux ? Un cachot, où Roger Bacon fut enfermé par son ignorant général, Jérôme d'Ascoli, sur les plaintes de tout son (1) ordre, indi-

(1) La longue prison de Bacon donne lieu de regretter qu'il n'ait pu faire usage d'un secret sans doute chimérique, qu'il décrit ainsi dans ses ouvrages, où l'on peut croire qu'il y a bien d'autres chimeres mêlées aux découvertes réelles. *Fieri potest instrumentum parvum in quantitate ad elevandum & deprimendum pondera quasi infinita, quo nihil utilius est in casu. Nam per instrumentum altitudinis trium digitorum, & latitudinis eorum, & minoris quantitatis, posset homo se ipsum & socios ab omni periculo carceris eripere, & elevare & descendere.* Epist. Roger. Bacon. De secret. operib. art. & natur. & de nullitate magiæ. Voir sur Roger-Bacon, Brucker, philosop. histor. crit. t. 3. de scho-

gné de tant de vérités nouvelles. Le ſavant utile languit dans les fers, le perſécuteur ignorant monta ſur le trône pontifical ; ce fut le pape Nicolas IV. Bacon mourut ; la magie reprit tous ſes droits, les ſciences rentrerent dans le néant.

Si l'on compare enſemble Gerbert & Roger Bacon, ce dernier alla plus loin que Gerbert ; mais il partit de plus haut, & Gerbert peut ne lui avoir pas été inutile. D'ailleurs la France où Bacon avoit vécu, n'avoit pas peu contribué à ſon inſtruction. Après eux, les moines, dont le loiſir auroit pû favoriſer les progrès des lettres, ſe renfermerent dans la ſcholaſtique, ou tout au plus écrivirent comme autrefois des chroniques. Les ſeules choſes que l'on connût, & très-imparfaitement encore, c'étoient les faits. L'hiſtoire n'étoit qu'un mêlange de vérités ſeches &

laſticis. Deſlandes, hiſt. crit. de la phil. t. 3. ch. 44. art. 2. & l'hiſt. de la philoſ. Hermet. t. 1. art. 25.

de fables insipides. C'étoit cependant, & ce sera toujours le genre le plus cultivé, par deux raisons, l'une, qu'il ne faut point d'esprit pour compiler des faits sans goût & sans philosophie ; l'autre, que ceux qui ont de la philosophie & de la sensibilité, trouvent abondamment dans ce genre, à déployer l'une & l'autre sur un fond vrai & utile.

FIN.



TABLE

Des Titres & Chapitres renfermés dans l'Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

TOME I.

HISTOIRE

De la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

TOME II.

SUITE DU CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

TOME III.

SUITE DU CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

Fin de la Table des Chapitres.

TABLE GÉNÉRALE

Des matieres contenues dans les trois Volumes de l'Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

A.

Alfric,

B.

F.

G.

H.

Il

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

T.

Fin de la Table générale.

ADDITIONS, Corrections ou Explications relatives aux trois volumes de l'Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

TOME I.

I.

ECLAIRCISSEMENT

Sur un article de l'Introduction, chapitre premier, pages 44-45.

CET article est conçu en ces termes :

« L'Angleterre a été conquise successivement par les Romains, par » les Saxons, par les Danois, par » les Normands, au lieu que les

» François, depuis qu'ils ont reçu la » Gaule des mains des Gaulois, ou » qu'ils l'ont arrachée aux Romains, » ont su la conserver, & chasser mê» me de son sein ces Normands qui » avoient conquis l'Angleterre ».

Dans l'origine, on donnoit indifféremment les noms de *Danois* ou de *Normands* à tous ces barbares du Nord qui faisoient de si fréquentes irruptions dans des contrées plus méridionales ; le nom de Danois est resté propre à ceux de ces barbares qui attaquerent l'Angleterre, & celui de Normands à ceux qui désolerent la France, & qui arracherent à la foiblesse de Charles le Simple la partie de la Neustrie, qui de leur nom s'appella *Normandie*. Or ce sont ces Normands, qui, sous la conduite de Guillaume le Bâtard leur duc, firent dans la suite la conquête de l'Angleterre, dont les Danois & les Saxons se disputoient le trône depuis long-tems, & ces mêmes Normands, vainqueurs de l'Angleterre,

furent dépouillés par Philippe Auguſte du duché de Normandie & de pluſieurs autres provinces qu'ils poſſédoient en France ; ils finirent même par être entierement chaſſés de ce royaume, au-lieu qu'ils conſerverent l'Angleterre, où regne encore la poſtérité de Guillaume le *Bâtard* ou le *Conquérant*.

A la vérité, ces Normands ou Anglois peuvent alléguer que ſous l'anarchie de Charles VI. & des commencemens de Charles VII. ils ont regné en France ; mais ce ſuccès paſſager, fruit de nos diſcordes civiles, peut être comparé au ſuccès moins durable encore que notre Louis VIII. eut en Angleterre pendant l'anarchie de Jean ſans terre & de Henri III. Ce ne fût de part & d'autre qu'une convulſion momentanée dans l'état, & non une révolution véritable.

II.

I I.

Addition

Au Chapitre second de l'Introduction, page 93, 94, 95, concernant les irruptions des Danois en Angleterre.

Le détail de ces irruptions étoit étranger à mon ſujet ; c'eſt pourquoi je n'ai fait que les annoncer d'une maniere générale ; mais la cauſe des premiers ſuccès conſidérables des Danois en Angleterre étant une importante leçon donnée à l'injuſtice & à la tyrannie, rentre par là dans le but moral de cet Ouvrage, & mérite de trouver place ici.

Egbert n'étoit plus, & ſous ſes foibles ſucceſſeurs, toujours fatigués par les Danois, l'heptarchie mal éteinte ſembloit vouloir renaître de ſes cendres ; l'Angleterre ſe diviſoit de nouveau en pluſieurs royaumes. Ethelred, frere & prédéceſſeur d'Alfred, étoit cenſé être ſeul roi de

toute l'Angleterre; mais il avoit des rivaux dans les différentes provinces, & le Northumberland s'étoit donné Osbert pour roi. Osbert revenant un jour de la chasse, entra dans la maison d'un des principaux seigneurs du pays, nommé Bruen Bocard. Ce seigneur étoit absent pour le service de la patrie. Chargé de défendre les côtes de l'Angleterre contre les Danois, il s'acquittoit de ce devoir avec honneur; sa femme, en son absence, reçut Osbert: elle eut le malheur de lui plaire & le courage de lui résister; l'impétueux Osbert employa la violence, & cette femme desespérée avertit son mari de son outrage. Bruen Bocard ne songea plus qu'à la vengeance. D'un côté, il souleva contre Osbert une partie de ses sujets, qui élurent pour roi un chef nommé Ella; de l'autre, il introduisit les Danois en Angleterre. Ivar, roi des Danois, joignoit au desir du butin, ordinaire à sa nation, une ardeur particuliere de

vengeance. Son pere, que les uns nomment Regnier, les autres Lothbroch (car dans ces tems reculés tout eſt confus juſqu'aux noms), étant venu, comme ami, pendant une treve à la cour d'Edmond, roi d'Eſt-Anglie, y avoit été tué, les uns diſent par ordre d'Edmond, les autres ſans ſa participation, mais par ſon grand veneur, dont il avoit affoibli le crédit à la cour d'Edmond par quelques avis donnés à ce prince; d'autres enfin diſent que ce roi des Danois, pere d'Ivar, ayant été fait priſonnier en Angleterre, avoit été jetté dans une foſſe pleine de ſerpens, où il étoit mort miſérablement. Quoi qu'il en ſoit, tout ce qu'il y a de certain, & tout ce qu'il peut y avoir de moral dans ce fait obſcur, c'eſt qu'Ivar avoit à venger ſon pere. A ſon arrivée, Ella & Osbert ſuſpendent leur querelle; mais ils auroient dû encore unir leurs efforts. Ils attaquerent Ivar ſéparément; dans la premiere bataille Osbert eſt

vaincu & tué; Ella l'eſt à ſon tour dans une ſeconde bataille; quelques auteurs diſent qu'il n'y périt point, mais qu'étant tombé entre les mains d'Ivar, il fut écorché vif par ſes ordres. Edmond fut auſſi défait & pris: Ivar le fit attacher à un arbre, & l'y fit tuer à coups de fleches. Enfin Ethelred, principal roi de l'île, marche à la rencontre des Danois, il leur livre juſqu'à neuf batailles avec des ſuccès divers; il eſt bleſſé à mort dans la derniere, & laiſſe ſes malheurs à partager & à réparer à ſon frere Alfred, dont nous avons rapporté les expéditions contre les Danois. Quelle fut la cauſe de tous ces maux de l'Angleterre? La même qui, près de deux ſiecles auparavant, avoit ouvert l'Eſpagne aux Saraſins, la même qui, tant de ſiecles encore auparavant, avoit détruit la royauté à Rome; le crime d'Osbert, l'outrage fait à une femme, l'abus de la puiſſance, qui en eſt preſque toujours l'écueil. Si l'hiſtoire ne montre

pas à chaque page le crime si promptement & si sensiblement puni, on peut être sûr au moins que le mal ne produit que du mal, qu'il est toujours dangereux d'inspirer la haine, & de révolter les cœurs, que l'intérêt invariable de tous les rois, de tous les hommes est d'être justes & bons.

Cette histoire d'Osbert & d'Ivar nous montre à la fois & la stupidité & la férocité de la barbarie. D'un côté, nul concert entre ceux qui ont le même intérêt, tous combattent séparément, tous sont détruits successivement; réunis, ils eussent été invincibles; de l'autre côté, nul égard pour l'humanité, nul respect pour la royauté, des rois suppliciés, les vengeances atroces du vainqueur, le desespoir & la mort du vaincu.

I I I.

Introduction, chap. 3. p. 157, ligne 2. après ces mots: *dans l'île de*

Guernesey, il faut placer la note suivante.

Une chronique citée, sans aucune désignation précise, dans l'histoire de Guillaume le Conquérant par l'abbé Prévôt, rapporte ainsi la mort de cet archevêque de Rouen.

« Il estoit une fois en une nef, » près de Bassault en Costentin. Si » va dire au maistre de la nef, pour » veoir, dist-il, l'ung de nous deux » sera huy noyé. Mettez-nous à terre. » Le marinel n'en tint compte & » alla tousjours tant qu'il fust près » d'arriver. Si avoit Maugier avallé » ses brayes sur ses genoulx & n'a- » voit nulles chausses chaussées; car » il faisoit trop chault. Et ainsi com- » me Maugier se leva, voulant » amonter ses brayes pour yssir, & » le batteau branle, & Maugier qui » fust empesché de ses brayes ne se » peut tenir & ainsi chut en la mer, » & se noya que oncques homme » n'y peut mettre remede. Toute- » fois il fust trouvé entre deux ro-

» ches, & tiré de l'eaue, ses brayes
» entre ses pieds, & fut porté à Cé-
» sarbourg (Cherbourg) où il fut
» enterré.

I V.

Ibid. ligne 20, après ces mots: *il est surpris & battu lui-même;* il faut placer la note suivante.

Le duc Guillaume annonça d'une maniere bien effrayante aux habitans de la ville de Mante la victoire qu'il venoit de remporter sur les François à Mortemer. Il envoya au milieu de la nuit aux portes de cette ville quatre trompettes qui crierent de toute leur force: « *vous dormez* » *trop, Françòis, réveillez-vous, allez* » *enterrer vos amis tués à Mortemer* ».

V.

Histoire, chap. 1. p. 186. ligne 18. après ces mots: *les intentions connues d'Edouard*, il faut placer la note suivante:

Si l'on pouvoit compter ſur les fragmens de chroniques anciennes ou modernes, cités dans l'hiſtoire de Guillaume le Conquérant par l'abbé Prévôt, ce ſeroit Harold, & non Guillaume, que les dernieres intentions d'Edouard le Confeſſeur auroient appellé au trône.

V I.

Ibid. p. 207. ligne derniere, après ces mots : *tout étoit Normand*, il faut placer la note ſuivante.

Guillaume le Conquérant voulut même donner le nom de *Normandie* au royaume d'Angleterre. C'eſt encore un article qui ſe réfuſe à l'autorité. Louis XI. voulut auſſi vainement donner le nom de *Francie* à la ville d'Arras, dont le nom lui étoit devenu odieux à cauſe de la réſiſtance que cette place lui avoit oppoſée.

V I I.

Page 209. ligne 9. après ces mots: *dans le comté de Hamps*, il faut placer la note ſuivante.

L'abbé Prévôt excuſe Guillaume le Conquérant ſur l'indécente ſévérité de ſes loix foreſtieres; il dit que la plûpart des princes pardonnent plus difficilement le meurtre d'un cerf que celui d'un homme, & peu s'en faut que cela ne lui paroiſſe tout ſimple. Guillaume étant un jour à la chaſſe, entendit au loin des cris douloureux; il en demanda la cauſe; on lui dit que c'étoit un homme que ſes piqueurs avoient maltraité, parce qu'il avoit détourné les chiens en traverſant le chemin, & qu'on avoit de la peine à les remettre en haleine. Guillaume s'emporta; le lecteur croit ſûrement que ce fut contre les piqueurs: non, ce fut contre le paſſant. Il fit venir les piqueurs, & leur demanda pourquoi ils n'avoient pas tué cet homme? Un de ces pi-

queurs, digne de recevoir un pareil ordre, courut pour l'exécuter; le paſſant ſe défendit: Guillaume le fit pendre. Non-ſeulement l'abbé Prévôt rapporte ce trait ſans indignation, mais encore il prétend que nous n'en devons pas concevoir plus mauvaiſe opinion de ce tyran bâtard. Quelle opinion veut-il que l'on prenne du jugement de l'auteur? Il traite à-peu-près ou de chimere ou de bagatelle l'horrible dévaſtation d'Yorck à Durham. Il nous vante la douceur du gouvernement de Guillaume en Angleterre dans les dernieres années de ſa vie; toute la grace qu'il nous fait, c'eſt de ne pas exiger que nous croyons à quelques miracles qu'on a voulu attribuer à Guillaume. En général, cette hiſtoire de Guillaume le Conquérant par l'abbé Prévôt, n'eſt qu'un panégyrique romaneſque, où l'humanité entiere eſt ſacrifiée à ſon héros. Les ennemis & les ſujets de Guillaume ont toujours tort, lui ſeul a toujours

raiſon. Il eſt mauvais frere, mauvais mari, mauvais pere, mauvais maître ; mais il a toujours raiſon. Il échappe ſeulement de tems en tems à l'auteur des traits de vérité, qui démentent une adulation ſi gratuite & ſi perpétuelle, & qui le mettent en contradiction avec lui-même. Le prince Robert, fils de Guillaume, dont tous les hiſtoriens louent la tendreſſe & le reſpect pour un pere inſenſible & prévenu contre lui, eſt repréſenté ici comme un parricide, comme le plus dénaturé des fils & le plus factieux des ſujets; Guillaume le Roux & Henri ſes freres ſont au contraire comblés d'éloges. Les fréquens épiſodes dont cet ouvrage eſt orné, ſont évidemment fabuleux ; les chroniques qu'on y cite ſont aſſez ſuſpectes : on les donne pour très-anciennes, tandis que par le ſtyle & par l'ortographe, elles ſeroient à peine du ſeizieme ſiecle. Cette hiſtoire enfin ne mérite aucune eſpece de confiance. On en a eſtimé le ſtyle,

on ne l'eftimeroit plus aujourd'hui. Ce ftyle eft long & froid, fans nerf, fans couleur. On y trouve des phrafes du plus mauvais goût : telle eft celle-ci : « *Guillaume n'étant point* » *refroidi par les approches de l'hyver* ». Et des conftructions tout-à-fait vicieufes, comme celle-ci:

« *Guillaume n'ignora pas long-tems* » *des murmures qu'on ne fe contraignoit* » *plus pour diffimuler* ».

VIII.

A propos du combat du prince Robert, dit *Gambaron*, contre Guillaume le Conquérant fon pere. (Hiftoire, chap. 2. p. 229 & 230.) Il faut ajouter la note fuivante, qui doit partir de la ligne 21 de la page 230, après ces mots : *l'orgueil refla inexorable.*

« On trouve dans Tacite (*hiftor.* » *l. 3. c. 25.*) une aventure fembla- » ble & bien plus tragique, puifque » le fils tua le pere ».

» La guerre civile eſt à la guerre
» ordinaire ce que la guerre ordi-
» naire eſt à la paix ; mais ces hor-
» reurs dont frémit la nature, ne
» ſont pas tellement particulieres à
» la guerre civile, qu'elles n'aient
» quelquefois été regardées comme
» un devoir, même dans la guerre
» ordinaire ; on ſait le conſeil que
» donna le maréchal de Berwick au
» duc de Liria ſon fils, lorſqu'il fai-
» ſoit la guerre contre lui en Eſpa-
» gne ».

I X.

Chapitre 2. p. 235. ligne 14. après ces mots : *on le tranſporte à Rouen*, il faut placer la note ſuivante.

Il ne mourut pas à Rouen, mais dans un village voiſin, nommé *Hermentrude.*

X.

Chapitre 4. page 293. ligne 6.

après ces mots: *Cliton* ou *Criton*, il faut placer la note suivante.

On dit que ce surnom de *Cliton* ou *Criton*, donné au jeune Guillaume, fils de Robert, vient du mot Grec κλυτος, en Latin *inclytus*, en ce cas c'est *Cliton*. C'étoit autrefois, selon Selden, la qualification particuliere des princes du sang royal chez les Anglo-Saxons, comme celle d'*Atheling* désignoit l'héritier de la couronne.

TOME II.

SUITE DU CHAPITRE VII.

I.

Page 9. ligne 15. après ces mots: *enleva la femme d'un autre petit souverain*, il faut placer la note suivante.

Telle est, comme nous l'avons déja remarqué, l'origine de la plûpart des grandes révolutions arrivées de tout tems dans les états.

TOME III.

ECLAIRCISSEMENT

Sur un article concernant la succession de Provence. Voir le Tome III. page 4. & pages 52. 53. 54.

Raimond, comte de Provence, laissa quatre filles. L'aînée (Marguerite), avoit épousé S. Louis, roi de France ; la seconde (Eléonore), Henri III. roi d'Angleterre ; la troisieme (Sancie), Richard, roi des Romains, frere du roi d'Angleterre ; ce fut Béatrix, la quatrieme, qui eut la Provence, en vertu du testament de son pere ; elle épousa dans la suite Charles, comte d'Anjou, frere de S. Louis, qui fut le premier roi de Sicile, de la premiere maison d'Anjou.

Les sœurs aînées réclamerent. Les réclamations ordinaires des princes sont des guerres. Les réclamations de Marguerite & de ses sœurs furent

plus douces : elles ne produiſirent qu'un traité, qui paroît avoir confirmé le teſtament de Raimond Berenger, puiſque la Provence reſta aux deſcendans de Béatrix, c'eſt-à-dire aux rois de Sicile de la maiſon d'Anjou.

L'hiſtoire de ces réclamations n'appartenoit qu'indirectement à mon ſujet, par les droits que le roi d'Angleterre Henri III. & le roi des Romains ſon frere acquéroient en concurrence de ceux de S. Louis, & qui auroient pu allumer la guerre entre l'Angleterre & la France, ſous un roi moins modéré que S. Louis, & ſous des princes plus abſolus & moins embarraſſés chez eux que Henri III. & le roi des Romains.

S. Louis pouvoit réclamer en faveur de Marguerite ſa femme, le droit de primogéniture, & demander, à ce titre, la Provence entiere. En ce cas il devenoit ennemi du roi d'Angleterre & du roi des Romains.

Il pouvoit ſe borner à demander

un partage égal de la Provence entre les quatre sœurs; en ce cas, il s'unissoit d'intérêt avec ces deux princes contre Béatrix & le roi de Sicile.

Il pouvoit enfin respecter le testament de Raimond Berenger, & demander seulement à Béatrix les sommes promises pour la dot de Marguerite. C'est ce dernier parti qu'il paroît avoir pris.

M. de Bréquigny, qui par ses travaux à la tour de Londres, & par ses profondes recherches, que dirige toujours un goût sûr & une critique éclairée, a considérablement ajouté aux monumens & aux sources de notre histoire, M. de Bréquigny ne laisse rien à desirer sur l'article de la succession de Provence, dans un excellent mémoire qu'il a lu depuis peu à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & qui a pour titre : *Mémoire touchant la réclamation que Marguerite, reine de France, & Eléonore,*

reine d'Angleterre, firent de leurs droits sur la Provence, qui avoit été donnée à Béatrix leur sœur par Raimond Berenger, comte de Provence, leur pere commun.

Comme ce mémoire n'est point encore inséré dans le recueil de l'Académie, il n'est point connu du public ; nous n'en présenterons ici qu'un résultat général.

Après la mort du comte de Provence, arrivée le 19 Août 1245, & le mariage de Béatrix avec le comte d'Anjou, qui se fit en 1246, les sœurs de Béatrix ne réclamerent d'abord que leurs droits d'héritieres instituées; elles l'étoient en effet par le testament de leur pere, mais seulement pour les sommes qui leur avoient été constituées en dot; ni Marguerite ne prétendit alors à la totalité de la Provence, ni les trois sœurs au partage. Elles respecterent le testament de leur pere, & Béatrix eut la Provence, à la charge de payer les sommes dûes à ses sœurs.

Elle ne les paya point, & ses sœurs justement mécontentes prirent dans la suite le parti de ne plus reconnoître un testament qui n'étoit exécuté que contre elles. Ce fut alors, comme héritieres naturelles, & non plus comme héritieres instituées, qu'elles réclamerent la succession paternelle; elles demanderent chacune le quart de la Provence.

La premiere trace qu'on apperçoive de la réclamation des sœurs de Béatrix, est dans un acte de 1257, où Henri III. fait une réserve expresse de ses droits & de ceux de son frere Richard sur la Provence, du chef de leurs femmes, Eléonore & Sancie. Mais M. de Bréquigny prouve que dans cet acte & dans d'autres actes postérieurs qu'il cite & qu'il analyse, il ne s'agissoit encore que des sommes dûes par Béatrix à ses sœurs sur la Provence.

Pendant toute la vie de Béatrix, la réclamation de ses sœurs n'eut point d'autre objet, & Béatrix aut

roit dû y avoir plus d'égard. Elle se regarda toujours comme seule propriétaire de la Provence : elle en disposa, par son testament, en faveur de Charles le Boiteux son fils, roi de Naples : elle en laissa l'usufruit à son mari : elle lui en laissa même la propriété, au préjudice de ses sœurs, dans le cas où ses enfans viendroient à mourir sans postérité. Elle mourut au mois de Juillet 1267. Le roi de Sicile son mari se fit aussitôt prêter serment de fidélité par tous les Provençaux.

Cette démarche du roi de Sicile, la clause qui le préféroit à ses belles-sœurs, & qui excluoit celles-ci de la succession de Provence, dans le cas même où il ne resteroit plus d'enfans nés de Béatrix, enfin le défaut de payement des sommes dûes à Marguerite & à ses sœurs, furent sans doute les motifs qui les déterminerent à méconnoître le testament de leur pere, & à demander le partage de la Provence. Telle fut en effet,

depuis la mort de Béatrix, la prétention nouvelle de ses sœurs ; tel fut l'objet de leur réclamation.

Chacune des sœurs ne demandoit que le quart de la Provence, & admettoit les autres à un partage égal ; Marguerite ne faisoit point valoir le droit de primogéniture, qui lui auroit valu la Provence entiere.

Il ne paroît pas même que Marguerite ait fait, du vivant de S. Louis, des démarches bien vives pour la réclamation du quart. S. Louis avoit expressément reconnu Béatrix & le roi de Sicile son mari, pour comtes de Provence ; il avoit été médiateur & arbitre entre eux & la veuve de Raimond Berenger ; il n'eût pas consenti volontiers à détruire une partie de son ouvrage, en appuyant la réclamation de sa femme. D'ailleurs ses dernieres années furent occupées par les préparatifs de la croisade où il mourut. Après sa mort, Marguerite attendit encore des circonstances favorables au succès de sa récla-

mation. Elle comptoit peu sur les secours de Philippe III. son fils, qui se piquoit du plus grand attachement pour le roi de Sicile son oncle, auquel il croyoit avoir eu des obligations essentielles dans le cours de la derniere croisade. De plus, Philippe jugeoit plus conforme à ses intérêts de laisser la Provence entiere entre les mains d'un prince François, que de la partager avec deux princes Anglois, à qui ce partage fourniroit de nouveaux moyens d'entamer & de troubler la France. Aussi paroît-il que ce fut principalement à Edouard I. roi d'Angleterre son neveu, que Marguerite s'adressa. Elle le trouva disposé à défendre ses droits & ceux d'Eléonore sa mere. (Henri III. étoit mort alors, Edouard lui avoit succédé.)

Marguerite, Eléonore, Edouard, peut-être aussi Edmond, fils & héritier de Richard & de Sancie, paroissoient résolus de tenter la voie des armes pour se faire rendre justice.

On n'en vint point cependant à ces extrémités. Les négociations, qui depuis 1257 avoient quelquefois langui, mais qui n'avoient point cessé, & qui avoient roulé d'abord sur le premier objet de la réclamation, ensuite sur le second, devinrent très-animées sur le second vers 1279; & on apprend, par une lettre d'Edmond au roi d'Angleterre son frere, en date du 20 Juillet 1284, qu'elles aboutirent, vers ce tems, à un traité conclu par la médiation du pape Martin IV. M. de Bréquigny n'a point trouvé ce traité parmi les titres qui sont à la tour de Londres; ainsi l'on en ignore la teneur; mais il est certain que la Provence resta en propriété aux descendans de Béatrix; que les rois de France ni ceux d'Angleterre n'y eurent aucune part. Il est probable seulement que le roi de Sicile s'engagea de payer les sommes que Raimond Berenger avoit assignées à ses autres filles pour leur tenir lieu de leur portion héréditaire; qu'ainsi

le teſtament du comte de Provence fut confirmé, & la réclamation de ſes trois filles aînées réduite au premier objet.

Voilà ce que M. de Bréquigny démontre par l'analyſe fidelle & lumineuſe de diverſes pieces, dont les unes déja connues avoient été mal expliquées, parce qu'on ne connoiſſoit point les autres qu'il a découvertes, & qui répandent un grand jour ſur les premieres.

Juſques-là tous les hiſtoriens s'étoient étrangement mépris ſur toutes les circonſtances de cette réclamation au ſujet de la Provence. Ils avoient ſuppoſé que Marguerite avoit été la ſeule des ſœurs de Béatrix qui eût réclamé des droits ſur cet état; qu'elle ne les avoit réclamés qu'en 1279; qu'elle avoit redemandé la Provence entiere à titre de primogéniture; enfin que ſa demande avoit été rejettée, & la conteſtation terminée par un diplôme de l'empereur Rodolphe I. du 28 Mars 1280.

M.

M. de Bréquigny leur prouve qu'ils se sont trompés sur tous ces points; que Marguerite ne fit pas seule la réclamation, & qu'Eléonore & Sancie, ou leurs maris & leurs enfans pour elles, y prirent part; que cette réclamation a deux époques qui ont été inconnues à tous les historiens: l'une en 1257, où en reconnoissant le testament de Raimond Berenger, on demandoit les sommes assignées à ses filles aînées: l'autre, postérieure à 1267, où, en s'élevant contre ce testament, on demandoit le partage de la Provence; que l'époque de 1279 est seulement celle d'un plus grand mouvement & d'une ardeur plus marquée dans les négociations; que Marguerite n'allégua jamais le droit de primogéniture; qu'enfin le diplôme de Rodolphe n'a point terminé les contestations de Marguerite & du roi de Sicile au sujet de la Provence; qu'il ne parle qu'incidemment de ces contestations, & qu'il réserve expressément les

droits des parties; que ce ne fut point l'empereur Rodolphe qui termina l'affaire, mais le pape Martin IV. & qu'elle ne fut terminée qu'en 1284.

Le mémoire contient d'ailleurs des détails curieux sur les diverses négociations des parties, soit entre elles, soit auprès de l'empereur & des papes.

Mais on peut élever, au sujet de cette réclamation, une question assez naturelle. Pourquoi Marguerite n'allégua-t-elle point ce droit de primogéniture, qui lui eût valu la Provence entiere? Si l'on dit que c'étoit par respect pour le testament de son pere, elle auroit donc dû le respecter jusqu'au bout, & ne point demander le partage de la Provence. Si c'est parce que ce droit de primogéniture n'avoit point encore eu lieu entre femmes pour la succession de Provence, peut-être cette réponse ne seroit-elle pas décisive. Il est vrai que Gilbert, comte de Provence, & Tiburge sa femme ayant laissé

deux filles, Faydide & Dulcie, elles partagerent la Provence, & même la ville d'Avignon; que Faydide, l'aînée, porta sa part dans la maison des comtes de Toulouse, & Dulcie, la sienne dans celle des comtes de Barcelonne, dont descendoit Raimond Berenger, pere de Marguerite & de ses sœurs. Mais c'étoit au commencement du douzieme siecle, dans un tems où il y avoit peu de principes fixes & de loix certaines. Le même cas se présenta dans la suite, & Jeanne premiere succéda au comté de Provence, aussi-bien qu'au royaume de Naples, sans aucun partage avec Marie sa sœur puînée. Il est vrai que ce fut, si l'on veut, en vertu du testament du roi Robert leur aïeul; mais ce testament étoit conforme à la loi générale de la succession aux états, succession qui semble devoir être réglée par d'autres principes que les successions particulieres, & qui ne paroît pas devoir admettre de partages. Catherine d'Ar-

ragon ne partagea point l'Espagne avec Jeanne la Folle, ni Elisabeth l'Angleterre avec Marie sa sœur, & pour ne pas sortir des provinces de France, Marguerite, comtesse de Flandre, mere des d'Avesnes & des Dampierre, n'avoit demandé aucun partage à la comtesse Jeanne sa sœur aînée, & n'avoit hérité de la Flandre qu'après que Jeanne fut morte sans enfans. On ne voit pas non plus qu'Isabelle de Bretagne ait demandé de partage à la princesse Anne sa sœur, par qui la Bretagne fut réunie à la couronne. Blanche de Bourgogne, premiere femme de Charles le Bel, partagea-t-elle avec Jeanne sa sœur aînée, femme de Philippe le Long, ou la Franche-Comté du chef d'Othon leur pere, ou l'Artois du chef de Mahaud leur mere ? Mais, sans accumuler inutilement de semblables exemples, il suffira d'observer que le motif général de ne point démembrer les états, est toujours le même, soit que ces états

tombent en quenouille, ſoit qu'ils ne ſoient poſſédés que par des mâles; ce motif eſt de conſerver aux états leur ſplendeur & leur puiſſance. Nous nous propoſons de traiter plus particulierement dans la ſuite cette queſtion & quelques autres, en développant les principes de la loi ſalique, relativement au fameux démêlé de Philippe de Valois & d'Edouard III.

Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, du Vendredi 15 Février 1771.

M. Duclos & M. de Burigny, Commiſſaires nommés par l'Académie pour l'examen de *l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, par M. Gaillard*, en ont fait leur rapport, & ont dit, qu'après avoir examiné cet Ouvrage, ils l'ont trouvé digne de l'impreſſion. En conſéquence de ce rapport & de leur approbation par écrit, l'Académie a cédé à M. Gaillard ſon droit de Privilege pour l'impreſſion dudit Ouvrage. En foi de quoi nous avons ſigné le préſent Certificat. A Paris, au Louvre, ce Vendredi 15 Février 1771.

LE BEAU, Secrétaire.

Lettres portant renouvellement de Privilege en faveur de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres pendant trente ans, pour l'impression, vente & débit de ses Ouvrages.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Baillifs, Sénéchaux, Prévôts, Juges, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra. Salut : Notre Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres Nous a fait exposer qu'en conformité du Réglement ordonné par le feu Roi notre très-honoré Seigneur & bisayeul, pour la forme de ses exercices & pour l'impression des divers ouvrages, Remarques & Observations journalieres ; Relations annuelles, Mémoires, Livres & Traités faits par les Académiciens qui la composent ; elle en a déja donné un grand nombre au Public, en vertu des Lettres de privilege qui lui furent expédiées au mois de Décembre mil sept cent un, renouvellées par autres du quinze Février mil sept cent trente-cinq ; mais le délai de trente an-

nées porté par ces dernieres se trouvant expiré, notredite Académie nous a très-humblement fait supplier de lui accorder nos Lettres nécessaires pour sa prorogation. A ces causes, & notre intention ayant toujours été de procurer à notredite Académie en Corps, & aux Académiciens en particulier, toutes les facilités & moyens qui peuvent rendre leur travail utile au public, Nous lui avons de nouveau permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes signées de notre main, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de notre Royaume, par tel Libraire qu'elle jugera à propos de choisir, les Remarques ou Observations journalieres, & les Relations annuelles de tout ce qui aura été fait dans ses Assemblées, & généralement tout ce qu'elle voudra faire paroître en son nom; comme aussi les Ouvrages, Mémoires ou Livres des Particuliers qui la composent, lorsqu'après les avoir examinés & approuvés, aux termes de l'Article 44 du Réglement, elle les jugera dignes d'être imprimés, pour jouir de ladite permission par le Libraire que l'Académie aura choisi pendant le tems & espace de trente ans, à compter du jour de la date des Présentes; Faisons très-expresses inhibitions & défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, & nommément à tous autres Libraires & Imprimeurs que celui ou ceux que l'Acadé-

mie aura choisi, d'imprimer, vendre & débiter aucun desdits Ouvrages, en tout ou en partie, & sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine contre les contrevenans de confiscation au profit dudit Libraire, & de trois mille livres d'amende applicables, un tiers à Nous, l'autre tiers à l'Hôpital du lieu où la contravention aura été commise, & l'autre tiers au dénonciateur, à la charge qu'il sera mis deux exemplaires de chacun desdits Ouvrages dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France le sieur de MAUPEOU, avant de les exposer en vente; & à la charge aussi que lesdits Ouvrages seront imprimés sur du beau & bon papier & en beaux caracteres, suivant les derniers Réglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire registrer ces Présentes sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & user notredite Académie & ses ayans cause pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens; Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies

collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution des Présentes, tous Exploits, saisies & autres actes nécessaires sans autre permission. Car tel est notre plaisir. Donné à Compiegne le vingt-huitieme jour de Juillet, l'an de grace mil sept cent soixante-cinq, & de notre regne le cinquantieme. *Signé* LOUIS; Et plus bas, par le Roy. PHELYPEAUX.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 437, f. 364, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenſes, art. 41. à toutes perſonnes de quelques qualités & conditions qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre neuf Exemplaires preſcrits par l'art. 108 du même Réglement. A Paris ce 14 Septembre 1765.

LE BRETON, Syndic.

ERRATA

Des trois Volumes de l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

TOME PREMIER.

PRéface, page 4. lignes 11 & 12. *qxiger eue*, liſez *exiger que.*

Introduction, page 46. lignes 5 & 6. *à ne conſidérer que cette premiere époque*, liſez, *à ne conſidérer même que cette premiere époque.*

Ibid. page 47. lignes 2 & 3 de la note: *une tour ou phare*, liſez, *une tour ou un phare.*

Page 50. ligne 11. après le mot, *Newcaſtle*, mettez en note: *on en voit encore aujourd'hui quelques ruines.*

P. 102. ligne 11. *tout ſon plan de dé-*

fenſe, liſez, *tout le plan de défenſe d'Ethelred.*

P. 119. ligne 10. *au bord de la forêt*, liſez, *au bord d'une forêt.*

P. 132. ligne 2 de la note, *ſont pleines*, liſez, *eſt pleine.*

P. 138. ligne 2. *tant que Guillaume vécut*, liſez, *tant que le duc Guillaume vécut.*

P. 149. ligne 9. *dans les bois*, liſez, *dans des bois.*

P. 158. lignes 16. 17. 18. *en ſervant Gaimar ou Guimard, duc de Salerne, contre les Sarraſins*, liſez, *en ſervant contre les Sarraſins, Gaimar ou Guimard, duc de Salerne.*

Hiſtoire, page 184. lignes 5 & 6. *après celui qu'Edouard avoit fait en Angleterre*, liſez, *après celui que Guillaume avoit fait en Angleterre.*

Ibid. lignes 15 & 16. *prétentions réciproques*, liſez, *prétentions rivales.*

P. 294. ligne antépenultieme, *Flandres*, liſez, *Flandre.*

P. 354. ligne 18. *ſans fruits*, liſez, *ſans fruit.*

P. 410. lignes 12 & 13. *Louis même*, effacez *même*.

P. 413. ligne 23. *les cas même*, effacez *même*.

P. 426. ligne premiere, *ne permettoit pas même*, effacez *même*.

P. 430. ligne 18. *rébelle*, lisez *rebelle*.

TOME II.

Page 133. lignes 13 & 14. *dans toutes ces circonstances*, lisez, *dans toutes ses circonstances*.

P. 160. ligne 16. *Hangest*, lisez, *Hengist*.

P. 187. ligne 8. *quelques écrivains*, lisez, *des écrivains*.

P. 315. lignes 5 & 6. *une déférence trop aveugle*, effacez *trop*, & lisez, *une déférence aveugle*.

P. 322. lignes 10 & 11. *ce prince à qui on reprochoit une préférence, &c.* lisez, *ce prince à qui on reprochoit toujours une préférence, &c.*

P. 327. ligne 7. *il affectoit*, lisez, *Philippe affectoit*.

P. 386. lignes 6 & 7. *dans les cuisines même*, effacez *même*.

P. 387. lignes 5 & 6. *les Rébelles*; lisez, *les rebelles*.

TOME III.

Page 56. lignes antépénultieme & suiv. *sage, heureux*, lisez, *sage heureux*.

P. 77. lignes 19 & 20. *le roi de Navarre changea de vue*, lisez, *le roi de Navarre changea de vues*.

P. 110. lignes 16 & 17. *Edouard donna un jour*, lisez, *Edoüard ne donna qu'un jour*.

P. 179. ligne 9 de la note, *on suppose la bulle telle qu'elle est sortie, &c.* lisez, *on suppose la bulle telle encore aujourd'hui qu'elle est sortie, &c.*

P. 181. ligne 24 de la note: *un telle lettre*, lisez, *une telle lettre*.

De l'Imprimerie de LE BRETON, premier Imprimeur ordinaire du ROI.





